

APPROUVÉ
PAR LE COMITÉ
DE RIVIÈRE

CONTRAT DE RIVIÈRE BASSE VALLÉE DU VAR



CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES



RÉGION PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

“Les Sternes pierregarins, grands migrants fidèles qui parcourent des milliers de kilomètres entre leurs quartiers d’été européens et ceux d’hivernage africains, nichent dans le lit du Var et sont parmi les espèces les plus menacées de la communauté ornithologique de la vallée. Leur mode de vie ainsi que leur mode de nidification ont été perturbés et certains couples se voient repoussés plus haut dans la vallée. A son embouchure avec la mer, le Var constitue pourtant un habitat avantageux pour les sternes : eau douce peu profonde et eau de mer, réservoir de nourriture abondante et variée. Les sternes nichent sur les grèves et les plages de galets ou de sable dépourvus de végétation. Les bancs de cailloux et les îles sablonneuses de ce grand cours d’eau, parfaitement adaptés à leur mode de nidification, leurs conviennent parfaitement.”

Texte et photo “l’offrande” de Mireille et Maurice Boët - avril 1991

ESPACES ET EAU OBJECTIF 2015

ÉDITION JUILLET 2010



agence
de l'eau
Méditerranée-Corse



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée du Var

application du sage var

Les quatre objectifs du SAGE

- 1- Conformément à l'objectif de bon état écologique imposé par la DCE, favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var en valorisant les ressources souterraines et développer, auprès de toutes les populations, la connaissance du fonctionnement dynamique de la vallée pour l'inscrire dans toutes les démarches de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire, notamment par des démarches d'éducation à l'environnement.
- 2- Préserver la ressource en eau en accompagnant le développement des usages et en faisant en sorte que toutes les activités prennent en compte la préservation des ressources souterraines et superficielles.
- 3- Gérer les crues en améliorant la morphologie du lit du Var, notamment en rétablissant le transport solide pour retrouver une continuité sédimentaire, et en assurant son aménagement en cohérence avec les enjeux économiques et écologiques.
- 4- Identifier, valoriser et sauvegarder les milieux naturels spécifiques de la basse vallée du Var en visant la restauration des continuités écologiques des milieux aquatiques, c'est-à-dire sédimentaire et biologique pour les poissons et les oiseaux migrateurs.

**Dossier réalisé sous la Présidence du Dr Pierre-Guy MORANI,
la vice-Présidence de Hervé PAUL et de Marc LAFAURIE**

Direction de la publication : Katia Souriguère, Chargée de Mission SAGE,

Assistance en concertation socio-technique: bureau d'études 123Soleil,

Comité de rédaction: Katia Souriguère, Caroline Ceraulo,

Marie-Christine Constantin-Vallet

avec la participation du comité technique de la CLE Var Plus

Services Techniques de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Services Techniques du Département des Alpes Maritimes

Services Techniques de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur

Services Techniques de la ville de Nice

Syndicat Intercommunal de l'Esteron et du Var Inférieurs - SIEVI

Syndicat Mixte d'Assainissement de la Rive Droite du Var - SMARDV

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Délégation de Marseille

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

DDTM des Alpes Maritimes

ARS des Alpes Maritimes

ONEMA

Structure porteuse

Conseil Général des Alpes Maritimes - CADAM - Nice

Président : Eric Ciotti

Contacts :

Katia Souriguère - Tél. 04 89 04 23 41 - Messagerie : ksouriguere@cg06.fr

Chargé de mission Observatoire : Caroline Ceraulo

Tél. 04 89 04 23 42 - Messagerie : cceraulo@cg06.fr

Conception et réalisation : 1.2.3.Soleil

Direction artistique : Suzan Traa

Crédit photo : SMEBVV, Mireille et Maurice Boët, 123Soleil

Périmètre du contrat de rivière basse vallée du Var

Le périmètre du contrat de rivière est identique à celui du SAGE et porte sur les communes de Aspremont, Bonson, Bouyon, Carros, Castagniers, Colomars, Duranus, Gattières, Gillette, La Gaude, La-Roquette-sur-Var, Le Broc, Levens, Nice, Revest-les-Roches, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var et Utelle.

Acteurs ayant participé aux groupes de travail pour élaborer les fiches-actions

groupe écologie

Jean-François Fabre, NCA
 Jean Arnaud, ONEMA
 Christophe Barla, Fédération de pêche
 Eliane Mercier, mairie d'Aspremont
 Maurice Boët, ANNAM
 Jean-Louis Valcher, Energies Var
 Michel Russel, GADSECA
 Samuel Maurice, ESCOTA
 Victor Bastuck, Fédération Pêche 06
 Cédric Ropars, ONEMA SDO6

groupe gestion physique

Jean-Marie Viano, Mairie de Saint-Blaise
 Laurent Savona, mairie de Colomars
 Jean-Louis Valcher, Energies Var
 Bernard Gauthier, UNICEM
 Roger Ricciardi, Région Verte
 Noël Perna, Région Verte
 Samuel Maurice, ESCOTA
 Yannick Dorgignié, NCA
 Yannick Ferrand, Ville de Nice
 Robert Roubin, Commune de Colomars
 Franck Braquet, Commune de Colomars
 Armand Picchi, Commune de St Jeannet
 Thibaut Tournier, DDAF 06
 Patrick La Louze, Adjoint au Maire St Martin du Var
 Raymond Leautier, Conseiller Municipal de Castagniers
 Bourgoïn-Robecchi, Conseillère Municipale de Bonson

groupe-sage Infrastructure

Jacques Lecorre, Conseil Général 06
 Jean-Yves Ramirez, Conseil Général 06
 Gibert Garante, Conseil Général 06
 Frédéric Ferber, Conseil Général 06
 Fabrice Delcasso, NCA
 Christophe Chamoux, Ville de Nice
 Franck Curinga, Ville de Nice
 M. Attar, Société TECNEAU

groupe-sage ressource en eau

Gilbert Fontès, DDASS
 Frédéric Marbotte, DDAF
 Françoise Creuly, NCA
 Laure Cayla, SIEVI
 Henri Chialva, SILRDV
 Jean-Jacques Debatisse, SILRDV
 Gilbert Féraud, CNRS, Université de Nice
 Sandrine Plagnol, région PACA,
 Clara Peltier, Agence de l'eau RM&C
 Marc Fiquet, Conseil Général 06
 Michel Dubar, CNRS, Cepam
 Pierre-Charles Maria, Université de Nice
 Jean-Pierre Ivaldi, université de Nice
 Jean-François Gal, Université de Nice
 Marie-France Delansorne, Météo-France
 Marius Papi, Maire de Gattières, conseiller général
 Nicolas Marmier, Université de Nice
 Aurélie Barats, Université de Sophia-Antipolis
 Hervé Michel, Université de Nice
 Jalam Abdullah, Université de Nice
 Geneviève Barci-Furnel, Université de Nice
 Jean-François Fabretti, Université de Nice
 Géraldine Duvochel, EDF Production Méditerranée
 Patrick Lauras, Veolia Eau
 Benoit Bouchetal, Agence de l'eau RM&C
 Raymond Monzali, Commune de St Blaise
 Dennis Fox, Université de Nice
 Cécile Potot, UNSA/LRSAE
 Jean-Jacques Palos, NCA Directeur de l'eau

groupe pratiques agricoles

Jean-Pierre Clérissi, Chambre d'agriculture
 Olivier Nicolas, Chambre d'agriculture
 Etienne Hengy, Mairie de Saint-Blaise

groupe-sage assainissement

Bernard Michellon, Agence de l'eau RM&C
 Fatiha El Mesaoudi, Agence de l'eau RM&C
 Peggy Misiraca-Teychene, CCI NCA
 Bénédicte Elboudali, CCI
 Bernard Kleinhoff, CCI
 François Gauthier, CCI
 René Garacci, club des entreprises Carros/le Broc
 Amélie Bourgeois, club des entreprises Carros/le Broc
 Gérard Barbaud, DDE
 Frédérique Lapidie, DDE
 Rémy Arseno, ONEMA
 Pierre Cancian, SEREX
 Eric Malberti, SEREX
 Lucien Thiémé, SMARDV
 Gérard Fontès, DDASS
 Sébastien Poggi, NCA
 Denis Barraya, NCA
 Caroline Sarfati, NCA
 Gilles Piazza, VEOLIA
 Frédéric Raya, VEOLIA
 Gérard Wimmer, mairie de Gattières
 Philippe Pizepan, mairie de Carros
 Julie Leguevel, Coplan Environnement
 Aurélien Chartier, Conseil Général 06
 Henri Vidal, Conseil Général 06
 Pierre Merlot, DDEA
 Edmond Mari, CMA 06
 François Dubrocard, CMA 06
 Joël Belot, Laboratoires Arkopharma
 Henri-Philippe Lepage, CMC Malongo
 Jean-Pierre Margo, NCA
 Jean Belmonte, NCA
 Laure Thimonnier, CMA 06
 Jean-Paul Duret, Veolia Eau
 Christelle Osicki, PAINDOR
 Charles Lafond, St Jeannet
 M. Moll, Poissonnerie Deloye
 Eric Desfray, Sunset Lavage
 Veronique Nouzilleau, Mairie de St Laurent du Var
 Delphine Zapalski, NCA Service Assainissement
 Jean-Philippe Junac, NCA Gestion des STEP
 Pierre Arnaudon, Mairie de St Jeannet
 Thierry Rousseau, Cote Azur Groupe Creal
 Marie-France Langlois, Conseillère Municipale de la Gaude
 Claire Bagnis, Conseillère Municipale de la Gaude
 Alain Abrigo, APAL
 Sebastien Flourou, Veolia Eau

participation transversale

Marc Lafaurie, Adjoint Saint-Laurent-du-Var
 Hervé Paul, CANCA
 Arnaud Fredefon, DDE 06
 Amélie Olivier, Agence de l'eau RM&C
 Michel Lacroix, Commune Le Broc
 Jean-Pierre Audoli, Commune de la Gaude
 Thomas Malatrasi, EPA Plaine du Var
 Monique Cason, EPA Plaine du Var
 Benoit Razimbaud, DDJS 06
 Pierre Beauchamps, Direction Dép Jeunes Sports
 Sylvie Piquenot, Agence de l'eau RM&C
 Michèle Pinguet, LPO PACA
 Bernard Cardelli, DDAF
 Michel Pascal, ONEMA

sommaire

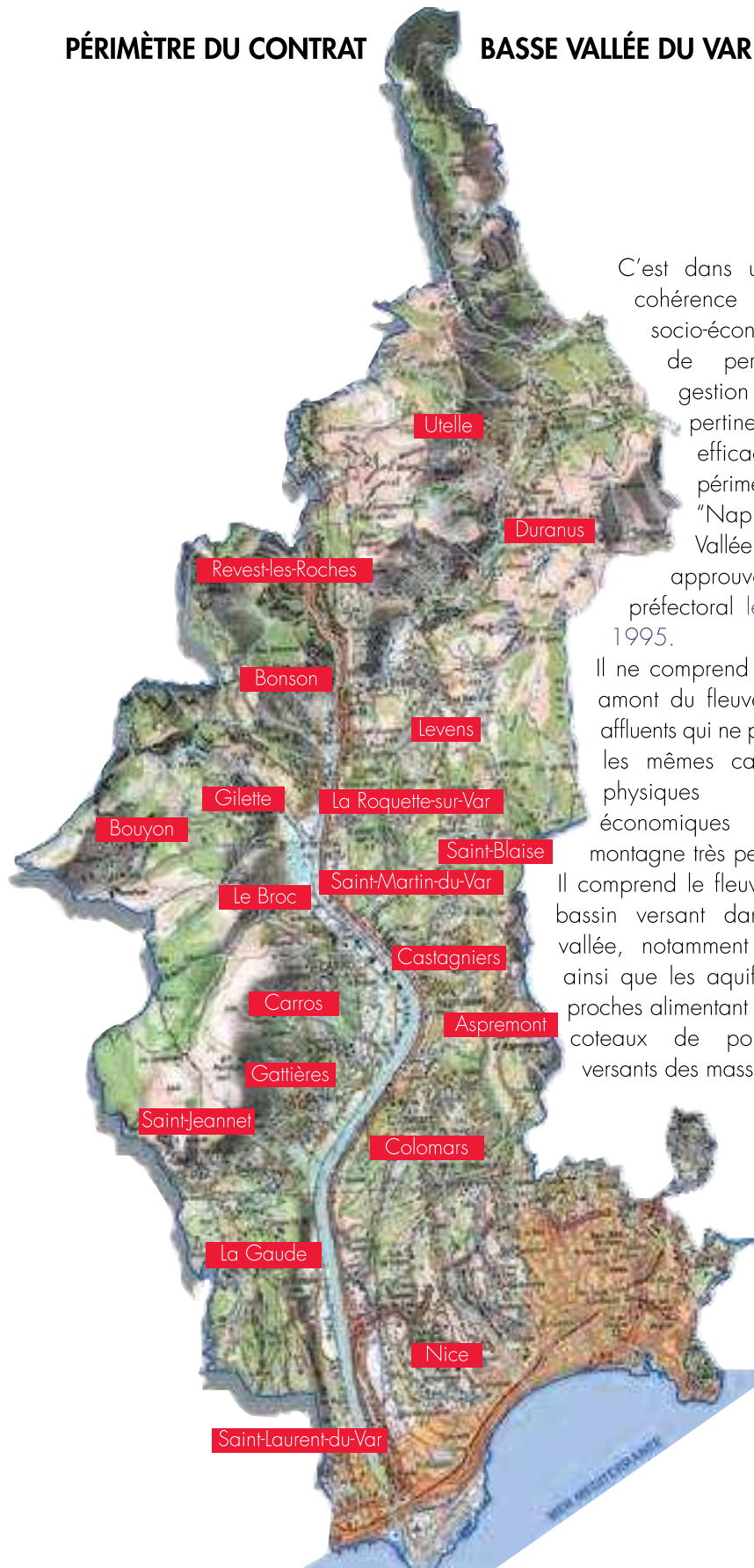




TERRITOIRE ET HISTORIQUE	6
COMITÉ DE RIVIÈRE	8
ENGAGEMENT CONTRACTUEL	10
OBJECTIFS DU CONTRAT	16
PROGRAMME D' ACTIONS	18
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES	20
PROGRAMME DE MESURES	22
VOLET QUALITÉ DES EAUX	24
VOLET GESTION PHYSIQUE	44
VOLET SENSIBILISATION	60
ANNEXE : FICHES ACTIONS	77

PÉRIMÈTRE DU CONTRAT

BASSE VALLÉE DU VAR



C'est dans un souci de cohérence physique et socio-économique, afin de permettre une gestion locale pertinente et efficace, que le périmètre du SAGE "Nappe et Basse Vallée du Var" a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 janvier 1995.

Il ne comprend ni la section amont du fleuve Var, ni ses affluents qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques physiques et socio-économiques (zone de montagne très peu urbanisée). Il comprend le fleuve Var et son bassin versant dans la basse vallée, notamment les vallons, ainsi que les aquifères les plus proches alimentant cette nappe : coteaux de poudingues et versants des massifs calcaires.

HISTORIQUE

La Commission Locale de l'Eau, organe délibérant du SAGE, a été créée par arrêté préfectoral du 18 mars 1997 et renouvelée deux fois par arrêté préfectoral du 18 avril 2003 et du 22 octobre 2009.

Elle regroupe :

- 21 représentants des collectivités territoriales:
Communes, Syndicats, Conseil Général et Conseil Régional

- 11 représentants des usagers

- 10 représentants des services de l'Etat

Le Syndicat Mixte d'Etudes de la Basse Vallée du Var, maître d'ouvrage de la réalisation du SAGE, créé le 26 août 1999, était constitué de 18 communes sur les 20 que comporte le périmètre et du Conseil Général. Le Syndicat ayant été dissous le 31 mai 2010, le Conseil Général des Alpes Maritimes a repris la maîtrise d'ouvrage du SAGE et de son premier contrat de rivière. Les communes comprises dans le périmètre du SAGE constituent une unité géographique liée hydrauliquement à la nappe du Var, qui comprend le fleuve Var, le bassin versant de sa basse vallée ainsi que les aquifères les plus proches alimentant cette nappe. La plupart de ces communes ont engagé un processus de concertation en se regroupant en communautés, en particulier :

- la communauté de communes des Coteaux d'Azur (CCCA) créée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2000,

- la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2000, transformée en communauté urbaine (NCA) depuis le 1er janvier 2009.

La première mission que s'est donnée la commission locale de l'eau a été l'élaboration d'un état des lieux-diagnostic permettant à ses membres de partager une même vision du fonctionnement et des problématiques de la ressource sur le bassin versant de la basse vallée du Var. Après plusieurs mois de travail et d'échanges, dont la rencontre "nappe sur table" le 11 juillet 2002 au Parc Phoenix à Nice sur la ressource souterraine, le chapitre diagnostic du SAGE Var a fait l'objet d'un vote de validation de la CLE le 28 avril 2003 à Carros.

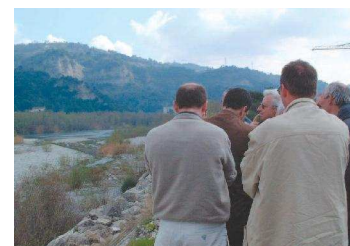
A partir de ce diagnostic, plusieurs scénarios ont été envisagés et étudiés sur les thèmes importants tels que la gestion physique du lit et le traitement des ouvrages.

Au cours du travail de diagnostic, un principe général d'abaissement des seuils était apparu pertinent et avait été votée par la CLE le 10 janvier 2002 à Gattières. Des études ont ensuite été menées sur cet abaissement des seuils et son impact sur la nappe. Ces travaux d'études et de concertation ont permis à la CLE de valider les "objectifs et orientations stratégiques" du SAGE Var en séance plénière du 9 juin 2004 à Saint-Blaise. Favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var est depuis lors inscrit au cœur du SAGE nappe et basse vallée du Var pour satisfaire à la fois la prévention des inondations, la réduction des coûts d'entretien et un meilleur équilibre des milieux naturels.

La validation des préconisations par la CLE est intervenue le 15 mars 2006.

Après consultation des collectivités, présentation au Comité de bassin et mise à disposition du public, des modifications ont été apportées le 2 mai 2007 dont la mesure n°12 préconisant de mettre en œuvre un contrat de rivière.

L'arrêté préfectoral du SAGE Var, intervenu le 7 juin 2007, a été immédiatement suivi du lancement de la démarche de contrat de milieu en réunissant pour la première fois, le 27 juin 2007, le comité de rivière basse vallée du Var : la CLE Var Plus.



atelier terrain de la CLE sur le Var

Une contrainte absolue : la dynamique actuelle du fonctionnement de la vallée

L'évolution du Var est étroitement liée aux aménagements de la vallée. Ceux-ci sont irréversibles et ne permettent pas une approche des risques en dehors d'une politique globale. En effet, la puissance naturelle du fleuve, du fait de sa pente et de ses débits torrentiels, le corset des aménagements, digues, seuils et microcentrales, l'étranglement de la vallée encaissée entre des coteaux drainés par des vallons, ont pour corollaire des risques de débordement et des risques de pollution de la ressource en eau. Le développement très concentré des populations sur un territoire limité ajoute encore un risque de pénurie en eau qu'il est important d'évaluer aujourd'hui.

COMITÉ DE RIVIÈRE DE LA BASSE VALLÉE DU VAR

Le contrat de rivière de la basse vallée du Var étant élaboré pour permettre l'application du SAGE, le Comité de rivière est composé des mêmes membres que la Commission Locale de l'Eau auxquels sont associés des organismes et maîtres d'ouvrage intervenant dans le périmètre du SAGE.

Le Comité de rivière a pour mission :

- de piloter l'élaboration du contrat de rivière
- d'approuver le dossier définitif en vue de sa présentation au comité d'agrément
- d'assurer le suivi du contrat agréé et signé et notamment de la réalisation des opérations programmées.

Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant

Le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes ou son représentant

Le Président de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes des Coteaux d'Azur ou son représentant

Le Maire de la commune de Bonson ou son représentant

Le Maire de la commune de Le Broc ou son représentant

Le Maire de la commune de Carros ou son représentant

Le Maire de la commune de Castagniers ou son représentant

Le Maire de la commune de Colomars ou son représentant

Le Maire de la commune de Gattières ou son représentant

Le Maire de la commune de La Gaude ou son représentant

Le Maire de la commune de Gillette ou son représentant

Le Maire de la commune de Levens ou son représentant

Le Maire de la commune de Nice ou son représentant

Le Maire de la commune de La Roquette sur Var ou son représentant

Le Maire de la commune de Saint-Jeannet ou son représentant

Le Maire de la commune de Saint-Laurent du Var ou son représentant

Le Maire de la commune de Saint-Martin du Var ou son représentant

Le Maire de la commune de Saint-Blaise ou son représentant

Le Maire de la commune de Utelle ou son représentant

Le Président du Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var ou son représentant

Représentants des usagers et associations

Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
Le Président de la Chambre de Commerces et de l'Industrie Nice Côte d'Azur ou son représentant
Le Président de l'Association Cote d'Azur Industrie Plaine du Var
Le Président de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant
Le Président du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur ou son représentant
Le Président de l'association Région Verte ou son représentant
Le Président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes ou son représentant
Le Directeur de Véolia Eau (ex CGE) ou son représentant
Le Directeur de la société Energie Var ou son représentant
Le Directeur de l'union régionale des industries de carrières et matériaux de construction ou son représentant
UFC Que Choisir 06

Représentants des services et établissements publics de l'Etat

Le Préfet coordonnateur de bassin
Le Préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), responsable de la MISE ou son représentant
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (DARS) ou son représentant
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et du Sport (DDJS) ou son représentant
Le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée ou son représentant
Le Délégué régional de l'ONEMA ou son représentant
Le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
Le Directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var ou son représentant

Membre associé

Chef du groupement d'exploitation hydraulique Var-Roya d'électricité de France ou son représentant

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le Contrat de Rivière de la basse vallée du Var est la concrétisation d'une démarche globale et concertée de gestion des milieux aquatiques. Il fait suite au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nappe et basse vallée du Var élaboré par la commission locale de l'eau (CLE) du Var et approuvé par arrêté préfectoral le 7 juin 2007, dont il intègre les orientations et assure l'application. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'Eau de 2006, de la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 et de son outil d'application le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée adopté par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet Coordinateur de Bassin en 2009. À ce titre, il constitue l'outil de mise en œuvre du Programme de mesures porté par l'État pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau aux échéances fixées. Le Contrat de rivière basse vallée du Var regroupe les opérations programmées par chacune des structures compétentes sur le bassin versant. Chaque structure garde la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique et financière des actions pour lesquelles elle possède la compétence. Lorsque des participations financières croisées sont envisagées entre les Maîtres d'Ouvrage, notamment en cas d'opérations transversales, elles le sont sur la base du volontariat réciproque, en fonction de l'intérêt particulier que les uns trouvent aux actions menées par les autres. Chaque Maître d'Ouvrage effectuera directement, pour les opérations qu'il engage, la demande de subvention auprès des partenaires financiers, en précisant son inscription au Contrat de rivière basse vallée du Var. Il pourra, s'il le souhaite, être assisté dans sa démarche par la Commission Locale de l'Eau du Var. Par leur signature, les partenaires acceptent le contenu du Contrat de rivière basse vallée du Var et s'engagent à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

Article 1 : Le périmètre du Contrat

Le périmètre du Contrat de Rivière basse vallée du Var est identique au périmètre du SAGE Nappe et basse vallée du Var et est situé en totalité dans le Département des Alpes Maritimes (06). D'une superficie de 346 km², Il comprend le bassin versant du fleuve Var dans la basse vallée, inscrite au réseau Natura 2000, notamment les vallons, ainsi que les aquifères les plus proches alimentant la nappe : coteaux de poudingues et versants des massifs calcaires. Il s'étend sur les communes de Aspremont, Bonson, Bouyon, Carros, Castagniers, Colomars, Duranus, Gattières, Gillette, La Gaude, La Roquette-sur-Var, Le Broc, Levens, Nice, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Revest-les-Roches et Utelle.

Article 2 : Durée du Contrat

La mise en œuvre du Contrat de Rivière basse vallée du Var s'établit sur une période de 5 (cinq) années pleines, à compter de sa signature. La programmation des actions est basée sur une signature du Contrat de Rivière au second semestre 2010, et s'échelonne donc de 2010 à 2015, correspondant à l'échéance fixée par la DCE pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Article 3 : Objectifs du Contrat

En s'engageant dans ce Contrat de Rivière basse vallée du Var, les signataires s'unissent pour affirmer leur volonté de redonner au fleuve son faciès méditerranéen et de préserver la ressource en eau, notamment souterraine, dans un esprit de solidarité de bassin, en intégrant les objectifs du contrat de baie et les mesures DCE pour atteindre le bon état écologique. Cette volonté commune de restauration des milieux et de protection des populations est traduite au travers des objectifs du SAGE, adoptés par la CLE le 9 juin 2004.

Article 4 : Contenu du programme du Contrat

Les objectifs du Contrat se déclinent en actions regroupées en trois volets :

- Qualité des eaux et assainissement ;
- Gestion physique des milieux aquatiques et protection contre les inondations ;
- Entretien, gestion et sensibilisation.

Volet qualité des eaux et assainissement

Les opérations de ce volet ont pour but de maîtriser les pollutions à leur source afin de lutter contre la dégradation du Var, de l'embouchure et des nappes souterraines, et de maintenir les potentialités naturelles de ces milieux aquatiques pour atteindre les objectifs fixés par la transcription de la DCE en droit français. Elles portent sur :

- l'assainissement des effluents domestiques et industriels,
- la sécurisation de l'AEP, alimentation en eau potable (AEP)
- le suivi de l'eau dans les pratiques industrielles et agricoles,
- l'étude et la préservation des eaux souterraines.

Le programme d'actions proposé, a été élaboré à partir d'une approche globale. Le volet spécifique lié au classement Natura 2000 a été intégré dans toutes les études réalisées.

Volet gestion physique et protection contre les inondations

Ce volet comprend un programme de restauration et de valorisation du cours d'eau visant à répondre aux enjeux de la restauration des milieux aquatiques et à la mesure phare du programme de mesure DCE. Il porte sur :

- l'abaissement des seuils et la réparation des digues
- le suivi morphologique du lit du Var
- un entretien pluriannuel de la végétation et une mise en valeur des berges et du lit
- la recherche d'une continuité biologique
- une meilleure connaissance des canaux et des vallons.

Il comprend donc principalement le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) avec l'abaissement des seuils et une série de mesures d'accompagnement destinées à gérer le risque inondation très présent sur la basse vallée. Ces mesures portent sur la réduction du risque, la prévention des crues et la gestion de crise.

Volet gestion et sensibilisation

L'efficacité des actions des précédents volets ne sera complète et maintenue durablement que si parallèlement sont mis en place un suivi des opérations, une coordination des Maîtres d'ouvrage ainsi qu'une information de l'ensemble des partenaires, mais aussi des actions de communication auprès des acteurs locaux, de la population et des scolaires sur le SAGE Var, son Contrat de Rivière et la gestion des milieux aquatiques.

Pour cette raison, les actions de ce volet portent sur :

- La communication envers les acteurs et le public de la basse vallée
- Le suivi des opérations par l'Observatoire et les groupes-SAGE.

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires du Contrat de Rivière basse vallée du Var sont :

- les Maîtres d’Ouvrage des opérations,
- l’Etat, représenté par le Ministère de l’Ecologie de l’Énergie, du Développement Durable et de la Mer,
- la Région Provence Alpes Côte d’Azur,
- le Département des Alpes-Maritimes,
- l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Article 5 : Engagement des Maîtres d’Ouvrage

Les Maîtres d’Ouvrage signataires du Contrat de Rivière basse vallée du Var sont :

- L’Établissement Public d’Aménagement de la Plaine du Var
- Le Département des Alpes Maritimes
- La CU NICE COTE D’AZUR
- Les Communes du périmètre
- La CCI NICE COTE D’AZUR
- La Chambre des Métiers et de l’Artisanat des Alpes Maritimes
- La Chambre d’Agriculture des Alpes Maritimes
- Les clubs des entreprises de Carros, de Saint-Jeannet et de Saint-Laurent-du-Var

Par leurs délibérations, les Maîtres d’Ouvrage valident les objectifs du Contrat de Rivière, le contenu et la programmation des opérations du Contrat de Rivière dont ils seront les porteurs. Ils s’engagent à réaliser les travaux prévus par le Contrat de Rivière dans les délais fixés par l’échéancier.

Article 6 : Engagement de l’Etat

L’engagement de l’Etat est celui du Ministère de l’Ecologie. Au titre des Programmes d’Actions de Prévention des Inondations, l’intervention de l’Etat porte sur les opérations de protection contre les inondations. Le financement des opérations tels que les travaux de protection des lieux habités contre les inondations répondant aux critères d’éligibilité définis par le PAPI, sera financé. Des demandes pourront ainsi être présentées chaque année. Les engagements pris par l’Etat dans le présent Contrat restent subordonnés à l’ouverture des crédits suffisants, par les lois de finances. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l’affectation prioritaire des crédits de l’Etat. Les dossiers devront être présentés selon les procédures d’instruction des dossiers prévues par les services compétents.

Article 7 : Engagement de la Région PACA

La Région Provence Alpes Cote-d’Azur s’engage à participer au financement des opérations prévues dans le Contrat de Rivière, conformément à sa politique d’intervention et suivant ses critères d’attribution, sous réserve de l’inscription des crédits correspondants, aux budgets concernés. Elle se réserve la possibilité de pratiquer une intervention financière différenciée quand la nature des enjeux locaux et notamment l’intérêt des milieux aquatiques le justifient. Les plans de financement des actions du présent contrat sont prévisionnels. Les taux et les montants d’aides seront définitivement arrêtés au vu des projets présentés par les collectivités. La Région interviendra sous réserve et en fonction de la participation réelle des autres financeurs.

Article 8 : Engagement du Département des Alpes Maritimes

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, le Département des Alpes Maritimes interviendra comme financeur. Il accordera ses aides en priorité aux actions de ce Contrat de Rivière, et dans la mesure où elles correspondent à ses critères d'élection. Le Département des Alpes Maritimes s'engage pour la durée du Contrat à participer au financement des actions d'amélioration de la qualité des eaux et de lutte contre les inondations correspondant à ses modalités d'intervention à la date de la signature du Contrat par le Président du Conseil général.

Dans l'hypothèse où ces modalités deviendraient plus favorables aux Maîtres d'Ouvrage après cette date, ceux-ci pourraient bénéficier des nouvelles modalités, à compter de leur prise d'effet. Les taux et les montants d'aides seront définitivement arrêtés au vu des projets présentés par les collectivités.

Le Département des Alpes Maritimes interviendra sous réserve de la participation effective des financeurs telle que prévue dans les plans de financement, et dans la limite des crédits dont il dispose.

Article 9 : Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse s'engage à participer au financement des opérations inscrites au Contrat de Rivière, selon les modalités de son programme en vigueur à la date de chaque décision d'aide. Ces dispositions sont liées au strict respect du calendrier d'engagement des opérations.

Les taux et montants de la participation prévisionnelle de l'Agence inscrits sur les fiches d'opération du contrat figurent à titre indicatif et ont été calculés sur la base des modalités de son 9ème programme d'intervention.

En ce qui concerne l'assainissement, cette participation est notamment subordonnée à une facturation minimale de la part assainissement dans le prix de l'eau au moins égale au seuil fixé par l'Agence, lors de l'engagement des travaux.

CONTROLE, RÉVISION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Article 10 : Contrôle du Contrat et évaluation

Le Comité de Rivière, dénommée la CLE Var Plus (commission locale de l'eau du Var plus tous les acteurs concernés par l'eau), constitué pour la préparation du dossier de candidature du Contrat est également mandaté pour assurer son exécution en suivant la réalisation des actions. Il s'appuiera sur la CLE Var et son Comité Technique.

Chaque année, les Maîtres d'Ouvrage présenteront devant la CLE Var Plus les actions menées et les actions proposées pour l'année suivante en conformité avec la programmation du Contrat.

La CLE Var Plus adressera à l'ensemble des partenaires signataires du Contrat le bilan annuel et le programme des travaux arrêtés pour l'année suivante.

Un bilan des opérations sera fait à mi parcours pour évaluer l'efficacité des actions et la pertinence du contrat au regard des résultats obtenus, et envisager une éventuelle révision.

Article 11 : Révision du Contrat

Le Contrat de Rivière pourra faire l'objet d'une révision, sous la forme d'avenants, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'intégration d'une ou plusieurs actions au programme d'opérations (actions qui n'auraient pas pu être inscrites au Contrat de Rivière initial).

Chaque Maître d'Ouvrage pourra proposer un avenant, en cours de Contrat. Son opportunité sera discutée au sein du Comité Technique et présentée à la CLE Var Plus pour approbation. L'avenant sera adopté après validation par la CLE Var Plus.

Article 12 : Résiliation du Contrat

La résiliation du Contrat de Rivière peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera le cas échéant les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

SIGNATAIRES DU CONTRAT

Les partenaires

- l'Etat, représenté par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur
- le Département des Alpes Maritimes
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Les Maîtres d'Ouvrage

- l'Etablissement public d'Aménagement de la Plaine du Var
- le Département des Alpes Maritimes
- la Communauté Urbaine NICE COTE D'AZUR
- les Communes du périmètre
- la CCI NICE CÔTE D'AZUR
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes
- la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes
- les Clubs des Entreprises de Carros, de Saint-Jeannet et de Saint-Laurent-du-Var
- l'Université de Nice Sophia Antipolis

objectifs



Les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau institue un cadre commun à tous les pays européens dans l'objectif de restauration du bon état écologique des masses d'eau. Cette directive prend en compte les dimensions socio-économiques et d'aménagement du territoire pour déterminer la protection à long terme de tous les milieux aquatiques superficiels et souterrains, d'eau douce et d'eau salée, donnant obligation d'atteindre un bon état écologique de ces milieux d'ici 2015.

Le SAGE étant antérieur à la DCE, son contenu a servi de base à la mise en place de cette directive, la CLE étant associée à ces travaux. Le SAGE constitue également un outil privilégié pour favoriser le respect de la DCE et la mise en œuvre de son plan de mesures en cours d'élaboration.

Les objectifs du SAGE Var et du Contrat de rivière rejoignent donc ceux de la DCE, soit parvenir à un bon état écologique des masses d'eau.

Lors du diagnostic DCE en 2003, deux masses d'eau ont tout d'abord été reconnues, soit celle des eaux superficielles du fleuve et celle de la nappe.

Les eaux du fleuve, identifiées comme fortement modifiées, ont ensuite été séparées en deux masses d'eau distinctes du fait de leur situation différente :

Ainsi, à l'aval, de l'embouchure jusqu'au seuil 7 (pont de la Manda), en raison des pollutions diffuses potentielles liées à la pression des usages et des modifications hydromorphologiques du lit, le bon état n'est pas attendu avant 2021 et fait l'objet d'une dérogation.

En amont du seuil 7, par contre, il sera possible de restaurer un bon potentiel écologique d'ici 2015.

Les eaux souterraines sont aujourd'hui au bon état et sont donc soumises à un objectif de non dégradation d'ici 2015.

Ces objectifs s'appuient sur les préconisations du SAGE qui seront mises en œuvre, notamment à travers le présent Contrat de rivière pour améliorer l'état qualitatif et l'équilibre morphologique du Var et limiter les phénomènes de pollution. Le diagnostic DCE prévoit cependant que l'impact des extractions passées subsistera à l'échéance 2015.

Pour la DCE comme pour le SAGE et le Contrat de rivière, artificialisation du lit et blocage du transport solide constituent, en effet, l'une des principales problématiques qu'il convient de traiter en restaurant le transit sédimentaire et en évitant toute réduction nouvelle du lit mineur.

La sensibilisation des populations, inscrite comme une orientation stratégique du SAGE et mise en application dans le contrat, est également l'une des mesures préconisées au titre de la DCE.

Enfin, la protection de la ressource, en particulier pour l'usage eau potable, est reconnue comme un enjeu stratégique par le SAGE et la DCE et oriente les actions du Contrat de rivière.

du contrat BV du Var

Répondant à l'ensemble des problématiques majeures identifiées sur la basse vallée du Var, l'objectif global du SAGE Var décliné en trois objectifs thématiques sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la gestion physique et les milieux naturels sont repris dans le Contrat de rivière

objectif global du SAGE

Conformément à l'objectif de bon état écologique imposé par la DCE, favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var en valorisant les ressources souterraines et développer, auprès de toutes les populations, la connaissance du fonctionnement dynamique de la vallée pour l'inscrire dans toutes les démarches de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire, notamment par des démarches d'éducation à l'environnement.

préservation de la ressource

Préserver la ressource en eau en accompagnant le développement des usages et en faisant en sorte que toutes les activités prennent en compte la préservation des ressources souterraines et superficielles.

gestion des risques

Gérer les crues en améliorant la morphologie du lit du Var, notamment en rétablissant le transport solide pour retrouver une continuité sédimentaire, et en assurant son aménagement en cohérence avec les enjeux économiques et écologiques.

valorisation des milieux

Identifier, valoriser et sauvegarder les milieux naturels spécifiques de la basse vallée du Var en visant la restauration des continuités écologiques des milieux aquatiques, c'est-à-dire sédimentaire et biologique pour les poissons et les oiseaux migrateurs.

Pour servir ces objectifs, cinq grandes orientations stratégiques, spécifiques de la gestion de la basse vallée et de la nappe du Var, portent sur la gestion du transport solide, les interventions sur la végétation, la réservation d'espaces, la sensibilisation des populations et la prévention de la pollution.



programme



QUALITÉ DES EAUX ET ASSAINISSEMENT



- 01 DEVELOPPEMENT DES SAVOIRS
SUR LES EAUX SOUTERRAINES
- 02 COORDINATION DES ACTEURS
POUR UN PLAN DE GESTION
- 03 SUIVI DE L'EAU DANS LES
PRATIQUES INDUSTRIELLES
- 04 PRÉSERVATION DES
ZONES AGRICOLES
- 05 VALORISATION DE LA NAPPE
A CIEL OUVERT: LAC DU BROC
- 06 SUIVI DES PRÉLÈVEMENTS
- 07 AIDE À LA MISE EN ŒUVRE
DES SCHÉMAS
D'ASSAINISSEMENT
- 08 MISE AUX NORMES DE LA
STEP DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
- 09 STRATÉGIE DE PROTECTION
CONTRE LES POLLUTIONS

Légende des fiches-actions

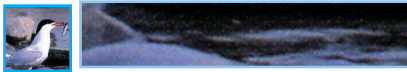
critère de faisabilité de l'action	exemple notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
effets sur les masses d'eau	6	2
rapidité de réalisation	5	1
économie financière	7	2
cotation	$38/6 = 6,3$	6
priorité 1 ou 2	★★★★★	

évaluation de l'efficacité de l'action pour atteindre les objectifs poursuivis en regard de sa faisabilité

barème	cotation
★★★★★	> 3 à 5 <
★★★★★	> 5 à 6 <
★★★★★	> 6 à 7 <
★★★★★	> 7 à 8 <
★★★★★	> 8

du contrat BV du Var

GESTION PHYSIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



- 10 ABAISSEMENT DES SEUILS 8, 9 ET 10
- 11 GESTION DE L'EXPLOITATION DES MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES
- 12 SUIVI DE L'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU LIT DU VAR
- 13 PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION
- 14 PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DU LIT POUR LES OISEAUX
- 15 CONTINUITÉ BIOLOGIQUE POUR LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS
- 16 CARTOGRAPHIE DES CANAUX ET DES VALLONS

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION



- 17 ÉCHANGE DES SAVOIRS SUR LA RESSOURCE EN EAU
- 18 DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE
- 19 ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC DES INFORMATIONS SUR L'EAU
- 20 GUIDE SAGE DE L'AMÉNAGEUR EN BASSE VALLÉE DU VAR
- 21 ASSISTANCE AUX COMMUNES COMMUNIQUER SUR L'EAU
- 22 PLAN DE GESTION DES USAGES DU LIT DU VAR
- 23 ANIMATION DES GROUPES-SAGE



Priorité 1 : réalisation prévue dans les 3 premières années

Priorité 2 : réalisation prévue en deuxième partie de contrat années 3 à 5



DIAGNOSTIC “EFFLUENTS INDUSTRIELS” EN RIVE DROITE - CCI 2008

Les zones industrielles de Carros-le Broc, Saint-Laurent du Var et Saint-Estève, situées sur la rive droite de la basse vallée du Var sont raccordées à la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var. La question s'est posée de la responsabilité des effluents industriels dans les fréquents dysfonctionnements de cette station. Par ailleurs, la DERU, les préconisations du SAGE et les objectifs de la DCE rendaient impérative la mise aux normes de la station qui est aujourd'hui en cours. L'Agence de l'eau a donc missionné la CCI Nice Côte d'Azur pour effectuer cette enquête diagnostic concernant les effluents industriels. Il s'agissait de caractériser les effluents rejetés par les 3 zones industrielles qualitativement et quantitativement. Un comité de pilotage a été créé pour assister la CCI. Les nombreux échanges, l'assiduité des membres du comité révèlent l'implication des partenaires ainsi que la volonté de transparence des entreprises qui ont réservé un accueil positif à cette enquête diagnostic.

Il ressort que 82% des 131 entreprises visitées produisent des effluents qui peuvent être dirigés vers une au moins des 3 destinations suivantes : le réseau d'eaux usées (41%), le milieu naturel, le plus souvent directement dans le Var (35%), un site de traitement spécifique ou une filière conforme à la réglementation via un prestataire privé pour les effluents considérés comme déchets liquides (78%). Une analyse plus fine est établie par type d'activité. 59% des entreprises raccordées au réseau collectif rejettent avec un prétraitement de l'effluent.

Pour répondre aux exigences futures de la STEP réhabilitée, les préconisations de l'étude sont de :

- conventionner toutes les entreprises rejetant dans le réseau,
- réaliser des analyses pour caractériser certains rejets et déterminer s'ils nécessitent des prétraitements ou non,
- vérifier régulièrement que les installations sont entretenues pour les entreprises ayant les rejets les plus conséquents.

Concernant les entreprises rejetant dans le milieu (lavage de véhicules, rinçage de pièces, parkings, etc), les préconisations sont:

- cesser les lavages de véhicules sans prétraitement
- utiliser des stations de lavage adaptées
- raccorder les stations de lavage au réseau d'eaux usées
- gérer les déchets liquides dangereux conformément à la réglementation (containers, filières adaptées, etc)

L'enquête a mis en évidence que les entreprises effectuent très peu d'autodiagnostic de leurs rejets, que la qualité de

leurs effluents leur est peu connue et que les installations de prétraitement nécessiteraient un entretien suivi régulièrement. Par ailleurs l'enquête pointe le manque général de connaissances de la réglementation et de l'impact des rejets, la mauvaise lisibilité du rôle des services compétents, l'absence de coordination des actions engagées.

Une démarche collective entre l'Agence de l'eau et les différents acteurs et partenaires sur le territoire de la basse vallée du Var est en cours d'élaboration et reprend ces préconisations.

EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DU PARC NATUREL DÉPARTEMENTAL DU BROC - CG06 2010

Le lac du Broc fait 23 ha avec une profondeur maximale entre 21 et 22 mètres. Ce lac résulte de l'exploitation de granulats durant plusieurs décennies dans le lit majeur du Var et de fait, la nappe d'accompagnement du Var est le constituant majeur du lac du Broc dont le niveau suit les fluctuations de cette nappe. Les principales caractéristiques et particularités du lac du Broc ayant une incidence sur le fonctionnement de son écosystème sont :

- Forte fluctuation saisonnière du niveau de l'eau pouvant atteindre 11 mètres certaines années (2006) ;
- Eau fraîche très claire probablement peu chargée en nutriments car filtrée par les sédiments entre le Bec de l'Esteron et le lac ;
- Fond très minéral constitué d'éléments assez grossiers avec des berges abruptes pour une grande partie du site ;
- Végétation aquatique absente et ripisylve très peu développée et clairsemée ;
- Habitats aquatiques peu diversifiés surtout en basses eaux ;
- Fond envasé sur une majorité de la surface ;
- Probable stratification thermique en été aux environs de 10 mètres de profondeur et déficit en oxygène dissous au fond du lac.

De plus, la zone littorale joue un rôle essentiel dans l'apparition des habitats pour la faune aquatique. Les secteurs en pente douce, lorsqu'ils sont submergés, permettent aux poissons de frayer et fournissent des éléments favorables au développement des alevins et des juvéniles de poissons en raison de la relative diversité des habitats présents.

Le lac du Broc est probablement à classer dans la catégorie des lacs peu profonds et mésotrophes, c'est-à-dire présentant une eau encore claire et une productivité biologique moyenne.

Des préconisations de gestion visent à mettre en valeur et à

Bilan des Études complémentaires

développer le potentiel écologique intéressant du lac du Broc. La mise en œuvre d'expérimentation de génie écologique, la densification du cordon boisé, la gestion et l'élimination des espèces envahissantes sont de nature à favoriser les habitats et la flore. Le maintien d'une diversité d'habitats d'insectes à enjeux serait également favorable à la biodiversité.

La mise en veille des déversements de carpes, la réduction notable, voire l'arrêt des déversements en truite, l'arrêt des déversements de sandre et de black-bass, associé à une sensibilisation des pêcheurs et un suivi de l'évolution du peuplement piscicole verrait le retour à un équilibre de la vie piscicole.

Conjuguées à la modération de la pression de la pêche le temps d'atteindre cet équilibre et de voir les effets produits par les aménagements conseillés, ces mesures peuvent concourir à corriger certaines particularités du lac qui limitent l'expression de son potentiel biologique.

D'autres mesures, telle que l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du lac, l'instauration d'une zone de quiétude interdite au public, des campagnes de ramassage des déchets, la tenue des chiens en laisse, le traitement de la végétation par des matériels légers, ainsi que certains aménagements constituent un premier volet à mettre en place.

ETUDE SUR LA VULNÉRABILITÉ DE LA NAPPE ALLUVIALE DU VAR AUX ALÉAS CLIMATIQUES CG06, NCA 2008

Une étude sur la vulnérabilité de la nappe alluviale du Var aux aléas climatiques secs a été conduite par le Conseil Général des Alpes-Maritimes et Nice Côte d'Azur pour anticiper les conséquences d'une sécheresse majeure ou la succession d'épisodes secs tels que rencontrés ces dernières années sur la nappe alluviale et sur ses conditions d'exploitation.

Les observations réelles, mesurées, ont montré un secteur hydrogéologique très complexe. La nappe alluviale est alimentée par le Var, l'encaissant et les coteaux. Sept champs captant sont répartis entre le bec de l'Estéron et l'embouchure. L'Association de la Nappe du Var suit en continu treize piézomètres depuis 1970.

La pluviométrie moyenne est de 791mm. Récemment les Alpes Maritimes ont été confrontées à plusieurs épisodes climatiques déficitaires en 2000 puis de 2002 à 2007 sans impact sur les ressources en eau potable, mais ils ont été ressentis par la nappe qui a connu ses niveaux les plus bas depuis 1970. La recharge de la nappe par les pluies

automnales est insuffisante, ce qui entraîne une baisse progressive des niveaux piézométriques.

La simulation de scénarii extrêmes par modélisation tridimensionnelle sur l'ensemble de la vallée du Var a montré que les secteurs impactés par un événement climatique sévère étaient le Bec de l'Estéron, le secteur de Gattières ainsi que celui des prélèvements à l'aval de Saint-Isidore, mais que le Var compensait en augmentant ses apports et qu'il y avait une stabilité piézométrique en aval. Ces simulations ont permis de préciser secteur par secteur les conditions d'alimentation de la nappe par le fleuve et par les coteaux. L'augmentation des prélèvements a aussi été testée montrant là aussi une augmentation des apports du fleuve Var en compensation. Le test de l'abaissement des seuils a montré un effet de recharge de nappe de 0,60m au Bec de l'Estéron et de 2m entre les seuils 9 et 8, par contre les champs captant de Carros et du Bastion subissent une baisse du niveau piézométrique variable entre 0,90 et 2m, à vérifier. Concernant la vulnérabilité de la qualité des eaux souterraines aux épisodes climatiques secs, l'impact est difficile à déterminer car les données sur les sources d'alimentation sont insuffisantes mais les observations montrent que la nappe est potentiellement vulnérable aux pollutions accidentelles, aux sulfates et au biseau salé.

En conclusion, l'étude conseille de poursuivre :

- l'amélioration des connaissances sur la piézométrie de la nappe, en intégrant de nouveaux points de mesures à un réseau de suivi global

- l'amélioration des connaissances sur le substratum
- l'amélioration des connaissances sur le Var,
- l'intégration des résultats de cette étude à celle de l'université sur l'analyse physico-chimique des éléments traces et de faire un inventaire des prélèvements sur la partie aval de la nappe.



mise en œuvre du programme de mesures

Les masses d'eau de la basse vallée du Var

Libellé masse d'eau	Statut	Objectif de bon état	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Causes de dérogation
Masses d'eau superficielles					
FRDR78a : le Var de la Vésubie à Colomars (amont)	ME Fortement Modifiée	Bon potentiel 2015	2015	2015	
FRDR78b : le Var de Colomars à la mer (aval)	ME Fortement Modifiée	Bon potentiel 2021	2015	2021	Faisabilité technique morphologie continuité
FRDR10261 : vallon de St-Blaise	Très Petit Cours d'Eau	Bon état 2015	2015	2015	
Masses d'eau souterraines					
FRDO328 : alluvions du Var et Paillons *	Eau souterraine	Bon état 2015	2015	2015	
FRDO136 : massifs calcaires Audibergue, St Vallier, St Cézaire, Calern, Caussols, Cheiron	Eau souterraine	Bon état 2015	2015	2015	
FRDO234 : calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubet	Eau souterraine	Bon état 2015	2015	2015	
FRDO404 : domaine plissé BV Var, Paillons	Eau souterraine	Bon état 2015	2015	2015	

* principale masse d'eau souterraine de la basse vallée du Var ; les autres masses d'eau souterraines répertoriées constituant les limites de l'aquifère des alluvions.

Programme de mesures des masses d'eau superficielles de la basse vallée du Var

Problème à traiter	Mesures	Actions du Contrat de rivière	Masses d'eau concernées
Substances dangereuses hors pesticides	Mettre en place des conventions de raccordement 5A31	Action 3 : Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	FRDR78a FRDR78b
	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets 5A32	Action 3 : Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	FRDR78a FRDR78b
	Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement 5A40	Action 3 : Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	FRDR78a FRDR78b
	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle 5A50	Action 3 : Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	FRDR78a FRDR78b
Dégradation morphologique	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire 3C07	Action 10 : abaissement des seuils 9 et 10 Action 12 : suivi de l'évolution morphologique du lit du Var	FRDR78a
Altération de la continuité biologique	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C11	Action 10 : abaissement des seuils 9 et 10 Action 15 : améliorer la continuité biologique pour la circulation des poissons	FRDR78a FRDR78b
	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole 3C13	Action 15 : améliorer la continuité biologique pour la circulation des poissons	FRDR78a FRDR78b
Sécurité	Protection des biens et des personnes	Action 10 : abaissement des seuils 9 et 10 Action 18 : développement de la culture du risque	FRDR78a FRDR78b
Directive Eau Résiduaire Urbaine	Suivi des respects des délais de mise en conformité des STEP	Action 8 : mise aux normes de la STEP de St-Laurent du Var Action 3 : Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	FRDR78b
	Suivi des performances des STEP < 2000 EH	Action 7 : appui à la mise en œuvre des schémas d'assainissement	FRDR78a FRDR78b

Programme de mesures pour les masses d'eau souterraines de la basse vallée du Var

Problème à traiter	Mesures	Actions du Contrat de rivière	Masses d'eau concernées
Risque pour la santé	Développer des démarches de maîtrise foncière 2A17	Action 1 : développement des savoirs sur les eaux souterraines pour définir un outil de gestion	FRDO328
	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et /ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable 5F10	Action 2 : coordination des acteurs pour un plan de gestion de la ressource	FRDO136 FRDO234 FRDR328

volet qualité



Les eaux souterraines

600.000 personnes bénéficient de la ressource abondante et de qualité de la plaine du Var. L'alimentation en eau potable constitue donc un enjeu majeur pour la basse vallée. L'abondance de cette ressource ne doit pas faire ignorer les incertitudes qui pèsent sur la nappe et son fonctionnement. Les sources potentielles de pollution de la nappe s'accroissent avec le développement des activités industrielles, agricoles et urbaines, engendrant des besoins de plus en plus grands en réseau d'assainissement, en gestion des déchets et en eaux industrielle et potable. Les épisodes de pénurie en eau dans une situation de très grande dépendance à la ressource, ont mis en évidence les incertitudes qui pèsent sur le fonctionnement de la nappe et sa mise en sécurité. Du fait de la structure même des aquifères, leur fonctionnement est complexe et encore méconnu des acteurs. Dans l'état actuel des connaissances et en l'absence de documents de référence, l'évolution de la situation en cas de grande sécheresse ou d'une pollution amont importante, est mal mesurée. De même, compte tenu du fait que la quantité d'eau disponible n'a pas encore vraiment posé problème, la diversification de la ressource en eau demeure au stade de la réflexion. Or la nappe du Var est extrêmement sollicitée et les potentialités et les besoins en eau sont difficiles à évaluer.

Pour tenter de comprendre la complexité du fonctionnement des eaux souterraines, différentes études ont été menées ou sont en cours. Le SAGE préconise de les poursuivre.

D'autre part, pour répondre aux problématiques posées pour la ressource en eau souterraine, le SAGE définit un espace de préservation de la ressource, «attention, vous marchez sur la nappe». Cet espace est celui qui permet à la ressource souterraine de conserver son niveau d'abondance et de qualité actuel. Il est délimité en surface par la présence de la nappe en sous-sol et prend en compte les relations entre nappes, substrats et rivière. Il s'étend de pied de coteau à pied de coteau. Les eaux superficielles sont concernées par cet espace dans la mesure où les échanges fleuve/nappe permettent la recharge de la nappe et où elles offrent la possibilité de prélèvements divers dont l'eau potable. La basse vallée du Var abrite sept champs de captage publics pour l'alimentation en eau potable. Certains captages disposent d'un périmètre de protection immédiat réduit à un cercle de quelques mètres autour du point de prélèvement. C'est le cas des captages de Nice (Prairies et Sagnes) et du captage de la Manda à Carros. Un réseau de "suivi global quantitatif et qualitatif de la nappe du fleuve Var dans l'intérêt de l'alimentation en eau potable", comprenant 13 piézomètres à proximité des champs captants, est géré par "l'Association Nappe du Var" qui regroupe les quatre exploitants publics d'eau potable de la vallée (Communauté Urbaine NICE COTE D'AZUR et trois syndicats) et la CCI (captages de l'aéroport).

Les eaux superficielles

Concernant également les eaux superficielles du Var et compte tenu de la concentration des activités dans la basse vallée, de nombreuses sources de pollution sont potentiellement présentes. Plusieurs risques de pollution des eaux, tels que les rejets des stations d'épuration, les stockages de déchets, les activités à risque ou les pollutions issues des axes routiers font l'objet de contrôles réguliers. Cependant, il est apparu que les risques de pollution diffuse, agricole, industrielle ou domestique, étaient les moins connus et certainement les plus importants une fois cumulés.

Compte tenu de la perpétuelle évolution des activités industrielles et des produits phytosanitaires utilisés, les résultats des dernières études de risque potentiel de pollution en 1993 ne sont pas représentatifs de la situation actuelle.

Ces études vont donc être réactualisées pour conserver leur fiabilité et pour être des outils de protection de la qualité des eaux.

Avec le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, la CCI a ainsi déjà conduit un diagnostic des activités industrielles sur les zones industrielles de Carros-Le Broc, Saint-Estève et Saint-Laurent-du-Var. La pollution liée aux activités est souvent le fait de l'ignorance des effets de certaines pratiques sur la ressource et le milieu naturel. La plupart des entreprises n'ont pas une structure suffisante pour mettre elles-mêmes au point des méthodes plus économes de la ressource et moins polluantes. Seuls les clubs d'entreprises sur la basse vallée du Var sont à même de les aider dans ces progrès à faire.

La mobilisation des entreprises sur la prise en compte de l'eau dans les pratiques industrielles et artisanales est donc conduite avec les clubs d'entreprises en intégrant une démarche collective avec, notamment, les collectivités concernées.

Le SAGE encourage les démarches déjà engagées par secteur d'activité de maîtrise des rejets pour un respect de l'environnement, en particulier : pressing, blanchisserie, garage, imprimerie et préconise que la CLE s'associe à leur promotion.

63% des entreprises de la plaine du Var ont moins de 10 salariés. La sensibilisation des PME sur la pollution et les risques liés aux rejets et au stockage doit leur apporter des modes d'emploi concernant les traitements à mettre en œuvre pour être compatibles avec les objectifs de qualité du milieu récepteur.

Pour avancer au plus vite sur les questions de qualité des masses d'eau, après la validation du SAGE, la CLE, a mis en place un groupe-SAGE assainissement intégrant les gestionnaires de STEP et les acteurs industriels pour favoriser la mise aux normes des STEP et sensibiliser les entreprises. Ce groupe a, prioritairement, fait avancer les acteurs locaux sur les dossiers de mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent-du-Var et la mobilisation des industriels.



actions

Des études scientifiques sont conduites par l'Université de Nice Sophia Antipolis et le Département des Alpes-Maritimes en collégialité avec l'ensemble des collectivités du bassin versant. Les résultats en cours doivent être à la fois partagés par les acteurs et donner lieu à des enrichissements par les gestionnaires de terrain.

01

DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS
SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Sur la base des résultats d'études, l'identification des secteurs pouvant être réservés pour une exploitation de ressource de secours ou de substitution mis en parallèle avec l'analyse des besoins futurs dotera les acteurs de l'aménagement d'un outil de gestion.

02

COORDINATION DES ACTEURS
POUR UN PLAN DE GESTION

L'assainissement des activités artisanales, industrielles et commerciales doit faire l'objet d'une gestion partagée entre les collectivités, les entreprises et les financeurs pour assurer la conformité des rejets dans le réseau d'assainissement collectif et le réseau pluvial aux exigences de qualité, notamment européennes.

03

SUIVI DE L'EAU DANS LES
PRATIQUES INDUSTRIELLES

Le recensement des activités agricoles et des pratiques liées à l'eau permettra de proposer des modes d'emploi respectueux de l'environnement et de valoriser l'impact positif de certaines activités agricoles à préserver ou à promouvoir dans l'avenir.

04

PRÉSERVATION DES
ZONES AGRICOLES

Le lac du Broc est un milieu remarquable par le fait qu'il constitue une ouverture sur la nappe et qu'il comprend un facteur de risque de pollution. Son aménagement doit prendre en compte la dimension stratégique du site en matière de protection de la nappe.

05

VALORISATION DE LA NAPPE
A CIEL OUVERT : LAC DU BROC

Les prélèvements publics gérés par différents opérateurs peuvent avoir des effets cumulatifs importants qu'il s'agit d'identifier. Les acteurs concernés travaillent sur un même système aquifère dont il convient de partager le suivi.

06

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES
PRÉLÈVEMENTS

Les schémas d'assainissement permettent de garantir un traitement des eaux usées respectueux de la ressource et sont donc essentiels à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau à la condition d'être mis en œuvre. Un suivi de cette mise en œuvre sera assuré par une coordination de la CLE via l'Observatoire.

07

AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DES
SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT

Le rejet direct dans le Var de la STEP de Saint-Laurent-du-Var, aujourd'hui obsolète, impose d'accompagner sa mise aux normes par un groupe SAGE poursuivant l'objectif de bon état écologique du fleuve. Le nouveau type de traitement retenu répond aux besoins identifiés sur le territoire de la rive droite et est l'occasion d'une mobilisation des acteurs industriels.

08

MISE AUX NORMES DE LA
STEP DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

La concentration des infrastructures de transport est la caractéristique principale de la basse vallée du Var où l'espace plat est restreint : voie de chemin de fer, routes nationales ou départementales, autoroute. Le SAGE préconise d'équiper les infrastructures à risque pour prévenir les risques de pollutions accidentelles. Un inventaire et une priorisation de ces structures doit d'abord être fait.

09

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE
DE PROTECTION DES RISQUES
DE POLLUTION



HISTORIQUE

LA BASSE VALLÉE DU VAR OFFRE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L'OCCUPATION DE LA PLAINE ET AUX DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS. SA RESSOURCE NATURELLE EN EAU SOUTERRAINE ABONDANTE ET DE QUALITÉ, SES MILIEUX NATURELS D'UNE GRANDE RICHESSE, L'EMBOUCHURE AVEC LA MER ET LA PRÉSENCE DE MATÉRIAUX NOBLES EN ONT FAIT DEPUIS DES DÉCENNIES UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE POUR L'IMPLANTATION ÉCONOMIQUE.

LE PREMIER Puits PUBLIC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A ÉTÉ CREUSÉ EN 1924, EN RIVE DROITE, PAR LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE LA RIVE DROITE DU VAR : IL EST TOUJOURS EN SERVICE ACTUELLEMENT. EN RIVE GAUCHE, C'EST EN 1950 QUE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, CONCESSIONNAIRE DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE DE NICE, OBTINT L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA NAPPE DU VAR.

AUJOURD'HUI, LA NAPPE DU VAR EST EXPLOITÉE PAR CINQ MAÎTRES D'OUVRAGE SUR SEPT CHAMPS CAPTANTS. (4 EN RIVE DROITE, 3 EN RIVE GAUCHE) :

- SILCEN : SYNDICAT INTERCOMMUNAL LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE ET NICE
- SIEVI : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ESTERON ET DU VAR INFÉRIEUR
- SILRDV : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU VAR
- SCRVDV : SOCIÉTÉ DU CANAL DE LA RIVE DROITE DU VAR
- NCA



Rappel DCE

La masse d'eau souterraine de la basse vallée du Var a été identifiée par le diagnostic DCE comme étant de bonne qualité et présentant un risque faible de non atteinte du bon état écologique (risque NABE) d'ici 2015.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Le gîte aquifère du Var inférieur constitue la principale ressource en eau potable du département des Alpes-Maritimes. Il couvre ainsi d'importants besoins, qui ne sont d'ailleurs pas limités à la plaine elle-même, mais s'étendent à une grande partie du littoral entre Antibes et Menton. Les volumes prélevés pour la production d'eau d'alimentation ont considérablement augmenté ces dernières décennies. Les quantités d'eau captées ont quasiment doublé en l'espace de 30 années, passant ainsi de 26 850 000 m³ en 1970 à 43 316 000 m³ en 2000.

Du fait de la structure géologique complexe du territoire, le substratum sur lequel repose la vallée alluviale est très variable d'amont en aval. La nappe du Var est constitué d'un réservoir principal étroit, mais connecté à d'autres réservoirs beaucoup plus grands en volume et en superficie. Elle constitue donc un aquifère dont les potentialités sont importantes, mais dont la vulnérabilité à la pollution est certaine, du fait même de ces multiples connexions et de l'absence de couche superficielle imperméable. Il apparaît en effet que la circulation des eaux souterraines dans la basse vallée s'effectue dans trois terrains aquifères superposés :

- à la base, les calcaires jurassiques karstiques,
- recouverts par les sédiments pliocènes du delta du Var
- entaillés par la vallée du Var et ses alluvions quaternaires.

Pour comprendre le fonctionnement actuel de la nappe du Var, il convient donc de connaître également le fonctionnement des deux autres aquifères.

OBJECTIFS

Connaître et faire connaître le fonctionnement des aquifères pour mieux gérer la ressource, anticiper les pénuries, trouver des ressources de secours, gérer les pollutions accidentelles.

Doter les aménageurs du territoire d'un outil de gestion éclairé par la connaissance des mécanismes hydrogéologiques.

Mieux connaître la nappe profonde Assurer un suivi optimal des nappes au vu des enjeux actuels et futurs en développant un réseau de suivi.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

Les connaissances acquises dans le cadre de ce programme vont être utilisées par les gestionnaires, notamment pour organiser la réservation d'espaces pour l'AEP.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

Les mesures 17 et 18 concernant l'Espace Nappe du SAGE Var préconisent de "mieux connaître les eaux souterraines pour mieux les préserver". L'enjeu "eau potable" dont la qualité doit être maintenue repose sur un développement de la connaissance et une anticipation des besoins futurs.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Journée scientifique "l'eau dessus dessous la basse vallée du Var"
Réunions Groupe-SAGE Ressource pour un partage des savoirs

- Étude géochimique sur le fonctionnement chimique du système hydrologique de la bw. M.O. Université Nice Sophia Antipolis
- Sous Maîtrise d'ouvrage du Conseil Général 06 :
- Étude de vulnérabilité de la nappe du Var aux aléas climatiques secs
- Étude des nappes profondes et réseau de suivi
- Actualisation du réseau de piézomètres pour un suivi : création de points de suivis (piézomètres sur seuils, poudingues, plaine...)

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

- Thèse Yves Guglielmi - 1993
- Suivi piézométrique annuel de "Association Nappe du Var"
- Étude des incidences de l'abaissement des seuils sur la nappe du Var - 2005 - SOGREAH

Développement des savoirs sur les eaux souterraines pour définir un outil de gestion

GRUPE
RESSOURCE
EN EAU

ACTION

DÉFINITION ET RÉALISATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR DÉVELOPPER LES SAVOIRS SUR LA RESSOURCE SOUTERRAINE EN FONCTION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES, EN COURS OU ACHÉVÉES. IL S'AGIT NOTAMMENT :

- DE FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROGRAMMES DE RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES AUX TRAVAUX EN COURS AVEC LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES SPÉCIALISÉS (UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS)
- DE POURSUIVRE LES EXPLORATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AQUIFÈRE DES POUNDINGUES : ÉTUDES, CAMPAGNES DE PROSPECTION GÉOPHYSIQUE ET FORAGES D'EXPLORATION
- D'APPROFONDIR LES ÉTUDES SUR L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT,
- D'AMÉLIORER LES RÉSEAUX DE SUIVI DE LA RESSOURCE : COMPLÉTER LE RÉSEAU PIÉROMÉTRIQUE EXISTANT, OPTIMISER LE SUIVI DE LA QUALITÉ, METTRE EN PLACE DES STATIONS HYDROMÉTRIQUES DE SUIVI DES ÉTIAGES DU VAR, AFIN, NOTAMMENT, DE CARACTÉRISER LE FONCTIONNEMENT DE L'AQUIFÈRE DE SA BASSE VALLÉE ET ANTICIPER LA GESTION DE CETTE RESSOURCE.



Dans le cadre de l'étude scientifique sur les aquifères du Var, une thèse entreprise par Cécile Potot fait suite au travail de Yves Guglielmi réalisé en 1993. L'objectif est de cerner au mieux le fonctionnement du système aquifère de la basse vallée du Var. Il s'agit donc de réactualiser les données obtenues

il y a 15 ans dans un contexte climatique différent d'aujourd'hui et d'affiner ce travail grâce à l'utilisation de techniques nouvelles plus performantes. La nappe alluviale est alimentée soit par le fleuve lui-même, soit par les nappes des poudingues ou du karst, de par et d'autre de la vallée. En période de

sécheresse, on peut s'attendre à des contributions variables des différentes sources d'alimentation. Ces sources d'alimentation ont chacune une signature chimique. Il est crucial de mieux connaître les connexions entre les divers aquifères, ainsi que les temps de résidence et les vitesses d'écoulement, pour réagir

correctement en cas de pollution accidentelle, pour maîtriser la qualité des eaux des divers réservoirs et pour anticiper une plus grande sollicitation des ressources en eau de la région face à une croissance des besoins.

ÉVALUATION

La connaissance de la ressource en eau souterraine est l'un des enjeux majeurs du SAGE dans un contexte de forte urbanisation et de dépendance à la nappe alluviale des populations. Les études scientifiques ont montré l'intérêt de leur recherche avec notamment la thèse de Guglielmi. Le rapprochement de ces études avec les gestionnaires est essentiel pour favoriser la bonne utilisation de ces connaissances. Les usages impactés par ces recherches étant primordiaux, la faisabilité technique et financière étant acquise, cette action est évidemment pertinente et devrait être d'une grande efficacité en regard des objectifs à atteindre.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	9	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	9	2
cotation	55/6 = 9,2	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

RÉSULTATS D'ÉTUDES

MAÎTRES D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL 06, UNIVERSITÉ, NCA

COÛT TOTAL

1.500.000 € HT

OBSERVATOIRE

Le suivi piézométrique de la nappe, assuré par l'Association nappe du Var servira de base de données pour une analyse de l'évolution. Un suivi des études d'amélioration des connaissances sera également assuré par l'Observatoire afin de réunir les résultats des différentes recherches et de rendre l'information disponible au plus grand nombre.



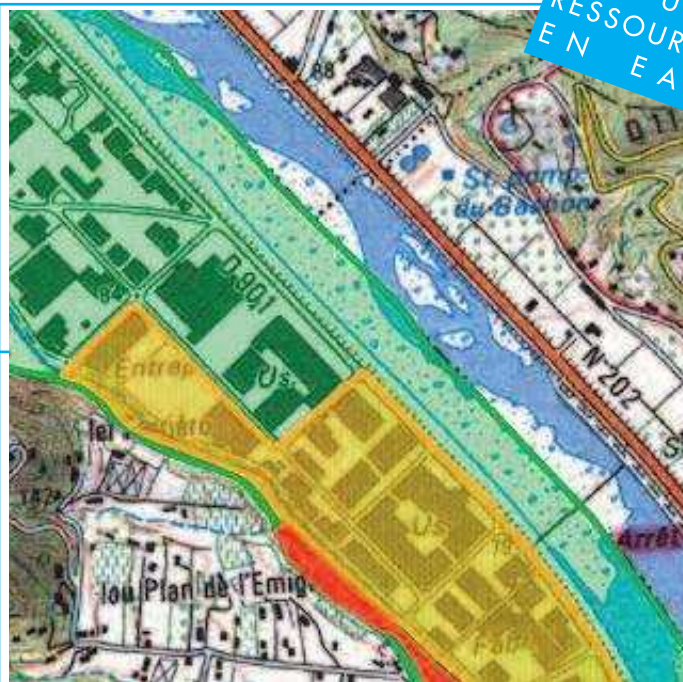
<p>HISTORIQUE</p> <p>AVEC L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE CERTAINES COMMUNES DU TERRITOIRE, LES VOLUMES PRÉLEVÉS POUR LA PRODUCTION D'EAU D'ALIMENTATION ONT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉ CES DERNIÈRES DÉCENNIES. LES QUANTITÉS D'EAU CAPTÉES ONT QUASIMENT DOUBLÉ EN L'ESPACE DE TRENTE ANNÉES PASSANT DE PRÈS DE VINGT SEPT MILLIONS DE MÈTRES CUBE EN 1970 À PLUS DE 45 MILLIONS DE MÈTRES CUBE EN 2009.</p> <p>EN 1997, UN FORAGE PROFOND FAISAIT DIRE AU PR.POLVECHE QUE "L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE NICE S'EFFECTUE À PARTIR DES EAUX SUPERFICIELLES DE LA VÉSUBIE ET DES EAUX SOUTERRAINES DE LA NAPPE DU VAR PEU PROFONDE. FACE À LA VULNÉRABILITÉ DE CES RESSOURCES VIS-À-VIS DES RISQUES DE POLLUTION ET BIEN QU'IL SOIT ENTENDU QU'IL FAILLE LES PRÉSERVER, LA RECHERCHE D'UNE RESSOURCE MIEUX PROTÉGÉE DES POLLUTIONS ET DONC PLUS PROFONDE A ÉTÉ INITIÉE. DES FORAGES PROFONDS RÉALISÉS DANS LES VALLÉES DES PAILLONS, DE LA BRAGUE ET DU LOUP ONT PERMIS DE CAPTER UNE EAU ARTÉSIENNE ET SAINES PROVENANT DES CALCAIRES JURASSIQUES, CE QUI LAISSE PRÉSAGER QU'UNE EAU PROFONDE INDÉPENDANTE DES NAPPES SUPERFICIELLES PEUT AUSSI EXISTER DANS LA PLAINE DU VAR."</p>	<p>Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Anticiper les besoins de gestion de la ressource en identifiant les secteurs favorables à une exploitation future. Explorer plusieurs scénarios de sécurisation de l'AEP. Étudier le fonctionnement de la nappe profonde? Préserver la ressource en eau soit l'ensemble des nappes de la basse vallée du Var. Mettre en avant des objectifs de qualité au-delà des périmètres de protection.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>La mesure 19 du SAGE Var concernant l'espace nappe encourage la recherche de ressources de secours en évitant cependant d'utiliser la nappe profonde dans un objectif de développement durable.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Résultats d'études scientifiques en cours (voir action 1) intégrés dans cette opération au fur et à mesure des avancées. Étude d'anticipation de gestion de la ressource souterraine de la basse vallée du Var pour l'AEP dans le cadre du SAGE Var - EAUCEA - 2009 en cours.</p>	<p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Les connaissances acquises dans le cadre de l'action précédente vont être utilisées par les gestionnaires pour organiser la réservation d'espaces pour l'AEP future.</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> •Etat des lieux/diagnostic du SAGE Var - 2003 - SMEBVV •Études sur la nappe - 2008/2009 - action 1 •Diagnostic SCOT NICE COTE D'AZUR - 2007 - SYMENCA •Schéma Directeurs d'AEP

Coordination des acteurs pour un plan de gestion de la ressource vers un comité de gestion

**GROUPE
RESSOURCE
EN EAU**

ACTION

- CRÉER UN COMITÉ DE GESTION
- DÉFINIR LES LIMITES D'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE ET PROPOSER EN REGARD LES POSSIBILITÉS DE RESSOURCE DE SECOURS AVEC UNE ANALYSE AVANTAGES/INCONVÉNIENTS.
- METTRE EN PLACE UN OUTIL DE GESTION DE L'EAU POUR LES GESTIONNAIRES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, LES ACTEURS DU SCOT ET DE L'OIN.
- METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE
- ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE PERMETTANT DE CROISER LE FONCTIONNEMENT DE LA NAPPE AVEC LES ZONES DISPONIBLES EN PRENANT EN COMPTE LES ACTIVITÉS POLLUANTES ET L'INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION DE L'OIN.



La recherche de ressources de secours est multiple. Elle porte aussi bien sur la nappe superficielle aujourd'hui exploitée que sur la nappe profonde. L'exploitation de la nappe superficielle est cependant dépendante de nombreux facteurs liés à l'utilisation de l'espace. Les perspectives concernant de nouvelles exploitations dans cette

nappe doivent donc prendre en compte les zones inondables, les zones protégées, les activités en amont et les projets d'urbanisation. Par ailleurs l'utilisation de forages profonds est aujourd'hui limitée à l'étude de la nappe profonde et non à son exploitation dans une préoccupation de développement durable.

EVALUATION

Les enjeux de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la basse vallée du Var sont primordiaux dans le cadre du développement de la vallée du Var. La préservation de la ressource, pour un usage durable, se doit d'être exemplaire au regard des objectifs de l'opération d'intérêt national (OIN) engagée sur la basse vallée du Var, dont le développement durable est au cœur des objectifs. Un outil de gestion permettant aux aménageurs et aux gestionnaires de programmer leurs actions en fonction des caractéristiques locales de la ressource, constitue un outil expérimental et motivant dans le cadre de l'Ecovallée et est donc pertinent pour atteindre les objectifs du SAGE et de la DCE.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	8	2
cotation	51/6 = 8,5	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

CRÉATION ET DYNAMISME DU COMITÉ DE GESTION : NOMBRE DE RÉUNIONS, PRODUCTIVITÉ, OUTIL DE GESTION...

MAÎTRES D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES, NCA

Coût

200.000 € HT

OBSERVATOIRE

De nombreux prélèvements sont fait dans la nappe : l'Observatoire se chargera des les identifier (AEP, agriculture, industrie, particulier...) afin d'engager une démarche incitative de protection de la ressource.



<p>HISTORIQUE</p> <p>PEU D'ÉTUDES ONT ÉTÉ RÉALISÉS DANS LE DOMAINE DE LA POLLUTION À L'ÉCHELLE DE LA PLAINE. DÈS 1976, UNE PREMIÈRE ÉTUDE SUR LES RISQUES DE POLLUTIONS DU FLEUVE VAR ET DE SA NAPPE ALLUVIALE ÉTAIT RÉALISÉE PAR ARLAB (LABORATOIRE DE L'ÉCOLE DES MINES DE PARIS). EN 1984, UNE DEUXIÈME ÉTUDE A ÉTÉ MENÉE PAR LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, EN COLLABORATION AVEC LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LOCALES. ENFIN, EN 1993-1994, LA CGE A ENTREPRIS UNE ACTUALISATION DE L'ÉTUDE PRÉCÉDENTE AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU RMC. PARMIS LES OPÉRATIONS QUI ONT ÉTÉ MENÉES AU COURS DE CES ÉTUDES, IL FAUT CITER D'UNE PART LE RECENSEMENT COMPLET DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES AVEC VISITE DU SITE, D'AUTRE PART LA RÉALISATION DE NOMBREUSES ANALYSES D'EAU AVEC DOSAGE DE 85 POLLUANTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES. EN PARALLÈLE, UNE DÉMARCHE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION S'ADRESSANT AUX UTILISATEURS, AUX DISTRIBUTEURS ET AUX FABRICANTS, AVAIT ÉTÉ ENGAGÉE. ELLE VISAIT À FAIRE DIMINUER LE RISQUE DE POLLUTION ACCIDENTELLE OU DIFFUSE PAR UNE MEILLEURE INFORMATION SUR L'IMPACT DE LA QUALITÉ DES EAUX. CES DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES N'ONT PAS ÉTÉ MISES À JOUR.</p>	<p>Programme de mesures sur les masses d'eau superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de conventions de raccordement • Contrôle des conventions de raccordement et régularisation des autorisations de rejets • Actualisation des autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) • Optimisation ou changement des processus de fabrication pour limiter la pollution <p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>La basse vallée du Var abrite plusieurs zones industrielles dont les activités et la taille sont très diverses. Hormis les installations classées, l'assainissement de ces entreprises n'est pas encadré par les règlements de service d'assainissement des collectivités. La STEP de Saint-Laurent-du-Var a été l'occasion d'une réflexion sur les effluents des zones industrielles rejetés dans le réseau.</p> <p>La plupart des activités industrielles sont raccordées aux stations d'épuration des communes, tels que les rejets des établissements des zones industrielles de Carros et Saint-Laurent du Var, dirigés vers la station d'épuration de Saint-Laurent du Var. Des normes de concentrations des rejets industriels sont fixées et contrôlées pour les ICPE seulement. Le risque de pollution chronique le plus probant est celui des rejets diffus des zones industrielles qui bordent la vallée du Var, somme de petites pollutions compte tenu de la taille des entreprises et des activités exercées. En outre, en dehors des zones industrielles, certaines installations dispersées, non contrôlées par l'Administration, peuvent présenter de réels dangers : stations services, garages, stockages d'hydrocarbure, dépôts sauvages...</p> <p>Du fait des conditions climatiques méditerranéennes, les apports diffus drainés par les réseaux d'eaux pluviales se font essentiellement à l'occasion des épisodes pluvieux et aboutissent dans le Var par les déversoirs d'orage qui drainent les surfaces imperméabilisées. Cependant, aucune mesure n'a été réalisée à ce jour sur les réseaux d'eaux pluviales ou les milieux récepteurs pour évaluer l'importance de ce phénomène.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines du Var en réduisant au maximum l'apport des rejets polluants.</p> <p>Garantir le bon fonctionnement de la STEP de Saint-Laurent-du-Var une fois mise aux normes en évitant que certains toxiques viennent nuire au traitement membranaire.</p> <p>Sensibiliser les entreprises.</p> <p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>La mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent-du-Var implique de prendre en compte les effluents industriels raccordés au réseau. Les industriels souhaitent être informés de la qualité de leurs rejets et sont volontaires pour mettre en place des mesures d'amélioration chaque fois que cela est nécessaire.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Pour préserver l'espace nappe, le SAGE préconise dans ses mesures 34 à 36 d'accompagner les entreprises artisanales et agricoles dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques respectueuses de la ressource</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Etude CCI sur les pratiques industrielles dans la basse vallée</p> <p>Harmonisation des règlements de services d'assainissement des collectivités et de leur politique de conventionnement des entreprises reliées à la STEP de Saint-Laurent-du-Var - CCI/SMEBV.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide des substances dangereuses - DRIRE • Étude Agence de l'eau RM&C sur les substances dangereuses. 2005 • Étude sur les activités industrielles sur les ZI de la basse vallée du Var - 2007 - CCI

Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles

**GROUPE
PRATIQUES
INDUSTRIELLES**

ACTION

CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE "DÉMARCHE COLLECTIVE" LABÉLISÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU POUR RASSEMBLER LES CLUBS D'ENTREPRISES DE TOUTE LA PLAINÉ DU VAR ET LES COLLECTIVITÉS AYANT LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT SUR LE SECTEUR. CE COLLÈGE SERA ASSISTÉ TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU, LA CCI ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES ET BÉNÉFICIERA DE LA MÉDIATION DU GROUPE SAGE ASSAINISSEMENT.

IL AURA COMME OBJECTIF DE DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE CINQ AXES DE TRAVAIL :

- LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LA GESTION DES EFFLUENTS PAR L'INFORMATION ET FORMATION DES PERSONNELS DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS
- LA MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DE RACCORDEMENT ADAPTÉES AUX ACTIVITÉS ET AU FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
- LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX POUR L'EAU
- LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES MILIEUX ET DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
- LA VALORISATION DES ACTIVITÉS PAR LA COMMUNICATION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS.



LE COMITÉ DE PILOTAGE INTÉGRERA LES ENTREPRISES POSANT PROBLÈME QUANT À LA GESTION DES REJETS TELS QUE LES GARAGES.

UN POSTE SERA CRÉÉ ET FINANCÉ AU SEIN DU REGROUPEMENT DES CLUBS D'ENTREPRISES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA DÉMARCHE PAR UN SUIVI NOTAMMENT DES CONVENTIONNEMENTS.

LA DÉMARCHE EXEMPLAIRE DÉJÀ CONDUITE POUR LA GESTION DES DÉCHETS SUR LA ZI DE CARROS PAR LE CLUB DES ENTREPRISES SERVIRA DE MODÈLE POUR GARANTIR LE SUCCÈS DE LA PRÉSENTE ACTION.

ÉVALUATION

Compte tenu de l'évolution des activités dans la basse vallée et des risques de pollution, cette opération déjà engagée sur le terrain des conventionnements permettra, sur la base du recensement conduit par la CCI, d'améliorer la gestion de l'eau dans les activités concernées et de créer des liens entre les différents acteurs de l'assainissement vers un même objectif d'amélioration des rejets vers la STEP de Saint-Laurent-du-Var.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	9	2
cotation	53/6 = 8,8	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES REJETS INDUSTRIELS

MAÎTRES D'OUVRAGE

CHAMBRE CONSULAIRES, CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES, NCA, COMMUNES, ENTREPRISES, CLUBS D'ENTREPRISES, EPA

Coût

2.640.000 € HT

OBSERVATOIRE

L'Observatoire recueillera les données fournies par les mesures pour contrôler la qualité des effluents industriels. Ces informations seront traduites pour être diffusées auprès des entreprises qui le souhaitent via les clubs des entreprises.



<p>HISTORIQUE</p> <p>DÈS LE DÉBUT DU XIXÈME SIÈCLE, UNE VOLONTÉ DE MISE EN VALEUR AGRICOLE SE TRADUIT PAR DES ENDIGUEMENTS QUI VONT ENSUITE ENCOURAGER L'EXPLOITATION DES GISEMENTS ALLUVIONNAIRES, RÉPONDANT AU BESOIN D'INFRASTRUCTURES DANS UNE DÉMOGRAPHIE EN HAUSSE. LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA PLAINE DU VAR AU XIXÈME SIÈCLE DÉBUTE UN ENCHAÎNEMENT D'INTERVENTIONS HUMAINES DONT LES EFFETS SUCCESSIFS CONDUISENT AUX RÉSULTATS ACTUELS. AVEC LES AMÉNAGEMENTS DU VAR, DES TERRES RICHES ONT ÉTÉ GAGNÉES SUR LA PLAINE ALLUVIALE. CE SONT ENCORE AUJOURD'HUI ESSENTIELLEMENT DES PÉPINIÈRES, DES CULTURES MARAÎCHÈRES ET DES VERGERS. A CE TYPE D'OCCUPATION DU SOL, S'AJOUTENT DÉSORMAIS DES ZONES D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU COMMERCIALES. LA PLAINE ALLUVIALE DU VAR S'EST AINSI PROGRESSIVEMENT TRANSFORMÉE EN ESPACE PÉRIURBAIN MÉLANT, DANS LE DÉSORDRE, HABITAT, PÔLES ÉCONOMIQUES ET AXE DE COMMUNICATION, CONTRAIGNANT L'ACTIVITÉ AGRICOLE À OCCUPER DES ESPACES DE PLUS EN PLUS RESTREINTS.</p>	<p>Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines. Pour chacune de ces masses d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutter contre l'artificialisation du lit et la réduction du lit mineur par les infrastructures, d'une part • réduire les pollutions industrielles : pré-traitement, convention de raccordement, contrôle des effluents, d'autre part 	<p>OBJECTIFS</p> <p>Le recensement des activités agricoles et des pratiques liées à l'eau permettra de proposer des modes d'emploi respectueux de l'environnement et de valoriser l'impact positif de certaines activités agricoles à préserver ou à promouvoir dans l'avenir. L'objectif est donc de maintenir une agriculture de proximité favorable au développement durable de la plaine.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Pour préserver l'espace nappe, le SAGE préconise dans ses mesures 34 à 36 d'accompagner les entreprises artisanales et agricoles dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques respectueuses de la ressource</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Groupe de travail sur l'évolution de l'agriculture dans la basse vallée du Var - 2008 - SMEBVV</p>	<p>LIENS AVEC NATURA 2000</p> <p>Dans un objectif commun de maintien de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état écologique visé par la DCE, l'action n° 23 du DOCOB des vallons obscurs a pour but de "promouvoir une activité agricole respectueuse de l'environnement"</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude des risques de pollution de la nappe liés aux activités agricoles et industrielles - 1990 - Département Alpes Maritimes • Étude d'éventuels résidus de pesticides dans la nappe du Var - 2003 - Chambre d'Agriculture.

Préservation des zones agricoles

GRUPE
PRATIQUES
AGRICOLLES

ACTION

- IDENTIFIER LES TYPES DE PRODUCTION ACTUELS ET LES RISQUES ÉVENTUELS DE POLLUTION, NOTAMMENT PAR LES PESTICIDES.
- METTRE EN PLACE UN SUIVI (OBSERVATOIRE) DES PRATIQUES.

ANIMATION DE LA CONCERTATION POUR :

- DÉFINIR UNE AGRICULTURE CONFORME AU RESPECT DE LA RESSOURCE ET AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX DE L'ÉCOVALLÉE.
- IDENTIFIER LES CONDITIONS POUR PÉRÉNISER UNE AGRICULTURE FAVORABLE À LA RESSOURCE EN EAU DANS LA - PROMOUVOIR CES CONDITIONS AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DU TERRITOIRE.
- ASSURER LA COORDINATION DES ACTEURS



L'association Agribio Alpes-Maritimes a élaboré un projet de développement d'agriculture biologique portant sur le territoire des 6 communes : Le Broc, Gattières, Carros, Vence, Saint-Jeannet et La Gaude. "Cette zone est déclarée favorable pour le développement d'un projet d'ampleur orienté sur la réduction des pesticides et le développement de l'agriculture biologique, pour un maintien de la qualité de l'eau car :

- 5 communes appartiennent au futur PNR des Préalpes d'Azur (dynamique positive autour de l'agriculture biologique dans l'élaboration de la charte)
- 5 communes sont situées sur le territoire de l'OIN; Eco-Vallée

- Toutes les communes sont associées à un contrat de rivière, Cagne ou Basse vallée du Var
 - Le territoire présente de nombreux périmètres de captage d'alimentation en eau potable ainsi que de nombreuses zones classées ZNIEFF et Natura 2000
 - La demande en produits biologiques sur le territoire est importante au niveau des AMAP, marchés et restauration collective.
- Les surfaces concernées sont des exploitations agricoles, des surfaces paysagères et des espaces verts gérés par les collectivités locales territoriales ou des jardins familiaux et amateurs.

EVALUATION

L'agriculture ayant jusqu'ici un faible impact sur la pollution des milieux aquatiques et sa présence étant en net recul au fil des ans, l'importance de cette action se situe davantage dans le moyen et long terme pour favoriser le maintien et le développement d'une agriculture favorable au développement durable de la plaine.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
résultats/enjeux	6	2
rapidité de réalisation	5	1
économie financière	6	2
cotation	36/6 = 6	6
priorité 2	★★★★★	

INDICATEUR

ÉVOLUTION DES PHYTOSANITAIRES, PESTICIDES, ENGRAIS, DANS LE SUIVI QUALITÉ DES EAUX, SURFACES «CULTURES RAISONNÉES»

MAÎTRES D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES, CHAMBRE D'AGRICULTURE, EPA

Coût

300.000 € HT

OBSERVATOIRE

Un inventaire des pratiques des agriculteurs et des substances qui sont utilisées sera engagé par l'Observatoire et sera corrélé aux inventaires réalisés par la Chambre d'agriculture en 1990. A l'occasion de cet inventaire, un système de suivi des évolutions de l'agriculture et des ses impacts, positifs ou négatifs, sur la ressource sera étudié et mis en place.



<p>HISTORIQUE</p> <p>IL EST PROBABLE QUE LES PREMIÈRES EXPLOITATIONS DE MATÉRIAUX DANS LE VAR SOIENT RELATIVEMENT ANCIENNES ET REMONTENT AU MOINS À L'UTILISATION DU BÉTON DANS L'ART DE LA CONSTRUCTION, MAIS ELLES ÉTAIENT ALORS FAITES À TOUTE PETITE ÉCHELLE ET N'APPORTAIENT AUCUNE MODIFICATION DURABLE AU LIT DU FLEUVE. CEPENDANT, EN 1946, DÈS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, LES CHANTIERS D'EXPANSION DE LA VILLE DE NICE ET DES AGGLOMÉRATIONS VOISINES DONNE UN VÉRITABLE ESSOR À CETTE ACTIVITÉ. AINSI, LE LAC DU BROC EST LE RÉSULTAT D'UNE IMPORTANTE EXPLOITATION DE GRAVIERS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>PROPRIÉTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL, CETTE ANCIENNE BALLASTIÈRE, CRÉÉE DANS LES ANNÉES 1970, FRÉQUENTÉE PAR BON NOMBRE DE PÊCHEURS DE LA RÉGION, PRÉSENTE, DES HABITATS TOUT À FAIT FAVORABLES POUR LES POISSONS DE DEUXIÈME CATÉGORIE, QUI SE REPRODUISENT NATURELLEMENT DANS LE PLAN D'EAU. C'EST ÉGALEMENT L'UN DES RARES SITES DE REPRODUCTION DU BROCHET DANS LE DÉPARTEMENT. CONCOURS DE PÊCHE ET AUTRES MANIFESTATIONS S'Y DÉROULENT RÉGULIÈREMENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES. LA FÉDÉRATION DE LA PÊCHE ACCORDE UN INTÉRÊT PARTICULIER À LA PRÉSERVATION DE CE SITE ET À SA MISE EN VALEUR.</p>	<p>Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines.</p> <p>Pour chacune de ces masses d'eau il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de lutter contre l'artificialisation du lit et la réduction du lit mineur par les infrastructures, d'une part • de réduire les pollutions industrielles : prétraitement, convention de raccordement, contrôle des effluents, d'autre part 	<p>OBJECTIFS</p> <p>Classé Parc Naturel Départemental depuis le 14 juillet 2008 et ainsi ouvert au public, le lac du Broc sur lequel pèse des projets d'aménagement doit faire l'objet d'une attention particulière pour assurer la protection de la nappe à ciel ouvert.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Certains secteurs stratégiques pour les risques de pollution des eaux souterraines sont identifiés par le SAGE Var et concerne l'Espace Nappe. la mesure 22 préconise de protéger l'ancienne ballastière qu'est le lac du Broc, comme site sensible, abritant la nappe à ciel ouvert.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Expertise écologique du Parc Naturel Départemental du lac du Broc - Étude préalable au plan de gestion - 2009 - ECO MED et Aqualogiq Département des Alpes Maritimes</p>	<p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Les résultats des études scientifiques faisant l'objet de l'action 1 pourront être mobilisés pour apporter le plus d'informations possibles aux concepteurs de l'aménagement.</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> •Projet de la fédération de pêche : Maison de l'eau.

Valorisation de la nappe à ciel ouvert : Lac du Broc vitrine de l'environnement

GRUPE-SAGE
RESSOURCE
EN EAU

ACTION

- DÉFINITION DU PROJET DE VALORISATION DU LAC DU BROC EN CONCERTATION AVEC LES MEMBRES DE LA CLE POUR PROTÉGER LA NAPPE.
- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU LAC DU BROC DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC NATUREL DÉPARTEMENTAL.



EVALUATION

Cette action porte essentiellement sur l'appui technique et scientifique à la décision concernant l'aménagement et surtout la future fréquentation d'un site majeur pour l'intégrité de la nappe du Var. La facilité et la rapidité de mise en œuvre ajoutées au faible coût donne à cette action tout son poids en regard des enjeux.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	9	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	9	1
économie financière	10	2
cotation	58/6 = 9,7	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

**RÉALISATION DU PROJET
ASSOCIATION DE LA CLE**

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Coût

200.000 € HT

OBSERVATOIRE

Le conseil scientifique de l'Observatoire pourra être consulté tout au long de l'étude pour donner des avis sur les risques encourus par la nappe lors des aménagements projetés.



<p>HISTORIQUE</p> <p>AVEC L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DE CERTAINES COMMUNES DU TERRITOIRE, LES VOLUMES PRÉLEVÉS POUR LA PRODUCTION D'EAU D'ALIMENTATION ONT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉ CES DERNIÈRES DÉCENNIES. LES QUANTITÉS D'EAU CAPTÉES ONT QUASIMENT DOUBLÉ EN L'ESPACE DE TRENTE ANNÉES, PASSANT DE PRÈS DE 27 MILLIONS DE M³ EN 1970 À PLUS DE 45 MILLIONS DE M³ EN 2009.</p> <p>LA MOITIÉ DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'INDUSTRIE FAISANT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SONT DES PRÉLÈVEMENTS EN NAPPE ; L'AUTRE MOITIÉ VIENT DU CANAL DE LA VÉSUBIE. DE CES INDUSTRIELS, LES PLUS GROS DÉBITS SONT PRÉLEVÉS PAR LA SOCIÉTÉ NICE MATIN, SOIT PRÈS DE 1.065.000 M³ EN 2000, ET PAR UN AUTRE CONSOMMATEUR D'EAU IMPORTANT, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR, POUR LES CAPTAGES DE L'AÉROPORT. D'AUTRE PART DES PETITS PRÉLÈVEMENTS EN NAPPE POUR LES BESOINS D'ACTIVITÉS DIVERSES NE SONT PAS RÉPERTORIÉS.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Le diagnostic du SCOT de l'agglomération Nice Côte d'Azur montre l'augmentation de la pression humaine sur un territoire restreint. L'enjeu qui pèse sur l'alimentation en eau potable est donc très important.</p> <p>La prévention des pénuries et les possibilités d'extension des réseaux d'eau potable sont les deux préoccupations des gestionnaires.</p> <p>Aujourd'hui certains périmètres de protection des captages d'eau potable ne sont pas conformes à la réglementation, c'est le cas des captages de Nice qui font l'objet d'une révision.</p> <p>Le périmètre du SAGE est une dimension adaptée à la problématique de la distribution d'eau. Il s'agit cependant de prendre en compte les forages privés et d'intégrer la difficulté de suivre la capacité des eaux superficielles du fait de l'impossibilité de mesurer de manière fiable les débits du Var.</p> <p>Concernant les eaux souterraines, un modèle de la nappe réalisé à l'occasion des études sur l'influence des aléas climatiques secs, permettra de suivre leur évolution en fonction de l'évolution des prélèvements.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Une meilleure connaissance des prélèvements d'eau est nécessaire pour garantir l'usage de façon pérenne en prenant en compte l'évolution des populations.</p> <p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Cette action est en lien étroit avec l'action sécurisation de la ressource qu'elle pourra alimenter. Elle sera également étroitement associée au développement des connaissances sur la ressource en eau.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Afin d'anticiper les besoins en eau potable, le SAGE préconise dans sa mesure 25 de l'espace nappe que la CLE développe la connaissance des prélèvements effectués dans la nappe et celle des besoins futurs.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Estimation des prélèvements 2008 réalisée dans le cadre de l'étude de la vulnérabilité de la nappe aux aléas climatiques secs. CG 2009</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Recensement annuel réalisé par l'Agence de l'Eau pour les captages publics et les gros industriels.</p> <p>Études scientifiques et techniques</p>

Suivi de l'évolution des prélèvements

ACTION

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU :

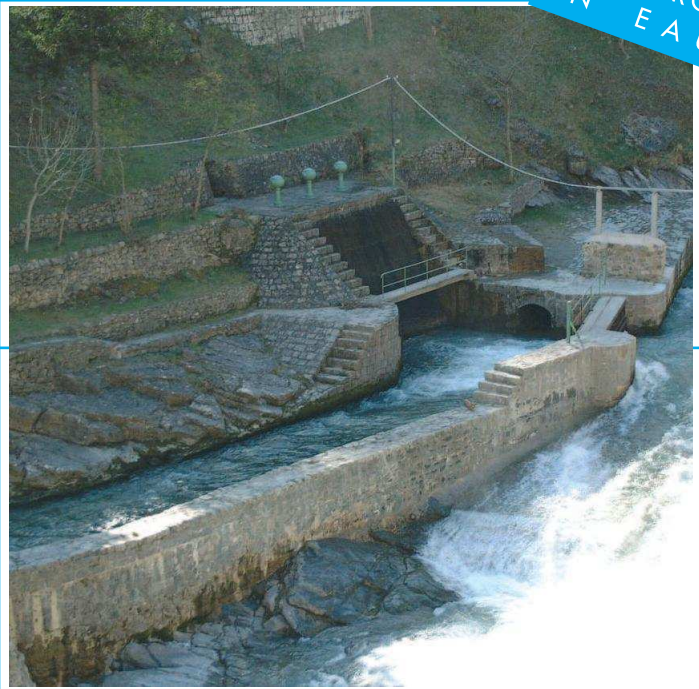
- LES PRÉLÈVEMENTS PUBLICS POUR L'AEP
- LES PRINCIPAUX PRÉLÈVEMENTS INDUSTRIELS RECENSÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU
- LES PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION
- LES PRÉLÈVEMENTS DES FORAGES DOMESTIQUES
- LES PRÉLÈVEMENTS POUR L'USAGE GÉOTHERMIE.

ENCOURAGER :

- LES ÉCONOMIES D'EAU (FUITE DANS LES RÉSEAUX, SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS...)

SENSIBILISER :

- INFORMER LES POPULATIONS ET LES FOREURS (OBSERVATOIRE)



EVALUATION

Cette action est une opération relativement difficile à mettre en œuvre en raison de la multiplicité des prélèvements et de l'absence d'autorisation pour les particuliers effectuant des forages pour leur besoin domestique. La déclaration aujourd'hui obligatoire de ces forages n'est cependant pas encore suffisamment connue pour apporter une information significative sur l'importance de ces prélèvements. Cette action reste délicate et demandera un certain délai que l'abondance de la ressource actuelle ne justifie pas de réduire à tout prix.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	4	1
résultats/enjeux	7	2
rapidité de réalisation	6	1
économie financière	7	2
cotation	38/6 = 6,3	6
priorité 2	★★★★☆	

INDICATEUR

VISIBILITÉ SUR LES PRÉLÈVEMENTS

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Coût

75.000 € HT

OBSERVATOIRE

De nombreux prélèvements sont fait dans la nappe : l'Observatoire se chargera des les identifier (AEP, agriculture, industrie, particulier...) afin d'engager une démarche incitative de préservation de la ressource.





HISTORIQUE

LE BILAN DE L'ASSAINISSEMENT DU DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES EN 2003 FAISAIT APPARAÎTRE LES POINTS A TRAITER CONCERNANT LA FAIBLESSE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES D'ASSAINISSEMENT, L'ÉTAT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES, L'ABSENCE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, LES LIMITES DES FILIÈRES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES BOUES ET L'ÉTAT DES STEP SUR CHAQUE COMMUNES.

LA PLUPART DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT ONT DEPUIS ENGAGÉ LEUR SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT, TOUTES LES COMMUNES DE NCA ET DU SMARDV L'AYANT DÉJÀ RÉALISÉ.

PAR AILLEURS, EN 2007, NCA A CONDUIT UNE ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE MILIEUX RÉCEPTEURS DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT QUI CONFIRME L'IMPACT DÉCLASSANT DE LA STEP DE SAINT-LAURENT-DU-VAR SUR LE FLEUVE VAR. SUR LES TROIS COMMUNES DEVANT RÉALISER LEUR SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, DEUX SONT ACTUELLEMENT EN COURS.

Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines.

Pour chacune de ces masses d'eau il s'agit :

- **de réduire les pollutions industrielles : pré-traitement, convention de raccordement, contrôle des effluents**

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Une forte pression anthropique pèse sur la basse vallée du Var imposant aux communes une attention toute particulière aux traitements des eaux usées et des eaux pluviales. Le retard par rapport à la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines doit être rattrapé d'ici 2012 et nombre de stations doivent encore être mises aux normes comme l'indique le rapport annuel 2007 du SATESE du Département des Alpes Maritimes.

La STEP de Saint-Laurent-du-Var présente un mauvais fonctionnement comme celles de Saint-Blaise col de l'Olivier, d'Utelle ou de Bonson le Gabre. D'autres stations ont un fonctionnement considéré comme moyen, telles Levens Le Rivet, Levens Ste Claire, Gillette Pont Charles Albert, Saint-Blaise village. La STEP de Revest les Roches a été équipée d'un traitement biologique et de l'infiltration des effluents traités fin 2009.

OBJECTIFS

Les schémas d'assainissement permettent de garantir un traitement des eaux usées respectueux de la ressource et sont donc essentiels à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau à la condition que ceux-ci soient mis en œuvre. Un suivi de cette mise en œuvre sera assuré par une coordination de la CLE au sein du groupe-SAGE assainissement par le biais des informations recueillis par l'Observatoire.

LIENS AVEC NATURA 2000

L'impact des schémas d'assainissement sur l'amélioration du milieu va dans le sens d'une bonne gestion des sites Natura 2000. Cette action est en lien étroit avec la mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent-du-Var et la prise en compte de l'eau dans les activités industrielles.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

L'espace nappe impose de lutter contre toutes les sources de pollution et désigne les schémas d'assainissement comme outil privilégié dans cette lutte. La mesure 27 du SAGE Var préconise que la CLE suive l'élaboration et la mise en œuvre des schémas en cours sur le périmètre du SAGE.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Voir le rapport annuel du SATESE du Département des Alpes Maritime sur l'état des STEP

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

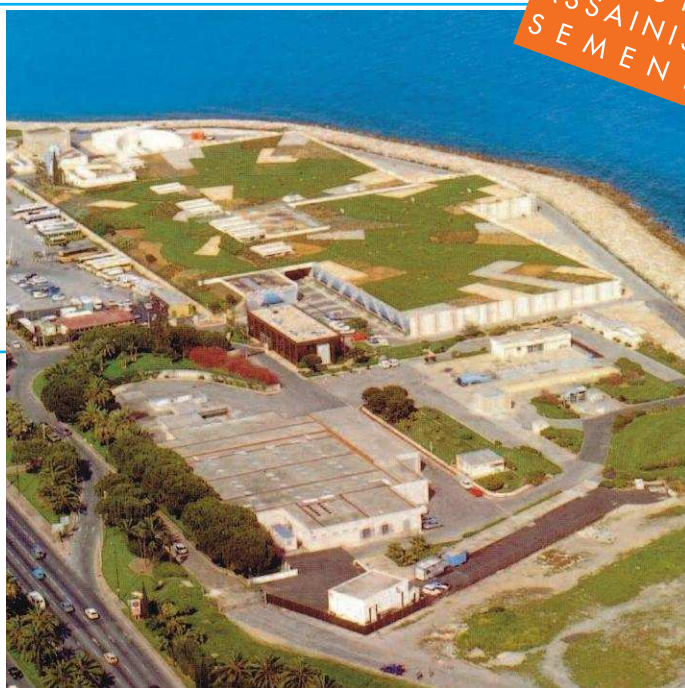
L'assainissement du Département des Alpes Maritimes - 2003 - Conseil Général 06
Etude de la qualité des milieux récepteurs des ouvrages d'assainissement de la CANCA - 2007 - ASCONIT et HYDRATEC
Schémas d'assainissement - Canca -2008, SMARDV - 2004

Aide à la mise en œuvre des schémas d'assainissement

**GROUPE
ASSAINIS-
SEMENT**

ACTION

- SUIVI ET ACTIVATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT PAR LE GROUPE-SAGE ASSAINISSEMENT.
- ASSISTANCE DE LA CLE ET DU SATESE AUX COMMUNES POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR SCHÉMA
- VEILLE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.



Les communes de Bouyon et Utelle ont engagé la réalisation de leur schéma directeur d'assainissement. Seule la commune de Bonson doit maintenant engager cette démarche, d'autant que la STEP du Gabre est en mauvais état et doit être réhabilitée.

EVALUATION

La CLE doit encourager au maximum la réalisation et la mise en œuvre des schémas d'assainissement afin d'impulser une dynamique en accord avec les ambitions environnementales de l'OIN. Seule une vision programmée de la situation des réseaux et de leur amélioration future permettra de respecter la DERU et d'atteindre les objectifs de bon état écologique.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	6	1
économie financière	7	2
cotation	$47/6 = 7,8$	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

DEGRÉ DE MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Coût

80.000 € HT

OBSERVATOIRE

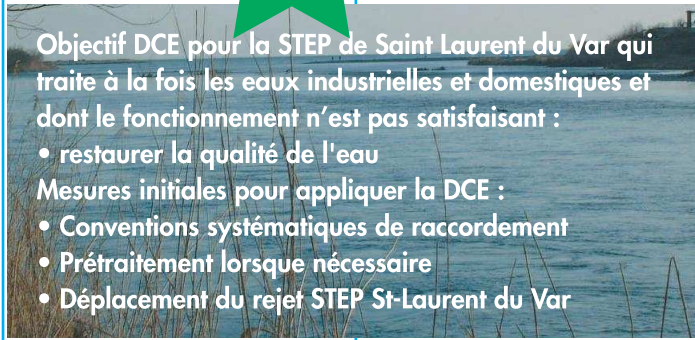
Le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines par l'Observatoire constitue également un bon indicateur du fonctionnement des réseaux d'assainissement.





HISTORIQUE

LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-LAURENT-DU-VAR, MISE EN SERVICE EN 1982, D'UNE CAPACITÉ NOMINALE DE 80.000 EH, EST GÉRÉE PAR LE SMARDV QUI REGROUPE, AVANT LA CRÉATION DE LA CANCA AU 1ER JANVIER 2002, LES COMMUNES DU BROC, CARROS, SAINT-JEANNET, GATTIÈRES, LA GAUDE ET SAINT-LAURENT-DU-VAR. DEPUIS CETTE DATE, LES COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR, LA GAUDE ET SAINT-JEANNET SE SONT RETIRÉES DU SMARDV ET ONT REJOINT LA CANCA. LE SMARDV ET LA CANCA ONT ALORS DÉCIDÉ PAR CONVENTION DE MAINTENIR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA STATION ET DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL AU SMARDV. COMPTE TENU DE LA PERSISTANCE DE CES DYSFONCTIONNEMENTS ET DE LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES EXIGENCES EUROPÉENNES, UNE MISE EN DEMEURE DE DÉPOSER UN DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU POUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DU SECTEUR DE SAINT-LAURENT-DU-VAR, A ÉTÉ SIGNIFIÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 DÉCEMBRE 2005, NOTIFIÉ LE 4 JANVIER 2006. UN PROCESSUS DE MODERNISATION ET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION AVAIT DÉJÀ ÉTÉ ENGAGÉ PAR LE SMARDV DANS LE CADRE DE SON SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT QUI PRÉCONISE D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ NOMINALE DE LA STEP À 110.000 EH. SUITE À LA MISE EN DEMEURE DU PRÉFET DES ALPES-MARITIMES, LE SYNDICAT A DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 10/04/06 UN DOSSIER D'AUTORISATION. COMPTE TENU DES NOMBREUSES OBSERVATIONS DES SERVICES INSTRUCTEURS ET DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE CONCORDE LES ATTENTES DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES, UN GROUPE-SAGE ASSAINISSEMENT, ANIMÉ PAR LE SMEBVV S'EST MIS EN PLACE AFIN DE PARVENIR À UNE SOLUTION RAPIDE CONCERNANT NOTAMMENT LE CHOIX DU TRAITEMENT.



Objectif DCE pour la STEP de Saint Laurent du Var qui traite à la fois les eaux industrielles et domestiques et dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant :

- restaurer la qualité de l'eau
- Mesures initiales pour appliquer la DCE :**
- Conventions systématiques de raccordement
- Prétraitement lorsque nécessaire
- Déplacement du rejet STEP St-Laurent du Var

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Actuellement, la STEP traite par procédé biologique les effluents provenant des six communes dont tout ou partie du territoire est inscrit dans le périmètre d'agglomération du secteur de St Laurent du Var délimité par arrêté préfectoral du 2 mars 1999 pour la réduction des flux de substances polluantes..

Cette usine de traitement des eaux usées urbaines connaît de nombreux dysfonctionnements dus, a priori, au raccordement sur le réseau de transport du SMARDV, des zones industrielles de Carros et de Saint-Laurent-du-Var.

L'émissaire de rejet de cette unité de traitement des eaux usées se situe en partie basse du fleuve Var au niveau du Pont Napoléon III sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

A ce jour, cette installation ne satisfait pas aux exigences européennes tant en matière de concentration de l'effluent rejeté que du rendement épuratoire.

L'accès à la station se fait par le parking du centre commercial. Elle est dimensionnée pour traiter 80 000 équivalent-habitants d'eaux usées par un procédé à boues activées moyenne charge. Son rejet est situé au niveau du pont Napoléon III, en rive droite du Var. Un by-pass, utilisé en cas de maintenance, se trouve au droit de la station dans l'embouchure du Var. Trois déversoirs sont répartis sur le réseau de collecte (Manda, Napoléon, Flots Bleus récupérés par le réseau pluvial, puis refoulés par la station de pompage du port de Saint Laurent vers un exutoire en mer en bout de la digue de protection) Les concentrations observées en entrée de station sont classiques et présentent des valeurs moyennes sensiblement identiques en haute et basse saison. La variabilité des concentrations pour les différents paramètres de pollution est importante pour une même saison, ainsi que d'une saison à l'autre ; mais 95 % du temps, elle reste dans l'intervalle des concentrations d'un effluent domestique. Les dysfonctionnements de la station semblent liés aux fluctuations importantes de la constitution de l'effluent avec de forts apports industriels, ponctuels, ne permettant pas une régularité de traitement, et à des à coups de fonctionnement conduisant à une épuration insatisfaisante et incomplète. Les boues sont épaissies (lait de chaux) et déshydratées (centrifugeuses) pour être évacuées en décharge (1700 t MS/an).

OBJECTIFS

Outre la mise aux normes réglementaires de la STEP afin d'éviter de lourdes pénalités, la conformité du rejet direct à l'objectif de qualité des eaux superficielles du Var (bonne à très bonne) est essentiel à l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau.

LIENS AVEC NATURA 2000

Le rejet direct aval de la STEP peut nuire à la préservation des habitats faune/flore répertoriés au réseau Natura 2000. Un dossier d'impact Natura 2000 a d'ailleurs été joint au dossier de demande d'autorisation pour la phase travaux.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

L'espace nappe doit pouvoir garantir le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement afin de prévenir tout risque de pollution diffuse. L'espace vital est directement concerné par le rejet direct dans le Var de la STEP de St-Laurent-du-Var, tel que le mentionne la mesure 48 qui préconise de trouver une solution pour rendre ces rejets compatibles.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

- Diagnostic de génie civil des ouvrages de la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var - 2007 - C.E.B.T.P. SMARDV
- Enquête effluents industriels de la Rive Droite de la basse vallée du Var - 2007 - CCI Nice Côte d'Azur
- Essais pilotes du procédé de filtration par membranes - 2007 - Société de Diagnostic Air Eau - SMARDV
- Analyse des performances de la STEP - 2007 - CANCA

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

Dossier de demande d'autorisation d'exploitation et de rejet -2006 - Cabinet Merlin.
Diagnostic de génie civil - 2007 CEBTP
Etude effluents industriels - 2007 - CCI
Contrôles aléatoires CANCA.

Mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent-du-Var

**GROUPE
PRATIQUES
INDUSTRIELLES**

ACTION

LE CHOIX DU PROCÉDÉ ÉTANT CELUI DE LA FILTRATION PAR MEMBRANES, LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STEP COMPRENNENT :

- TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX : SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITE ET RÉDUCTION DES EAUX PARASITES MÉTÉORITES DANS LE RÉSEAU EU
- AMÉNAGEMENT SUR LE RÉSEAU DE COLLECTE INTERCOMMUNAL: REMPLACEMENT DU COLLECTEUR
- AMÉNAGEMENT DE LA STATION : PROCÉDÉ MEMBRANAIRE
- MESURES COMPENSATOIRES VIS-À-VIS DES IMPACTS EN PHASE TRAVAUX SUR DEUX PÉRIODES DE SIX MOIS : RESPECT DU CALENDRIER, INFORMATION, PUBLICITÉ, SUIVI AVIFAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE...



ÉVALUATION

Le procédé membranaire retenu par le gestionnaire présente de nombreux avantages dont le premier est l'excellente performance épuratoire du traitement, la faible emprise au sol et la possibilité d'une implantation des aménagements futurs sur le site même des installations actuelles. Compte tenu du diagnostic de génie civil ayant confirmé la faisabilité de l'opération, cette action s'avère prioritaire pour l'atteinte des objectifs de qualité des eaux et pour la préservation de l'environnement.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	8	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	8	2
cotation	52/6 = 8,6	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

DATE DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

FONCTIONNEMENT DE LA STEP ET QUALITÉ DE L'EFFLUENT EN SORTIE DE STEP

MAÎTRE D'OUVRAGE

NCA

COÛT

21.598.500 € HT

déjà financé

OBSERVATOIRE

L'Observatoire assure un suivi du dossier au sein du groupe-SAGE assainissement et établit des fiches de liaison permettant la coordination des acteurs. Ces fiches sont à la disposition des membres de la CLE Var Plus qui souhaitent savoir où en sont les avancées du dossier.



<p>HISTORIQUE</p> <p>LA DONNÉE PRINCIPALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA BASSE VALLÉE EST LA CONTRAINTE PHYSIQUE, PRENANT EN COMPTE D'UNE PART UN RELIEF TRÈS PRONONCÉ, ET D'AUTRE PART, UNE VALLÉE, DONT LONGTEMPS LES CRUES TORRENTIELLES EMPÊCHÈRENT TOUT AMÉNAGEMENT. DE FAIT, LES RELIEFS ABRUPTS DES GORGES DE LA MESCLA ET DU DÉFILÉ DE CHAUDAN ONT LARGEMENT CONTRIBUÉ À LIMITER LES IMPLANTATIONS HUMAINES. PLUS AU SUD, AU NIVEAU DE LA BASSE VALLÉE DU VAR, LES PENTES PLUS DOUCES DES COTEAUX DE PART ET D'AUTRE DU FLEUVE ONT PERMIS, AU FIL DES SIÈCLES, LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE. AUJOURD'HUI CETTE FRANGE LITTORALE CONNAÎT UNE URBANISATION MIXTE COMPRENANT CENTRES ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELS ET HABITATS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS. LES COMMUNES DE NICE ET DE SAINT-LAURENT-DU-VAR CONNAISSENT L'URBANISATION LA PLUS DENSE. LA PLAINE ALLUVIALE DU VAR TRAVERSE LA ZONE DU NORD AU SUD. ESPACE AISÉMENT AMÉNAGEABLE, C'EST UN AXE DE COMMUNICATION STRATÉGIQUE ; ELLE EST DEVENUE AUJOURD'HUI LE SUPPORT D'UN NOMBRE CONSIDÉRABLE D'INFRASTRUCTURES : AUTOROUTE A8, RD6202 ET 6202BIS, VOIE DES CHEMINS DE FER DE PROVENCE..</p>	<p>Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines.</p> <p>Pour chacune de ces masses d'eau il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de lutter contre l'artificialisation du lit et la réduction du lit mineur par les infrastructures, d'une part • de réduire les pollutions industrielles : pré-traitement, convention de raccordement, contrôle des effluents, d'autre part 	<p>OBJECTIFS</p> <p>La concentration importante des infrastructures de transport dans la basse vallée du Var représente un risque majeur de pollution accidentelle pouvant atteindre la nappe souterraine ou le milieu naturel. L'objectif est de parvenir à une mise à niveau progressive des infrastructures existantes présentant un risque important de pollution diffuse ou accidentelle. Répondre aux attentes des aménageurs d'un aménagement qualitatif dans la plaine du Var.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>L'espace pluvial intègre la lutte contre les apports de pollutions accidentelles notamment liées aux infrastructures de transport. La mesure 58 du SAGE préconise d'équiper les voies nouvelles ou anciennes de dispositifs anti-pollution.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Les solutions techniques existantes pour équiper les infrastructures en fonction de leur besoin ont été présentés au Groupe-SAGE Infrastructure par la société TECNEAU en 2007 :</p> <p>A ciel ouvert ou enterrées, les cuves pour le stockage des eaux pluviales, peuvent être équipées de décanteurs particuliers en cas de pollution chronique et de séparateur d'hydrocarbures en cas de pollution accidentelles conformément aux normes européennes. Le séparateur-déboureur évite ainsi des ouvrages trop importants et nuisibles pour l'environnement.</p>	<p>LIENS AVEC NATURA 2000</p> <p>Au-delà de la pollution accidentelle qui est souvent visée par les équipements anti-pollution, la pollution diffuse que peuvent générer les infrastructures de transport à longueur d'année n'est pas compatible avec la protection des sites inscrits au réseau Natura 2000..</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Voir études RN202bis</p>

Définition d'une stratégie de protection des risques de pollution générés par les infrastructures routières

ACTION

- INVENTAIRE ET PRIORISATION DES TYPES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES À TRAITER
- IDENTIFICATION DES PROBLÈMES DE POLLUTION POTENTIELLE ET DES ENJEUX

CES INFORMATIONS SERONT CROISÉES AVEC LES POSSIBILITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES AFIN DE DÉFINIR PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE UN OBJECTIF BASSE VALLÉE DU VAR.

CES OBJECTIFS DEVRONT PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES DE MAINTENANCE QUI DOIVENT RESTER RÉALISTES ET LES CAPACITÉS FONCIÈRES ET FINANCIÈRES DES MAÎTRES D'OUVRAGE.

LES BASSINS DE DÉCANTATION SONT EN EFFET TRÈS CONSOMMATEURS D'ESPACE.

- AIDE À LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE PROTECTION DES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES ET ACCIDENTELLES PAR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES PAR LE GROUPE-SAGE INFRASTRUCTURES RASSEMBLANT LES EXPERTS, LES MEMBRES DE LA CLE VAR PLUS ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE CONCERNÉS



EVALUATION

L'ambition de cette action est de parvenir à un résultat de compromis entre un équipement idéal et irréaliste de toutes les routes et une concentration de tous les moyens sur les infrastructures de transport nouvelles. En raison de l'importance du réseau de transport sur la basse vallée du Var et des ambitions environnementales inscrites dans l'OIN, cette action est nécessaire dans des délais assez courts.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	7	1
résultats/enjeux	8	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	7	2
cotation	47/6 = 7,8	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

DÉFINITION DE LA STRATÉGIE

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

Coût

80.000 € HT

OBSERVATOIRE



volet gestion



La Basse Vallée du Var offre un environnement favorable à l'occupation de la plaine et au développement des activités. Sa ressource naturelle en eau souterraine abondante et de qualité, ses milieux naturels d'une grande richesse, l'embouchure du fleuve avec la mer et la présence de matériaux nobles, en ont fait depuis des décennies un territoire stratégique pour l'implantation économique.

Dès le début du XIXème siècle, une volonté de mise en valeur agricole se traduit par des endiguements qui vont ensuite encourager l'exploitation des gisements alluvionnaires, répondant au besoin d'infrastructures dans une démographie en hausse. Ces extractions massives imposent de nouvelles mesures, dont la construction de seuils, pour soutenir le niveau de la nappe souterraine. Ces aménagements ont efficacement régularisé la ligne d'eau du Var, qui a été relativement stable depuis 1980. Toutefois, les hypothèses hydrologiques retenues pour la construction de ces seuils ont été basées sur des séries hydrologiques courtes. On s'est également basé, à l'époque, sur une extraction raisonnée en largeur et en profondeur, alors que les extractions en souille se sont poursuivies sans réel contrôle entraînant le piégeage de tous les matériaux (graviers à l'amont et limons dans les souilles). La pente de l'écoulement au niveau des souilles est donc faible voire nulle en temps ordinaire. La réduction des vitesses entraîne un remblaiement des fosses par des particules fines et favorise le colmatage du lit du Var. Le phénomène de colmatage a aussi des conséquences "écologiques" et paysagères, puisque le lit du Var, anciennement champ de graviers au milieu duquel coulait un fil d'eau, voit se développer d'importants îlots de végétation luxuriante et des plans d'eau. Il en résulte donc l'apparition d'un ensemble de biocénoses dites "secondaires". Le développement de cette végétation rivulaire exubérante et exogène va piéger encore plus de limon dans un cycle qui s'auto-alimente. Ce développement diminue la capacité d'écoulement des crues.

Après une longue période de déficit en graviers dans un contexte d'arrêt des extractions, les fortes crues depuis 1993 ont relancé le charriage des matériaux et réengravé le lit en amont. L'arrivée de ces matériaux a modifié à nouveau le fonctionnement du fleuve dont l'équilibre morphologique est menacé. La crue de 1994 intervient donc sur un milieu défavorable et met en évidence le risque de rupture des seuils en "château de cartes". La conséquence majeure de cette crue est une large inondation en rive gauche. Mais cette crue s'est également accompagnée d'un retour du transport solide

sur les seuils 10 et 9, conduisant au retour à la morphologie naturelle du lit, soit un tressage actif, et annonçant la prochaine évolution. Avec un débit de 3000 m³/s, cette crue a en effet profondément modifié le cours du Var au niveau de la confluence avec l'Estéron, provoquant non seulement un enfouissement, de l'ordre de deux mètres, associé à un basculement important de la pente sur 150 mètres de large, mais modifiant aussi le cours de l'Estéron. On estime ainsi que lors de cette crue, les volumes déstockés sur l'affluent par cette érosion régressive exceptionnelle ont été de l'ordre de 300.000 mètres cube, à comparer au volume total d'apport solide en aval de la confluence avec l'Estéron de l'ordre de 800.000 mètres cube. L'abaissement constaté est de l'ordre de 0,5 m sur une longueur de 1500 mètres. L'absence d'apport de matériaux passant par-dessus le seuil 16 a entraîné une érosion régressive depuis la confluence avec l'Estéron jusqu'au seuil 16, mettant en péril cet ouvrage qui est le dernier rempart contre la ruine du pont Charles-Albert. Entre le seuil 4 et l'embouchure, la rupture des seuils 2 et 3 a provoqué un abaissement brutal des lignes d'eau d'une part, et la déstabilisation du seuil 4, d'autre part, mettant en évidence le risque de rupture "en château de carte" des seuils. Par ailleurs, la crue s'est accompagnée d'un fort transport sur le seuil 10 du fait des apports de matériaux de l'Estéron, la langue de matériaux ayant avancé de près de 400 mètres, et d'un remblaiement partiel de la tête de souille entre les seuils 10 et 9.

Ces différentes hypothèses de transit sédimentaire ont été validées, pour mettre en œuvre un modèle mathématique permettant de simuler l'évolution du profil en long de la Basse Vallée (échelle de temps, rythme des crues ...).

De cette étude découle aujourd'hui une stratégie d'aménagement du lit tenant compte aussi bien de la contrainte du risque inondation que de celle du devenir de la nappe d'accompagnement du fleuve.

Sur les cours d'eau domaniaux comme le Var, la mission incombant à l'État concerne les travaux de curage avec pour objectif le maintien du libre écoulement des eaux, les premiers riverains ayant la charge de la protection contre le risque d'inondation et de l'entretien des ouvrages qui bordent le fleuve.

D'autre part, les nappes d'accompagnement du Var, ressource stratégique pour l'approvisionnement en eau des Alpes-Maritimes, sont directement liées au lit du fleuve. Leur protection tant quantitative que qualitative, doit être prise en considération avant toute mise en œuvre de stratégie d'aménagement de la basse vallée.



actions

Pour répondre à la demande sociale d'un cadre de vie stable et de qualité, au cours de l'élaboration du SAGE, les membres de la CLE Var ont voté l'abaissement progressif des seuils. Il répond à l'objectif de retour au faciès méditerranéen soit à l'équilibre morphologique du lit et participe au bon état écologique.

10

ABAISSEMENT DES SEUILS
8, 9 ET 10

La basse vallée du Var est le principal gisement de matériaux alluvionnaires des Alpes-Maritimes. L'interdiction des extractions dans le lit mineur a supprimé une source importante d'apport difficile à compenser par des importations de matériaux.

11

GESTION DE L'EXPLOITATION
MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES

Une connaissance précise de l'évolution géomorphologique du lit du Var permettra de prévoir les tendances locales d'évolution et de mettre en évidence les secteurs potentiellement les plus vulnérables par rapport au risque d'inondation ou au risque d'érosion, afin d'adapter au mieux la gestion de la basse vallée du Var.

12

SUIVI MORPHOLOGIQUE
DU LIT DU VAR

Le retour du transport solide étant attendu sur de nombreuses années, une gestion de la ripisylve favorisant le faciès méditerranéen aura l'avantage, outre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau, de faciliter ce retour et d'afficher très tôt la valeur fonctionnelle accordée au lit en tresse, aux grèves dénudées et d'affirmer l'identité paysagère du Var.

13

RESTAURATION ET ENTRETIEN
DE LA VÉGÉTATION

Le lit du Var représente la plus importante zone humide des Alpes-Maritimes et constitue à la fois une voie de migration majeure et une zone de nidification pour de nombreux oiseaux. Les opérations de débroussaillage ont une grande efficacité à la condition de les refaire régulièrement, la végétation favorisant la fréquentation des indésirables.

14

PRÉSERVATION ET MISE EN
VALEUR DU LIT POUR LES
OISEAUX

Le SAGE Var préconise que tout soit mis en œuvre pour favoriser la libre circulation des poissons, particulièrement les espèces migratrices, notamment lors de la modification des seuils mais aussi par la suppression progressive des obstacles reconnus infranchissables. Des passes à poissons seront intégrés lors de l'abaissement et lors de la construction de nouveaux seuils.

15

CONTINUITÉ BIOLOGIQUE
POUR LA LIBRE CIRCULATION
DES POISSONS

La préservation des vallons et des vallons canalisés est fondamentale dans la gestion des écoulements pluviaux. Afin de repenser le fonctionnement hydraulique de la vallée pour l'adapter aux nouveaux enjeux, une cartographie du réseau pluvial comprenant les vallons, les vallons canalisés et les canaux agricoles sera réalisée à l'usage des aménageurs

16

CARTOGRAPHIE DES
VALLONS ET DES CANAUX



HISTORIQUE

DÈS LE DÉBUT DU XIXÈME SIÈCLE, UNE VOLONTÉ DE MISE EN VALEUR AGRICOLE SE TRADUIT PAR DES ENDIGUEMENTS QUI VONT ENSUITE ENCOURAGER L'EXPLOITATION DES GISEMENTS ALLUVIONNAIRES, RÉPONDANT AU BESOIN D'INFRASTRUCTURES DANS UNE DÉMOGRAPHIE EN HAUSSE. INTERVENANT APRÈS CES FORTES EXTRACTIONS, UNE PÉRIODE DE SÉCHERESSE IMPOSE DE NOUVELLES MESURES, DONT LA CONSTRUCTION DE SEUILS, POUR SOUTENIR LE NIVEAU DE LA NAPPE SOUTERRAINE. CES AMÉNAGEMENTS ONT EFFICACEMENT RÉGULARISÉ LA LIGNE D'EAU DU VAR, QUI A ÉTÉ RELATIVEMENT STABLE DEPUIS 1980. TOUTEFOIS, LES HYPOTHÈSES HYDROLOGIQUES RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DE CES SEUILS ONT ÉTÉ BASÉES SUR DES SÉRIES HYDROLOGIQUES COURTES. ON A ÉGALEMENT SUPPOSÉ À L'ÉPOQUE UNE EXTRACTION RAISONNÉE EN LARGEUR ET EN PROFONDEUR, ALORS QUE LES EXTRACTIONS EN SOUILLE SE SONT POURSUIVIES SANS RÉEL CONTRÔLE ENTRAÎNANT LE PIÉGEAGE DE TOUS LES MATÉRIAUX (GRAVIERS À L'AMONT ET LIMONS DANS LES SOUILLES). APRÈS UNE LONGUE PÉRIODE DE DÉFICIT EN GRAVIERS DANS UN CONTEXTE D'ARRÊT DES EXTRACTIONS, LES FORTES CRUES DEPUIS 1993 ONT RELANÇÉ LE CHARRIAGE DES MATÉRIAUX ET RÉENGRAVÉ LE LIT EN AMONT. L'ARRIVÉE DE CES MATÉRIAUX MODIFIE AUJOURD'HUI À NOUVEAU LE FONCTIONNEMENT DU FLEUVE DONT L'ÉQUILIBRE MORPHOLOGIQUE EST MENACÉ. SACHANT QUE LE TRANSPORT SOLIDE ANNUEL EST ESTIMÉ À 200.000 M³/AN, LES 50 MILLIONS DE MÈTRES CUBES PRÉLEVÉS PAR LES EXTRACTIONS, ÉQUIVALENT À 250 ANS D'APPORT MOYEN ANNUEL.

Rappel DCE
L'abaissement des seuils est considéré comme la mesure essentielle pour un retour à l'équilibre du lit et au bon état écologique des masses d'eau

Programme de mesures
Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Du fait des aménagements, la pente de l'écoulement au niveau des souilles est faible voire nulle en temps ordinaire. La réduction des vitesses entraîne un remblaiement des fosses par des particules fines et favorise le colmatage du lit du Var. Le phénomène de colmatage a aussi des conséquences écologiques et paysagères, puisque le lit du Var, anciennement champ de graviers au milieu duquel coulait un fil d'eau, voit se développer d'importants îlots de végétation luxuriante et des plans d'eau. Il en résulte l'apparition d'un ensemble de biocénoses dites "secondaires". Le développement de cette végétation rivulaire exubérante et exogène piège encore plus de limon dans un cycle qui s'auto-alimente. Ce développement diminue la capacité d'écoulement des crues. La crue de 1994 avec un débit de 3000 m³/s a profondément modifié le cours du Var au niveau de la confluence avec l'Estéron, provoquant non seulement un enfouissement, de l'ordre de deux mètres, associé à un basculement important de la pente sur 150 m de large, mais modifiant aussi le cours de l'Estéron. L'absence d'apport de matériaux passant par-dessus le seuil 16 a entraîné une érosion régressive depuis la confluence avec l'Estéron jusqu'au seuil 16, mettant en péril cet ouvrage qui est le dernier rempart contre la ruine du pont Charles-Albert. Entre le seuil 4 et l'embouchure, la rupture des seuils 2 et 3 a provoqué un abaissement brutal des lignes d'eau d'une part, et la déstabilisation du seuil 4, d'autre part, mettant en évidence le risque de rupture "en château de carte" des seuils. Par ailleurs, la crue s'est accompagnée d'un fort transport sur le seuil 10 du fait des apports de matériaux de l'Estéron, la langue de matériaux ayant avancé de près de 400 mètres, et d'un remblaiement partiel de la tête de souille entre les seuils 10 et 9. Cette reprise du transport solide a regonflé le bief 10-9 et les premiers galets ont commencé à passer le seuil 9.

OBJECTIFS

L'abaissement des seuils, sur toute la basse vallée du Var, sert à la fois la lutte contre les inondations, l'entretien naturel du lit, l'équilibre du profil en long et en particulier la réduction des effets majeurs des extractions, la préservation de la nappe par décolmatage ainsi que la préservation des milieux aquatiques et de leurs espaces associés de type grèves nues sablo-graveleuse et brousses ligneuses basses, caractéristiques des lits en tresse.

Cette politique d'abaissement poursuit donc un double objectif :

- permettre de lutter efficacement contre les inondations en baissant les niveaux d'eau en crue, tenus artificiellement haut par ces ouvrages. La configuration actuelle conduit à prendre en compte des risques de débordement voire de rupture de digues.
- réduire les niveaux d'entretien en rendant au fleuve son faciès méditerranéen originel entre digues, soit en restaurant le lit en graviers à la place des forêts alluviales qui se sont développées dans les plans d'eau formés par les seuils et sur les anciens sites d'extraction de graviers.

LIENS

Les espèces typiques du faciès méditerranéen et leurs habitats doivent faire l'objet d'une inscription dans l'inventaire Natura 2000.

Le groupe SAGE en charge de conduire une réflexion sur le potentiel hydroélectrique de la basse vallée du Var inscrit à l'action 23 sera associé aux réflexions sur cette action.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

L'espace vital et l'espace nappe sont tous les deux concernés par l'abaissement des seuils qui doit restaurer la dynamique favorable à l'équilibre physique du lit et permettre une reconnexion entre le fleuve et la nappe. Plus spécifiquement la mesure 38 du SAGE Var préconise l'abaissement des seuils.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Le but étant d'abaisser les seuils à un coût minimum, l'étude de faisabilité de l'abaissement des seuils précise :

- les sollicitations définitives que devront supporter les seuils (chute résiduelle) après rétablissement du transit des graviers et stabilisation du lit
- les sollicitations temporaires pendant la période transitoire de façonnement du nouvel équilibre, et la durée de cette période transitoire.

D'autre part, le projet d'abaissement des seuils a nécessité une étude d'incidence de l'abaissement des lignes d'eau sur la nappe souterraine dont les conclusions sont favorables au projet.

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

- Étude diagnostic -2002- SAFEGE CETTIS
- Étude globale du Var -1999- SOGREAH
- Étude de fonctionnement physique - 2004 - SOGREAH
- Étude d'impact d'abaissement des seuils sur la nappe - 2005 - SOGREAH
- Étude de faisabilité de l'abaissement des seuils 8, 9, 10 de la basse vallée du Var - 2006 - SOGREAH
- SAGE Var - SMEBVV 2007

abaissement des seuils 8, 9 et 10



ACTION

Les niveaux de recalage des seuils ont été définis afin que le débit de crue centennale égal à 3800m³/s transite sous le niveau des terrains naturels, sans tenir compte de la présence des digues. L'obtention de cette ligne d'eau conduit à abaisser les crêtes de 1,50 à 2 mètres. Afin d'optimiser les coûts notamment de reprise des berges, la programmation de cet abaissement nécessite de prendre en compte l'évolution morphologique induite par les abaissements. C'est pourquoi la stratégie retenue est d'attendre que le transit des graviers se soit rétabli sur le seuil et que le réengrèvement à l'aval du seuil ait presque atteint la cote future du seuil (ce qui est déjà acquis pour les seuils 9 et 10).

En pratique, on attendra que les graviers se trouvent à une hauteur sous la crête du seuil, telle qu'elle corresponde à l'abaissement

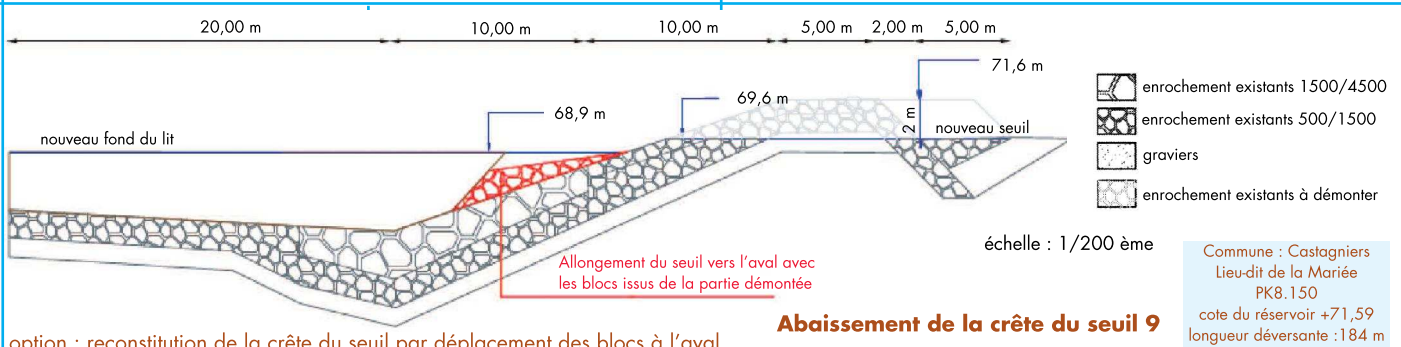
calculé pour chaque seuil. La chronologie optimale consiste à abaisser le seuil n°9 puis à laisser l'érosion dégager le seuil 10 aujourd'hui enfoui puis à l'abaisser à son tour.

Cela permet de proposer un simple réaménagement des seuils existants : décapage de la crête en enrochement liaisonnés sur la hauteur d'abaissement prévue, ce qui mettra à nu le cœur des ouvrages en tout venant, et reconstitution de la crête de manière à concevoir plus facilement un seuil "franchissable par conception" par les poissons. Les passes à poisson classiques ne paraissent pas adaptées à des rivières mobiles comme le Var. Les chutes résiduelles étant faibles, on cherchera plutôt à aménager la crête (avec des points bas et des points hauts à 50 cm de part et d'autre de la crête) et le coursier (en pente douce).

L'abaissement du seuil 8, pour lequel il est

souhaitable d'attendre que le transit des graviers sur le seuil soit rétabli et que le réengrèvement du bief entre les seuils 8 et 7 soit suffisant pour atténuer la chute résiduelle du seuil 8, ne paraît pas techniquement pouvoir être réalisé dans le délai du PAPI ni même du contrat de rivière.

En effet, cette évolution dépend du transport solide du Var très variable d'une année à l'autre selon l'hydrologie et donc la pluviométrie. Les vitesses d'évolution et les échéances sont elles-mêmes variables car dépendantes des conditions météo. Le transport solide actuel étant de 10.000 à 50.000 m³/an, sans abaissement de seuil, l'engrèvement d'un bief nécessiterait un délai de l'ordre de 10 ans. L'abaissement des seuils va cependant réduire ces délais. Cependant l'abaissement du seuil 8 est cité dans le contrat afin de garder en mémoire la continuité des abaissements des seuils du Var.



option : reconstitution de la crête du seuil par déplacement des blocs à l'aval

ÉVALUATION

la pertinence de cette action majeure d'application du SAGE n'est pas discutable car elle permet d'atteindre plusieurs objectifs à la fois. Cependant l'équilibre morphologique du lit, visé par cette opération, ne pourra s'obtenir qu'une fois le retour du transport solide rétabli sur toute la basse vallée, dont le délai de réalisation dépasse celui du contrat. L'efficacité de cette action est donc dépendante du long terme et de la réalisation de l'ensemble du programme d'abaissement. L'indicateur d'efficacité de l'abaissement des seuils 9 et 10, à l'échelle du contrat, ne pourra se vérifier que sous ces deux conditions. L'abaissement des seuils doit être accompagné d'un entretien de la végétation favorable au facies méditerranéen et faire l'objet d'un programme à long terme sur lequel s'engagent les signataires du contrat.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	9	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	5	1
économie financière	9	2
cotation	52/6 = 8,6	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

RÉALISATION DES ABAISSEMENTS, EVOLUTION DU PROFIL EN LONG

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

COÛT DE L'ABAISSEMENT DES SEUILS 9 ET 10s

3 343 000 € HT

déjà financé

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'abaissement des seuils doit être accompagné d'un suivi morphologique du lit pour évaluer les résultats et ajuster si besoin les interventions. Ce suivi sera conduit par l'Observatoire de l'eau de la basse vallée du Var (voir action suivante).



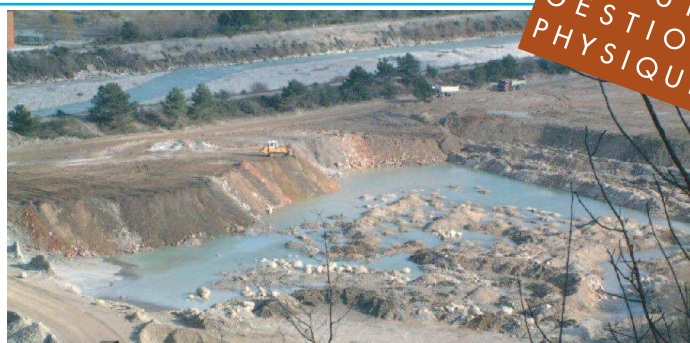
<p>HISTORIQUE</p> <p>A LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, FAISANT SUITE AUX NÉCESSITÉS DE RECONSTRUCTION ET AU RAPIDE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'AZUR, LE LIT DU VAR A CONSTITUÉ, PENDANT DES DÉCENNIES, LA PRINCIPALE SOURCE DE MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, LES GRANULATS EXTRAITS PRÉSENTANT L'AVANTAGE D'ÊTRE DE TRÈS BONNE QUALITÉ ET D'UNE GRANULOMÉTRIE PROPICE À CES TRAVAUX. CENDANT, LE FAIBLE COÛT D'EXPLOITATION A PARFOIS CONDUIT À UTILISER TRÈS FRÉQUEMMENT CES MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DE REMBLAI. AVEC CES EXPLOITATIONS MASSIVES DE MATÉRIAUX, EFFECTUÉES PRINCIPALEMENT À L'AVANT DE LINGOSTIÈRE, LA LIGNE D'EAU D'ÉTIAGE DU VAR S'EST DONC ABAISSÉE DE FAÇON SIGNIFICATIVE CAUSANT D'INÉVITABLES INCIDENCES NÉGATIVES : ABAISSEMENT DU NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE, AFFOUILLEMENT DES OUVRAGES, CONDAMNATION DE L'ALIMENTATION GRAVITAIRE DES CANAUX DÉRIVÉS DU FLEUVE, ETC. APRÈS LA CONSTRUCTION DES SEUILS, LES EXTRACTIONS SE SONT POURSUIVIES DANS LE LIT MINEUR JUSQU'EN 1983. CENDANT, LES CONTRAINTES FIXÉES AUX EXPLOITANTS N'ONT PAS ÉTÉ RESPECTÉES. ELLES VISAIENT À ÉVITER LE COLMATAGE DES BIEFS, À GARDER DES ZONES NATURELLES PRÈS DES BERGES ET À LIMITER LES CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES (BERGES ET SEUILS). LES VOLUMES EXPLOITÉS ONT DONC ÉTÉ SUPÉRIEURS À CEUX INITIALEMENT ENVISAGÉS. L'EXPLOITATION DE MATÉRIAUX A ÉTÉ MAXIMALE EN 1970, ATTEIGNANT UN TOTAL ANNUEL DE PLUS DE 1,6 MILLIONS DE TONNES SOIT ENVIRON 1 MILLION DE M³. AU TOTAL CE SERONT PRÈS DE 150 ANS D'APPORTS NATURELS DU VAR QUI SERONT EXTRAITS DE SON LIT EN 40 ANS, SOIT 50 MILLIONS DE M³ DE MATÉRIAUX. L'EXPLOITATION DES MATÉRIAUX</p>	<p>EN LIT MAJEUR A DÉBUTÉ SUR LA COMMUNE DU BROC DANS LES ANNÉES 1970 DONNANT NAISSANCE AU LAC DU BROC, PUIS S'EST POURSUIVIE EN AMONT DU LAC DE 1999 À 2002 AVEC UN VOLUME DE MATÉRIAUX EXTRAITS AUTORISÉ DE 750.000 M³ EN TROIS ANS. LE DERNIER SITE EXPLOITÉ EN LIT MAJEUR EST LE BEC DE L'ESTÉRON OÙ LES EXTRACTIONS ONT DÉMARRÉ EN 2004, POUR UN VOLUME EXTRAIT AUTORISÉ DE 1,2 MILLIONS DE M³ ET UNE DURÉE MAXIMALE DE 7 ANS.</p>		<p>OBJECTIFS</p> <p>Préserver la ressource en eau souterraine et prévenir les risques spécifiques à l'extraction des granulats</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Le SAGE préconise, dans sa mesure 29, qu'outre les bons procédés d'exploitation développés par les carrières, toute extraction et tout remblaiement devront faire la preuve de leur innocuité pour la nappe. Toute modification du sol devra intégrer des mesures compensatoires pour éviter toute contamination de la nappe.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p>	<p>LIENS AVEC NATURA 2000</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p>

Gestion de l'exploitation des matériaux alluvionnaires

**GROUPE
GESTION
PHYSIQUE**

ACTION

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE GESTION DES MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES DANS LA BASSE VALLÉE DU VAR ET ÉTABLIR DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE DES EXTRACTIONS EN LIT MAJEUR POUR PRÉSERVER LA NAPPE ALLUVIALE



Il paraît nécessaire aujourd'hui de faire le point sur les besoins en matériaux dans le département et sur les ressources naturelles, ce qui permettra de situer le gisement potentiel de la basse vallée du Var par rapport à l'ensemble du département et aux départements voisins. Cette démarche devra s'intéresser aux ressources de substitution pouvant être utilisées pour les enrobés bitumeux afin de développer des propositions innovantes permettant de répondre aux objectifs environnementaux ambitieux de la plaine du Var. Ces éléments permettront de mettre à jour sur ce point le schéma départemental des carrières qui date de juillet 1998. Pour les extractions de matériaux alluvionnaires qui seraient nécessaires dans le lit majeur du Var, il s'agira de faire connaître les secteurs stratégiques pour la ressource en eau à préserver des extractions - remblaiements, et d'élaborer une charte des bonnes pratiques pour cette activité, partagée par les acteurs de l'eau, afin de préserver les eaux souterraines de la basse vallée du Var.

EVALUATION

La gestion des extractions est indissociable de la gestion du lit majeur du Var. Les enjeux à la fois économiques et écologiques des extractions en font donc un sujet privilégié pour la mise en œuvre du SAGE dans le contrat de rivière. Cependant, la gestion de ces enjeux ne peut s'envisager que sur le long terme.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	5	1
résultats/enjeux	7	2
rapidité de réalisation	4	1
économie financière	7	2
cotation	$37/6 = 6$	6
priorité 2	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

RÉALISATION DU PLAN DE GESTION DES MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES DE LA PLAINE DU VAR ET DU GUIDE DE BONNE CONDUITE

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES, EPA

Coût

200.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE





HISTORIQUE

L'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU LIT DU VAR N'A JAMAIS VRAIMENT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI. IL EXISTE CEPENDANT DES RELEVÉS HISTORIQUES FAITS PAR L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT, LA VILLE DE NICE OU LA CANCA.

ON DISPOSE AINSI DE RELEVÉS PHOTOGRAMÉTRIQUES DEPUIS 1998, DE PROFILS EN LONG D'ÉTIAGE BASSE VALLÉE DU VAR DE 1912 À NOS JOURS, DE PROFILS EN TRAVERS EN 1995 ET EN 2007 ET DE PHOTOS AÉRIENNES DEPUIS LES ANNÉES 50 À NOS JOURS.

LES ÉVÉNEMENTS HYDROLOGIQUES ET LES ÉTUDES SUR LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ONT MONTRÉ QUE LES GESTIONNAIRES DE LA BASSE VALLÉE DEVAIENT DISPOSER DE DONNÉES PERMETTANT D'ADAPTER AU MIEUX LA GESTION DU VAR.

LES DYSFONCTIONNEMENTS PROVOQUÉS PAR LES SEUILS ET LES EXTRACTIONS ONT CONDUIT LA CLE A VOTER UNE POLITIQUE D'ABAISSEMENT PROGRESSIF DES SEUILS. L'EFFET DE CES ABAISSEMENTS PROGRESSIFS SUR LA MORPHOLOGIE DU LIT DOIT ÊTRE SUIVI AFIN DE VÉRIFIER LA VALIDITÉ DES HYPOTHÈSES D'ÉTUDES ET D'ADAPTER SI BESOIN LES MODES D'ABAISSEMENT.



DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Les travaux du SAGE ont souligné la difficulté à établir des liens entre les données existantes compte tenu de leur faible accessibilité et de leur dispersion mais également l'insuffisance de données permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la nappe, du fleuve et des milieux associés.

Concernant plus spécialement le lit du Var, les études ont montré l'évolution tendancielle de la situation actuelle, soit les contraintes physiques imposées par les seuils et l'enfoncement du lit. Colmatage du fond du lit et rupture de l'interconnexion fleuve-nappe, envahissement de forêts artificielles fixant les berges, érosion régressive, exhaussement du lit, fragilité des ouvrages sont autant d'indicateurs de dysfonctionnements.

En 2010, l'état initial du fleuve Var sera réalisé avant son retour vers un faciès méditerranéen.

Aujourd'hui, les matériaux transportés par le Var possèdent des granulométries très hétérogènes, du fait du déséquilibre actuel du transport solide. Selon l'hypothèse de retour à un système plus équilibré, il est probable que les matériaux transportés soient plus homogènes, avec une décroissance amont-aval des diamètres caractéristiques liée à l'usure et au tri granulométrique. Cette évolution pourra être quantifiée grâce à des comptages granulométriques et à des campagnes de prélèvements dans la masse réalisés tous les 10 ans.

Les précédentes campagnes de profils en long sur la basse vallée du Var ont été réalisées par la DDE en 1991 et 2001. Une analyse comparative des différentes campagnes mais également des relevés photogrammétriques réalisés par le SMEBVV (2002), la CANCA (2005) et la DDE (2006) permettra de définir si certains secteurs nécessitent une expertise plus approfondie et éventuellement un suivi plus fréquent.

OBJECTIFS

Une connaissance précise de l'évolution géomorphologique du lit du Var permettra de prévoir les tendances locales d'évolution et de mettre en évidence les secteurs potentiellement les plus vulnérables par rapport au risque d'inondation (engravement) ou au risque d'érosion, afin d'adapter au mieux la gestion de la basse vallée du Var, notamment la stratégie d'abaissement des seuils de l'amont vers l'aval.

Le suivi du profil en long permet de contrôler l'évolution de l'altimétrie des fonds moyens sur l'ensemble de la basse vallée du Var.

À partir d'un état zéro en 2010, l'objectif des profils en travers est de suivre annuellement l'avancement de la langue de gravier afin d'anticiper l'abaissement du seuil 8 puis du seuil 7.

La collecte des photographies aériennes et leur cartographie permet une comparaison des formes morphologiques, du développement de la végétation, de l'avancée des fronts de graviers dans la zone enlimonée, du développement du bras érosif dans le tronçon aval et de la localisation des zones d'attaque prévisible.

LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

Outre la gestion globale du Var, l'abaissement progressif des seuils impose un suivi morphologique du lit pour en apprécier les effets et adapter les interventions.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

L'espace vital et l'espace nappe sont tous les deux concernés par l'abaissement des seuils qui doit restaurer la dynamique favorable à l'équilibre physique du lit et permettre une reconnexion entre le fleuve et la nappe.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Définition par le comité technique de la localisation précise des profils après étude de leur positionnement lors des précédentes campagnes (DDE 1995).

Analyse comparative des différentes données pour définir si certains secteurs nécessitent une expertise plus approfondie et éventuellement un suivi plus fréquent.

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

Relevés photogrammétriques :
1998 (Nice), 2002 (SMEBVV),
2005 (CANCA), 2006 (DDE)
Profils en long :
1912, 1991 et 2001 (État)
Profils en travers :
1995 (État),
Photos aériennes :
1955, 1974, 1991, 1994, 1995,
2004, 2008 (IGN).

Suivi de l'évolution morphologique du lit

Observatoire

PAPI

GROUPE
GESTION
PHYSIQUE

ACTION

Suivi de l'évolution du profil en long

Trois zones doivent être étudiées pour tenir compte des apports des affluents du Var :

- la basse vallée du Var : de l'embouchure au seuil 16
- l'Estéron aval : de la confluence au pont de l'Estéron
- le Var amont : du seuil 16 au seuil EDF de la Mescla

Une campagne de levés sera organisée tous les 5 ans.

Après une forte crue ou une année hydrologique particulièrement humide, un profil en long supplémentaire sera levé le plus rapidement possible afin d'appréhender les conséquences immédiates de ces phénomènes.

- le relevé de la cote de la surface de l'eau du bras principal sera levée tous les 150 m en moyenne
- les levés complémentaires comporteront au minimum :
 - un point à l'amont de chaque langue de gravier (rupture de pente),
 - un point à l'aval de chaque langue de gravier,
 - un point à l'amont de chaque seuil à 10 m de la crête,
 - un point à l'aval de chaque seuil.

La longueur réelle de l'écoulement du bras principal entre deux points sera également mesurée.

Les levés seront réalisés à l'étiage (septembre) avec une précision minimale de 5 cm (IGN 69) pour l'altimétrie et 10 cm (Lambert III) pour la planimétrie.

Suivi de l'évolution du lit par des profils en travers

L'abaissement des seuils va entraîner des mouvements morphologiques conséquents qui doivent être mesurés grâce à des campagnes de profils en travers bornés et géoréférencés. Classiquement, on réalise 10 points/km soit un levé tous les 100 m ; Pour le Var, trois zones feront l'objet de ce suivi :

- de l'embouchure jusqu'au seuil 7
- zoom du seuil 7 au seuil 16
- la confluence Var-Estéron

De l'embouchure au seuil 7 : les lignes d'eau sont maintenues par les crêtes de seuil. Le secteur aval ne nécessite donc pas de suivi précis et un levé au milieu de chaque bief sera suffisant.

Du seuil 7 au seuil 16 : cette zone sera impactée par l'abaissement des seuils 9 et 10, le nombre de profils y sera donc plus important.

Dans un premier temps, on réalisera un levé tous les 200 m ; des levés supplémentaires seront réalisés à l'amont et à l'aval de chaque seuil de gravier (rupture de pente) ainsi qu'à l'amont et à l'aval de chaque seuil artificiel.

On complètera, si nécessaire, dans un second temps avec des levés supplémentaires.

Un levé sera également fait chaque année en amont du seuil 7 au niveau du pont de la Manda.

A la confluence du Var et de l'Estéron : cette zone est soumise à des mouvements morphologiques importants, la campagne de profils en travers permettra donc de suivre l'évolution de l'érosion à la confluence. Un levé tous les 200 m sera fait dans un premier temps et complété si nécessaire par la suite.

Les différents profils devront également permettre d'alimenter un modèle informatique du lit mineur. Les campagnes de levés seront annuelles ; elles seront réalisées à l'étiage soit au mois de septembre avec une précision minimale de 5 cm (IGN 69) pour l'altimétrie et 10 cm (Lambert III) pour la planimétrie.

Suivi granulométrique

Les prélèvements se feront dans la langue de réengravement à environ 100 m à l'amont du front et sur des bancs situés en extrados sur les profils en travers repérés et matérialisés par des bornes immerisibles :

- à l'amont du pont Charles Albert
- à l'amont du seuil 10
- à 500m à l'aval du seuil 4

entre les ponts de l'autoroute et Napoléon III. La dernière campagne granulométrique a été réalisée en 2002 par le SMEBVV. La prochaine campagne sera programmée en 2012 ; elle sera l'occasion de réaliser une analyse comparative des différentes campagnes.

Suivi photographique du lit

Ce suivi pourra se faire à partir de photographies aériennes notamment grâce à la BD Ortho développée par l'IGN qui a une résolution à 50 cm. Cette base de données est mise à jour tous les 5 ans ; le suivi pourra suivre le même rythme.

Suivi du milieu

Suivi des ouvrages

EVALUATION

L'enjeu de ce suivi est donc majeur compte tenu de l'importance accordée au fonctionnement physique du lit dans la démarche de protection de la ressource. Le faible investissement nécessaire, compte tenu de l'existence de l'Observatoire de l'eau dans la basse vallée du Var, et le délai immédiat de mise en œuvre en font une action très rentable pour atteindre les objectifs du contrat et ceux de la DCE.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	8	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	9	2
cotation	$54/6 = 9$	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

RÉALISATION DU SUIVI, RÉSULTATS OBTENUS

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

COÛT

150 000 € HT

déjà financé

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'outil observatoire est essentiel dans l'organisation et la pérennité de ce suivi. Trois instances garantissent le fonctionnement de l'Observatoire : un comité d'éthique et d'orientation assuré par la CLE Var, un comité technique et un conseil scientifique.



<p>HISTORIQUE</p> <p>L'ENLIMONEMENT PROGRESSIF DU LIT ET LE DÉSENGRAVEMENT DES BIEFS ENTRE LES SEUILS ONT CRÉÉ DES DÉSÉQUILIBRES QUI ONT MODIFIÉ LES MODALITÉS DE DÉVÉGÉTALISATION ET D'ENTRETIEN UN ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 29 SEPTEMBRE 1986 PRÉVOYAIT DES MESURES SPÉCIALES PROPRES À LA PROTECTION ET AU REPEUPLEMENT DU GIBIER. DEPUIS, L'ÉVOLUTION DE LA VÉGÉTATION A RENDU L'ENTRETIEN PLUS DIFFICILE.</p> <p>LE VAR, ENTRE SON EMBOUCHURE ET SA CONFLUENCE AVEC L'ESTÉRON, CONNAÎT UNE VÉGÉTATION RIVULAIRE EN COURS DE FERMETURE.</p> <p>LES NOMBREUX AMÉNAGEMENTS DU LIT MINEUR ONT CONDUIT À L'APPARITION DE NOUVEAUX MILIEUX : ÉTENDUES D'EAU CALME, RIPISYLVES ET ROSELIÈRES, QUI ONT ÉTÉ RAPIDEMENT COLONISÉES PAR DES ESPÈCES D'OISEAUX SYLVICOLES (DES BOIS ET DES FORÊTS) OU JUNCICOLES (DES ROSELIÈRES) AU DÉTRIMENT DES ESPÈCES INITIALES DE MILIEU OUVERT. LA FERMETURE PROGRESSIVE DES MILIEUX LIMITE LES BIOTOPES DES ESPÈCES INFÉODÉES AUX ESPACES NUS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.</p>	<p>Les objectifs de la DCE portent sur les trois masses d'eau identifiées lors de la phase diagnostic, deux masses d'eaux superficielles et une masse d'eaux souterraines. Pour chacune de ces masses d'eau, l'objectif est de lutter contre l'artificialisation du lit et la réduction du lit mineur par les infrastructures</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Optimiser les interventions sur la végétation, la coupe rase favorisant le développement des espèces ordinaires. Favoriser le retour du faciès méditerranéen par anticipation en adoptant dès maintenant un entretien de la végétation proche de l'auto-entretien opéré par le transport solide.</p> <p>Retrouver des milieux ouverts propices aux développement des espèces initiales. Rendre compatibles l'entretien des ouvrages hydrauliques et les enjeux écologiques.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Le fonctionnement de l'espace vital est dépendant du développement de la végétation dans le lit mineur. La mesure 40 du SAGE Var préconise donc que "dans l'attente d'un retour du faciès méditerranéen, l'entretien de la végétation en phase transitoire permette de concilier l'équilibre des milieux naturels et l'écoulement des eaux, et favorise l'ouverture des milieux"</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Le Var et ses abords se décomposent en quatre milieux caractérisés par leur degré d'hygrométrie et leur taux d'enlèvement : les zones à grèves nues sablo-graveleuse et brousses ligneuses basses, les zones de "brousse récentes à saules divers, les zones à saulaie haute sur limons dites "saulaies-peupleraies de bordure", les zones à hautes herbes, pharmites, phalaris, scirpus et typha. Résultant du système sédimentaire déficitaire, le déséquilibre morphologique du lit entraîne un déséquilibre de la végétation. Ainsi du seuil 9 au seuil 4, le lit est rectiligne entre de hautes terrasses enlèvement non mobiles et fortement végétalisées. Les terrasses limoneuses s'exhaussent régulièrement par dépôt de sables fins. Depuis la destruction des seuils 2 et 3 en 1994, le tronçon du seuil 4 au seuil 2 fait l'objet d'une forte mobilité du lit du fait des érosions progressives entre les seuils. Le tressage est désormais assez vif. Mais de l'embouchure à la confluence avec l'Estéron, la végétation herbacée des grèves reste minoritaire au regard du développement important des "brousses" et de l'avancée progressive de la ripisylve. La présence d'atterrissement et l'absence d'entretien diminuent notablement sur certains secteurs la capacité hydraulique. Ceci conduit à préconiser un entretien régulier du lit mineur. Outre sa fonction paysagère, la végétation rivulaire présente un intérêt majeur en assurant l'auto-épuration de l'eau, le maintien des berges et la diversité des milieux biologiques. Aujourd'hui l'entretien de la végétation suit une démarche systématique d'essartement avec comme seul objectif de favoriser l'écoulement des eaux. La réactivation du tressage du lit par le retour du transport solide va modifier la présence de la végétation. Ce retour vers un faciès plus aride, favorisé par l'abaissement des seuils, devra s'accompagner d'un traitement plus modéré et plus respectueux de la végétation afin qu'elle puisse jouer son rôle d'aide à l'entretien du lit et à la biodiversité.</p> <p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Une étude permet de mieux cerner le fonctionnement écologique de la végétation et les moyens pouvant encourager la reprise du transport solide, au moins localement, en identifiant notamment les écosystèmes caractéristiques du faciès méditerranéen. Voir résultats études complémentaires en page 20.</p>	<p>LIENS AVEC NATURA 2000</p> <p>Les espèces typiques du faciès méditerranéen et leurs habitats doivent faire l'objet d'une inscription dans l'inventaire Natura 2000. L'entretien de la végétation favorisera la restauration des milieux favorables à ces espèces, telles que les sternes.</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> •État des lieux/diagnostic du SAGE Var - 2003 - SMEBVV

Programme de restauration et d'entretien de la végétation et des berges

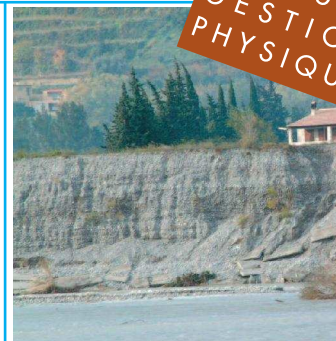
**GROUPE
GESTION
PHYSIQUE**

ACTION

• DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ENTRETIEN PLURIANNUEL DE LA VÉGÉTATION ET DES BERGES.

LE LIT DU VAR SERA DIVISÉ EN TRONÇON HOMOGENES SUR LESQUELS LES INTERVENTIONS SERONT DÉFINIES EN FONCTION DE L'ÉTAT DE LA VÉGÉTATION, DES BERGES ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS. EN TENANT COMPTE DES CONTRAINTES DE GESTION ET DE SÉCURITÉ, ON S'EFFORCERA D'ACCOMPAGNER LE RETOUR DU TRANSPORT SOLIDE EN FACILITANT L'OUVERTURE DES MILIEUX PAR DES MODES D'ESSARTEMENT DIVERSIFIÉS ET ADAPTÉS A LA MOBILITÉ DU LIT.

• LES ACTIONS DÉTAILLÉES ET PLANIFIÉES PORTANT SUR LE LIT MINEUR INTÉGRERONT UNE APPROCHE PAYSAGÈRE.



Il s'agit de permettre au cours d'eau de circuler et de mobiliser naturellement les îcles non mobilisables aujourd'hui. Il serait par exemple possible de procéder à l'enlèvement des blocs de rochers qui encombrant le lit et on pratiquerait une coupe sélective par bandes sur toute la longueur de l'isole. Cette technique, sans danger pour les ouvrages d'art, diminuerait l'impact des engins mécaniques dans le lit du

fleuve et empêcherait l'implantation de la canne de Provence. De petites tranchées pourraient être pratiquées dans le couvert de la végétation des plans d'eau, parallèlement à l'écoulement du courant et des mini clairières pourraient être aménagées afin de créer des chenaux permettant au fleuve d'arracher la végétation conséquente lors des crues et de retrouver à moyen terme un lit en tresse entre les seuils, même si la

végétation est toujours présente. Toute espèce invasive pourrait être supprimée en particulier le mimosa et une liste des espèces à interdire lors de la plantation d'espaces verts communaux en contact direct avec le lit mineur du fleuve serait établie. La lutte biologique contre la canne de Provence pourrait également être expérimentée et le développement des plantes envahissantes pourrait faire l'objet d'un suivi dans les zones

essartées. La roselière dans la zone de l'estuaire pourrait être entretenue par un fouchage annuel.

EVALUATION

Le retour du transport solide étant attendu sur de nombreuses années, une gestion de la ripisylve favorisant le faciès méditerranéen aura l'avantage d'accélérer le retour et d'afficher très tôt la valeur fonctionnelle accordée au lit en tresse, aux grèves dénudées et d'affirmer l'identité paysagère du Var. L'effort à fournir est donc largement compensé par les effets attendus allant dans le sens de l'objectif premier du SAGE Var. Cette action est cependant difficile à mettre en œuvre et relativement coûteuse.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	6	1
résultats/enjeux	9	2
rapidité de réalisation	7	1
économie financière	6	2
cotation	$43/6 = 7$	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

RÉALISATION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

COÛT

200.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

Un programme de suivi de la végétation est prévu dans les missions de l'Observatoire à travers la cartographie des forêts alluviales et le suivi des opérations d'entretien de la DDE. La comparaison des formes développées, de l'évolution de la végétation, de l'avancée des fronts de graviers..., permet de localiser les futurs zones d'attaque.



<p>HISTORIQUE</p> <p>LES NOMBREUX AMÉNAGEMENTS DU LIT MINEUR À L'AVAL ONT CONDUIT À L'APPARITION DE NOUVEAUX MILIEUX : ÉTENDUES D'EAU CALME, RIPISYLVE ET ROSELIÈRE, QUI ONT ÉTÉ RAPIDEMENT COLONISÉS PAR DES ESPÈCES D'OISEAUX SYLVICOLES (DES BOIS ET DES FORÊTS) OU JUNCICOLES (DES ROSELIÈRES), ET CE AU DÉTRIMENT DES ESPÈCES INITIALES DE MILIEU OUVERT.</p> <p>A TRAVERS L'INTÉRÊT AVIFAUNISTIQUE, DES ENJEUX BIOLOGIQUES ANTAGONISTES PEUVENT APPARAÎTRE. AINSI, LA FERMETURE PROGRESSIVE DES MILIEUX EST BÉNÉFIQUE POUR LES ESPÈCES SYLVICOLES ET JUNCICOLES MAIS ELLE LIMITE INDÉNIABLEMENT LES BIOTOPES DES ESPÈCES INFÉODÉES AUX ESPACES NUS OU HERBACÉS, ISLES ET BANCs NON BOISÉS. OR, CES DERNIÈRES SONT SOUVENT D'UN INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.</p>	<p>La directive « Habitat Faune Flore » du 21 mai 1992 promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).</p> <p>La directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe. Dans les pays européens les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie seront classés Zone de Protection Spéciale (ZPS) .</p> <p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Les conditions propices au libre écoulement sont celles qui favorisent l'auto entretien du lit et le rééquilibrage du profil en long. La physionomie de faciès méditerranéen caractérise l'espace vital du lit du Var définit par le SAGE Var, ses milieux naturels et ses habitats adaptés à la faune et la flore spécifiques de la basse vallée. L'anguille et la sterne pierregarin sont reconnues comme espèces emblématiques du Var.</p> <p>“Les Sterne pierregarins, grands migrateurs fidèles qui parcourent des milliers de kilomètres entre leurs quartiers d'été européens et ceux d'hivernage africains, nichent dans le lit du Var et sont parmi les espèces les plus menacées de la communauté ornithologique de la vallée. Leur mode de vie ainsi que leur mode de nidification ont été perturbés et certains couples se voient repoussés plus haut dans la vallée. A son embouchure avec la mer, le Var constitue pourtant un habitat avantageux pour les sternes : eau douce peu profonde et eau de mer, réservoir de nourriture abondante et variée. Les sternes nichent sur les grèves et les plages de galets ou de sable dépourvus de végétation. Les bancs de cailloux et les îles sablonneuses de ce grand cours d'eau, parfaitement adaptés à leur mode de nidification, leur conviennent parfaitement.” Texte de Mireille et Maurice Boët - avril 1991</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Maintenir ouvert l'espace vital du Var à l'embouchure pour concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides.</p> <p>Mettre en valeur en sa qualité de site privilégié de nidification et de repos pour les oiseaux migrateurs.</p> <p>Informers les populations pouvant fréquenter ces sites.</p> <p>Eviter de tout nouveau projet pouvant empêcher ces habitats de remplir leur rôle.</p> <p>LIENS AVEC NATURA 2000</p> <p>Les espèces typiques du faciès méditerranéen et leurs habitats doivent faire l'objet d'une inscription dans l'inventaire Natura 2000. L'entretien de la végétation favorisera la restauration des milieux favorables à ces espèces, telles que les sternes.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>La mesure 42 du SAGE Var, sur l'espace vital, préconise la mise en valeur du site privilégié de nidification et de repos pour les oiseaux migrateurs et l'évitement des projets pouvant empêcher ces habitats de remplir leur rôle vis à vis de cette faune.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>L'essartement pratiqué actuellement par la DDE peut servir de base à la définition de cette action car les effets positifs sur la présence des Sternes sont observés par les ornithologues.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> •État des lieux/diagnostic du SAGE Var - 2003 - SMEBVV •Travaux de Mireille et Maurice Boët

Préservation et mise en valeur du lit pour les oiseaux

GRUPE
ÉCOLOGIE

ACTION

- ENTRETIEN ET DÉBROUSSAILLAGE RÉGULIER DU LIT NOTAMMENT EN AVAL DU PONT NAPOLÉON III (URGENT) POUR MAINTENIR UNE BONNE OUVERTURE DES MILIEUX FAVORABLE À LA NIDIFICATION DES OISEAUX MIGRATEURS
- MISE EN VALEUR EN SA QUALITÉ DE SITE PRIVILÉGIÉ DE NIDIFICATION ET DE REPOS DES OISEAUX MIGRATEURS DU LIT DU VAR
- INFORMATION DE LA POPULATION FRÉQUENTANT LES RIVES DU VAR SUR CE SITE POUR ÉVITER LA DESTRUCTION DES HABITATS
- INFORMATION DE LA CLE VERS LES PORTEURS DE PROJETS POUVANT CONCERNER CE SITE



EVALUATION

Il s'agit d'une action simple et rapide dans sa mise en œuvre mais dont les résultats sont à la fois emblématique des objectifs poursuivis et en parfaite adéquation avec l'évolution physique du lit recherché pour les années futures.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	9	1
résultats/enjeux	6	2
rapidité de réalisation	9	1
économie financière	8	2
cotation	48/6 = 8	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

TAUX DE FRÉQUENTATION DES STERNES

MAÎTRES D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES, ANNAM

COÛT

150.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

Les observations faites par les ornithologues sur l'évolution de la présence des sternes serviront d'indicateurs au suivi fait dans le cadre de l'Observatoire sur la morphologie du lit dans le secteur de l'embouchure.





HISTORIQUE

LA "CIVELLE", ANGUILE POURTANT SI PETITE, ARRIVE DE LA MER DES SARGASSES, PORTÉE PAR LE GULF STREAM, PASSE GIBRALTAR ET TROUVE LE VAR. LORSQU'ELLE REPART, ELLE FAIT LE CHEMIN INVERSE : ELLE DESCEND TOUT LE VAR, PASSE LES MICROCENTRALES, REPREND LA MER ET RETROUVE GIBRALTAR...

AVANT L'ÉDIFICATION DES SEUILS, MULETS, BARS, ÉPERLANS, ESPÈCES POUVANT VIVRE EN EAU SAUMÂTRE, PARCOURAIENT LE VAR SUR 2 À 3 KILOMÈTRES. DES POISSONS ALTERNANT LEUR STADE DE DÉVELOPPEMENT EN EAU DOUCE ET MILIEU MARIN REMONTAIENT LE COURS D'EAU POUR SE REPRODUIRE EN AMONT. D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, L'ÉDIFICATION DES SEUILS, BIEN QU'ÉQUIPÉS DE PASSES À POISSONS, A PROVOQUÉ UN "GLISSEMENT TYPOLOGIQUE" : LES ESPÈCES RHÉOPHILES, AIMANT LE COURANT, ONT RÉGRESSÉ DANS LES BIEFS INTER-SEUILS AU PROFIT DE TAXONS LIMNOPHILES, AIMANT L'EAU STAGNANTE OU FAIBLEMENT COURANTE. AINSI LES ESPÈCES NATURELLES DE TORRENT MÉDITERRANÉEN ALPIN ONT ÉTÉ PROGRESSIVEMENT REMPLACÉES PAR DES ESPÈCES DE PLAINES. LA DISPARITION DES MACRO-INVERTÉBRÉS EST DUE À L'IMPACT DES EXTRACTIONS PASSÉES. A L'AVAL, UNE PROLIFÉRATION DE MOLLUSQUES GASTÉROPODES ENTRE LES SEUILS INDIQUE QUE CES ÉVOLUTIONS SONT DUES AU CHANGEMENT DES FACIÈS D'ÉCOULEMENT ET À L'ENRICHISSEMENT DU MILIEU EN MATIÈRE ORGANIQUE.



DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Plus on s'avance de l'amont vers l'aval et plus les habitats sont moins diversifiés et plus les espèces sensibles à la pollution disparaissent.

Le Var est pourtant classé en première catégorie piscicole en amont du seuil 7 et en seconde catégorie en aval. Il est également classé cours d'eau à truite de mer jusqu'au confluent de l'Estéron. Ce statut a été renforcé en 1990 par un décret classant l'ensemble du linéaire du Var en tant que rivière à grands migrateurs, impliquant l'obligation pour tout nouvel ouvrage d'être rendu franchissable pour les poissons.

Pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs, les micro-centrales installées sur les seuils ont donc été équipées de passes à poisson mais aujourd'hui, compte tenu des problèmes d'érosion au droit des seuils et de dévalaison difficiles dans les microcentrales, ces ouvrages ne répondent plus à l'objectif de circulation des poissons. A l'occasion des interventions sur les seuils existants ou en création, des systèmes de franchissement devront être étudiés pour répondre aux caractéristiques physiques locales.

OBJECTIFS

Favoriser la vie piscicole qui participe du bon état écologique en permettant aux poissons, notamment les espèces migratrices telles que l'anguille, de remonter le fleuve.

En attendant la franchissabilité des seuils lors de leur abaissement, améliorer les passes à poissons actuelles et étudier tout ce qui peut être mis en œuvre sur les seuils existants.

LIENS AVEC NATURA 2000

La directive "habitat faune flore" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les anguilles, inscrites au livre rouge des espèces menacées et protégées par la directive européenne du 11 juin 2007, ont été désignées par le SAGE Var comme espèce emblématique de la basse vallée du Var.

ESPACES SAGE CONCERNÉS

Concernant l'espace vital, la mesure 41 préconise que tout soit mis en œuvre pour favoriser la libre circulation des poissons, particulièrement les espèces migratrices, notamment lors de la modification des seuils mais aussi par la suppression progressive des obstacles reconnus infranchissables.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

L'étude de faisabilité de l'abaissement des seuils 8, 9 et 10 réalisée par SOGREAH en 2006 apporte des indications quant à la réalisation la plus favorable à la franchissabilité par les poissons.

RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

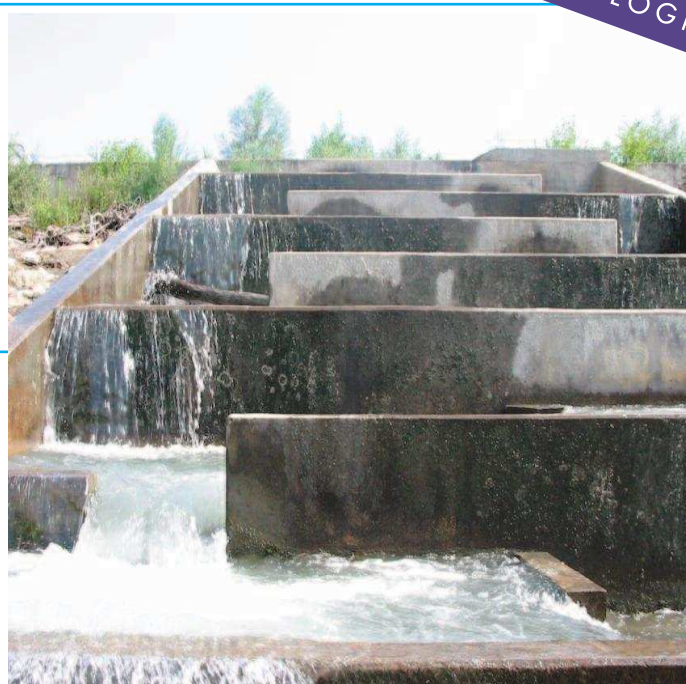
Etude de faisabilité de l'abaissement des seuils - SOGREAH 2006
Suivi des civelles par la FPPMA
Expertise anguille - ONEMA et MRM

Améliorer la continuité biologique pour la libre circulation des poissons



ACTION

- CONCEVOIR DES SEUILS ABAISSÉS FRANCHISSABLES PAR LES ANGUILES EN S'ADAPTANT AU FONCTIONNEMENT DU VAR.
- CONCEVOIR UN ÉQUIPEMENT FAVORISANT LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS, NOTAMMENT L'ANGUILLE LORS DE TOUTE INTERVENTION NOUVELLE SUR LES SEUILS LE PERMETTANT.
- ÉQUIPER LES SEUILS DE PASSES A POISSON LORS DE LEUR ABAISSEMENT
- AMÉLIORER LA CONNEXION DES VALLONS AVEC LE VAR POUR ASSURER LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE.
- DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE CONTINUITÉ PISCICOLE



Les espèces piscicoles représentent un enjeu majeur à l'aval du Var. Des procédures de suivi des poissons sont pratiquées sur le Var. Celles-ci visent à déterminer les trajectoires empruntées, les espèces présentes, les périodes de migration, les zones de reproduction, les pathologies

rencontrées. Un patrimoine très riche est en effet présent sur le Var : barbeau méridional, blageon, blénie fluviatile, dont une des seules espèces hermaphrodites dans le monde. Il est cependant plus difficile aux poissons, notamment les anguilles, de descendre que de monter. Le

seul choix est souvent de passer par les turbines des microcentrales et de se faire découper en morceaux. De nombreux reproducteurs de civelles sont ainsi décimés. Il serait utile de mettre au point un système permettant à un débit important de les attirer hors des microcentrales. Cette action

n'est pas facile à mettre en place et relève d'une recherche de longue haleine conduite par ailleurs à l'échelle internationale.

EVALUATION

Le bon état écologique des masses d'eau s'évalue sur la base d'indicateurs dont la vie piscicole est un élément fondamental. C'est pourquoi l'enjeu d'une restauration de la libre circulation des poissons sur le Var est aussi important. La mise en œuvre reste cependant difficile, voire impossible lorsqu'il s'agit de la dévalaison des poissons, du fait de la présence des turbines des micro-centrales. L'intervention sur les seuils est donc une opportunité à ne pas manquer pour réaliser cette action qui participe largement à l'objectif européen.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	5	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	7	1
économie financière	9	2
cotation	50/6 = 8,3	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

SUIVI PISCICOLE, DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE CONTINUITÉ PISCICOLE

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

COÛT

50.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

Le suivi piscicole et en particulier des anguilles sera conduit sur la base des inventaires piscicoles de l'ONEMA et de la Fédération de pêche 06.



<p>HISTORIQUE</p> <p>LES POUNDINGUES DU VAR, COLLINES ENCADRANT LE FLEUVE ET ESSENTIELLEMENT CONCENTRÉS AU NORD DE NICE EN RIVE GAUCHE, SONT ENTAILLÉS PAR UN RÉSEAU EXTRÊMEMENT DENSE DE COURS D'EAU TEMPORAIRES OU PERMANENTS. AU FIL DU TEMPS, L'ÉROSION A DONNÉ NAISSANCE À DES RAVINS SINUEUX ET ÉTROITS, DONT LA PROFONDEUR PEUT DÉPASSER PLUSIEURS DIZAINES DE MÈTRES. CES "CANYONS" QUALIFIÉS DE "VALLONS OBSCURS" JOUENT UN RÔLE FONDAMENTAL PUISQU'ILS SONT À L'ORIGINE D'UN IMPORTANT PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET INFLUENT DIRECTEMENT L'HYDROLOGIE LOCALE ET LES CONDITIONS DE RECHARGE DE LA NAPPE ALLUVIALE DU VAR.</p> <p>AVEC L'URBANISATION DES COLLINES, CES VALLONS ONT ÉTÉ CANALISÉS DANS LEUR PARTIE AVAL.</p> <p>PAR AILLEURS, L'IRRIGATION DES TERRES AGRICOLES A NÉCESSITÉ LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE CANAUX DONT LA PLUPART NE SONT PLUS UTILISÉS AUJOURD'HUI PAR LES AGRICULTEURS ET QUI SERVENT LA PLUPART DU TEMPS DE FOSSÉS POUR LES EAUX PLUVIALES. DE CONSTRUCTION ANCIENNE, CES CANAUX SONT ASSEZ RUDIMENTAIRES.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Les risques de concomitance des crues du Var et des vallons sont faible car le ressuyage des crues des vallons est achevé avant le passage de la crue du Var. Les crues des vallons sont cependant dangereuses parce que brutales et mal connues.</p> <p>En rive gauche, la partie aval des vallons relèvent du domaine public. En rive droite, la réalisation de la 202bis a entraîné une réflexion globale sur les vallons canalisés et permis le redimensionnement de certains exutoires.</p> <p>Par ailleurs, il existe sur la plaine du Var un réseau ancien de canaux agricoles qui ont perdu leur fonctionnalité d'origine. Ces canaux ne sont pas connus des aménageurs alors qu'ils jouent un rôle hydraulique important.</p> <p>D'une manière générale, le réseau pluvial que constitue les vallons, leurs exutoires canalisés et les canaux agricoles n'est pas lisible, du fait de l'évolution des usages et de l'abandon de certaines pratiques. Un recensement de ces ouvrages est donc aujourd'hui nécessaire.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>La préservation des vallons et des vallons canalisés est déclarée fondamentale dans la démarche de gestion des écoulements pluviaux. Le rôle du couvert végétal dans la réduction du ruissellement des eaux de pluie doit être préservé.</p> <p>Afin de repenser le fonctionnement hydraulique de la vallée pour l'adapter aux nouveaux enjeux, une cartographie précise du réseau pluvial comprenant les vallons, les vallons canalisés et les canaux agricoles est préconisée par le SAGE (mesure 56). Un objectif de préservation écologique des vallons est également visé dans cette action.</p> <p>LIENS AVEC NATURA 2000</p> <p>Les vallons obscurs sont inscrit au réseau Natura 2000 et ont fait l'objet de mesures dans le DOCOB dont certaines sont intégrées au présent contrat. Le recensement des vallons obscurs est intégré à la présente action.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Pour favoriser la maîtrise des ruissellement pluviaux, le SAGE Var définit un "espace pluvial". Par la nature des sols et de leur couvert végétal, ces espaces favorisent le recueil et l'écoulement naturel des eaux pluviales. A l'amont, les coteaux ralentissent les eaux de ruissellement, à l'aval les canaux favorisent leur évacuation sans débordement. Voir mesures SAGE de 52 à 56.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Une étude réalisée par INGEROP pour la DDE, précisant le dimensionnement de ces exutoires des vallons sous la RN202bis permet de définir des règles d'entretien pour la partie canal des vallons se situant en rive droite dans la plaine.</p> <p>Le diagnostic du DOCOB de vallons obscurs - 2007 - CANCA pour Natura 2000</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Cartographie floristique en réseau des ravins et des vallons côtiers ou affluents du Var dans les environs de Nice - 1991 - Biocosme Mésogéen.</p> <p>Étude INGEROP pour la DDE. DOCOB vallons obscurs - 2007 - CANCA</p>

Cartographie des vallons et des canaux

**GROUPE
GESTION
PHYSIQUE**

ACTION

• CARTOGRAPHIER LES VALLONS, LES VALLONS CANALISÉS ET LES CANAUX AGRICOLES AVEC POUR OBJECTIFS HYDRAULIQUE ET ÉCOLOGIQUE :

- SCHÉMA DES ÉCOULEMENTS PLUVIAUX
- PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE
- PRÉVENTION DES POLLUTIONS COLLECTÉES PAR CES VALLONS ET SUSCEPTIBLES D'ATTEINDRE LE FLEUVE ET SA NAPPE.

LES TRONÇONS DE VALLONS PATRIMONIAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT ET DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES IMPORTANTS SERONT MIS EN VALEUR. LES VALLONS PRIORITAIRES SONT CEUX FAISANT DÉJÀ L'OBJET D'UN CLASSEMENT. LES VALLONS QUI NE SONT PAS CLASSÉS MAIS QUI PRÉSENTENT UN ENJEU PATRIMONIAL SERONT RECENSÉS ET PROTÉGÉS.

- COMMUNIQUER LES SPÉCIFICITÉS DES VALLONS
- SOUTENIR LES ÉTUDES SUR LES VALLONS
- VERS UN SCHÉMA DIRECTEUR DES VALLONS ET CANAUX DE LA PLAINE DU VAR.



EVALUATION

S'agissant d'une étude de faible coût, cette action va permettre d'identifier plus précisément le fonctionnement de ces réseaux et d'apporter les éléments nécessaires à une meilleure gestion du pluvial. Elle contribue également à la valorisation des milieux remarquables à protéger. Sa mise en œuvre devant être immédiate pour atteindre les objectifs visés, son efficacité est importante pour ces vallons et susceptibles d'atteindre le fleuve et sa nappe.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	8	1
résultats/enjeux	8	2
rapidité de réalisation	7	1
économie financière	7	2
cotation	45/6 = 7,5	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

RÉALISATION CARTOGRAPHIQUE

MAÎTRES D'OUVRAGE

NCA, COMMUNES DE GATTIÈRES, LE BROC ET GILETTE

COÛT

100.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE



volet



“Du fait de l’importante occupation de la plaine par des activités diverses et de la présence de nombreuses structures de gestion impliquées par les mesures du SAGE Var, sa mise en application repose sur la mobilisation des acteurs d’une part, et sur la possibilité d’introduire le facteur eau dans les politiques d’aménagement du territoire. Celui-ci est donc placé au cœur de la gestion de la ressource. La commission locale de l’eau en charge de l’élaboration du SAGE doit par ailleurs pouvoir poursuivre sa mission en animant sa mise en œuvre.

La CLE doit ainsi établir des liens pérennes avec l’ensemble des acteurs pouvant jouer un rôle dans la gestion de la ressource. Ces liens pourront être établis en s’appuyant sur les fonctionnements existants dans la vallée.

La CLE s’appuiera également sur les outils réglementaires existants ou mis en place de gestion du territoire, soit la DTA, le SCOT et les PLU. Enfin, elle établira des liens avec la démarche contrat de baie d’Antibes à Cap d’Ail, en cours d’élaboration et avec les démarches Natura 2000 des vallons obscurs et de la BVV.

Le SAGE Var préconise ainsi les actions de communication et de sensibilisation inscrites au contrat de rivière pour une gestion pérenne de la ressource.

Ce volet rassemble les opérations qui vont dans le sens

- du développement des relations entre les acteurs gestionnaires de l’espace, **notamment les acteurs de l’opération d’intérêt national (OIN) lancée sur la plaine du Var,**
- de la sensibilisation du public, moyen essentiel de mise en œuvre du SAGE en

application de la DCE

- du suivi de l’évolution des usages.

Le bassin versant, en effet, n’est pas une entité géographique ou fonctionnelle perceptible dans l’organisation sociale qui est fondée sur des notions administratives (communes, départements...) ni dans la perception directe qui ne permet pas de faire le lien entre le fleuve, la nappe, la mer, les collines et vallons....

Pour pallier cette difficulté, le SAGE institue un espace vallée auquel il reconnaît la qualité totale des différents espaces liés à la ressource et auquel il attribue la fonction identitaire et patrimoniale du bassin versant à faire reconnaître par les populations, en particulier le paysage méditerranéen typique Var et coteaux. Le SAGE préconise que des opérations d’information et de sensibilisation soient conduites par la CLE sur la notion de bassin versant et sa lisibilité auprès des différentes populations.

A cette fin, des documents grand public doivent être édités sur les caractéristiques de la basse vallée du Var et l’embouchure.

Des rencontres pédagogiques seront organisées par la CLE en partenariat avec les différentes communes de la vallée.

Une amorce de ces opérations a déjà été engagée lors de la consultation du public dans le cadre de la DCE. Ces actions seront poursuivies.

Les problématiques de conflits d’usages, telles que l’accessibilité au fleuve en regard de la préservation des milieux naturels et des impératifs de sécurité, ne peuvent être résolues que par la recherche concertée de solutions prenant en compte l’évolution même de ces usages.

sensibilisation actions

Favoriser le partage des connaissances vers une meilleure gestion et une prise en compte de tous les usages en faisant connaître le fonctionnement des aquifères pour mieux gérer la ressource, anticiper les pénuries, trouver des ressources de secours, gérer les pollutions accidentelles.

17

ÉCHANGE DES SAVOIRS
SUR LA RESSOURCE EN EAU

Soutenir le programme de prévention inscrit au PAPI et prescrit par les PPRI, notamment l'élaboration et la mise en actions par les communes de Plans communaux de sauvegarde (PCS) en cas d'inondation. Favoriser la prise de conscience des populations sur la réalité du risque au sein d'un territoire rendu vulnérable par son urbanisation.

18

DÉVELOPPEMENT DE LA
CULTURE DU RISQUE

Développer la connaissance de la ressource et des usages de l'eau auprès d'un large public local. Sensibiliser les populations sur les richesses patrimoniales liées à l'eau, l'importance de la ressource en eau dans la basse vallée du Var, la préservation de la qualité de la ressource par les gestes citoyens et les risques d'inondation.

19

ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC
DES INFORMATIONS SUR L'EAU

Mettre au service des aménageurs les informations sur l'eau leur permettant de concevoir leurs opérations, en conformité avec les hautes exigences environnementales de l'OIN, dans le respect de la ressource en eau et en prenant en compte les risques inondation de la basse vallée du Var.

20

GUIDE SAGE DE L'AMÉNAGEUR
EN BASSE VALLÉE DU VAR

Rendre les différents messages, sur la prise en compte de l'eau dans la vie quotidienne, plus accessibles aux populations en utilisant une échelle de proximité via les supports de communication élaborés et diffusés par les communes. Appliquer la DCE concernant la participation des populations à la gestion de l'eau.

21

ASSISTANCE AUX COMMUNES
POUR COMMUNIQUER
SUR L'EAU

Développer, sur chaque site de l'espace vital, une information pédagogique à l'usage des populations, en favorisant la réappropriation de l'espace fleuve par les usagers afin d'assurer une pratique des activités, notamment de la pêche et des «sports nature», adaptée au fleuve et dans le respect du milieu naturel.

22

PLAN DE GESTION DES USAGES
DU LIT DU VAR

Développer les liens entre aménageurs du territoire et gestionnaires de l'eau afin de favoriser la prise de décision adéquate dans les opérations de gestion concernant l'eau. Institutionnaliser et pérenniser ces groupes afin de garantir le suivi de la gestion de l'eau en parallèle de l'évolution du bassin.

23

ANIMATION DES GROUPES-SAGE
ET DE L'OBSERVATOIRE

<p>HISTORIQUE</p> <p>DE TOUT TEMPS LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU A ÉTÉ RECHERCHÉE.</p> <p>DÈS LES PREMIERS SIGNES DE PÉNURIE EN 1967, LES GESTIONNAIRES SE SONT INTERROGÉS ET ONT UTILISÉ LEURS CONNAISSANCES TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AU PROBLÈME PAR LA CONSTRUCTION DE SEUILS.</p> <p>DANS LES ANNÉES 1990, LES HYDROGÉOLOGUES SE SONT OPPOSÉS SUR LES THÈSES SCIENTIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES AQUIFÈRES. LA RESSOURCE EN EAU ÉTANT UNE QUESTION IMPORTANTE SUR CE BASSIN VERSANT, TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS SE SONT INTÉRESSÉS A CE DÉBAT.</p> <p>AUJOURD’HUI, S’IL EST ADMIS QUE LA NAPPE ALLUVIALE EST RECHARGÉE PAR L’EAU DU VAR, LES MÉCANISME DE COMMUNICATION ENTRE LES AQUIFÈRES SONT TOUJOURS MAL CONNUS.</p> <p>L’ENSEMBLE DES ACTEURS GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE, AMÉNAGEURS DU TERRITOIRE, ASSOCIATIONS DE L’ENVIRONNEMENT OU SERVICES INSTRUCTEURS DES DOSSIERS, EST INTÉRESSÉ À PARTAGER L’AVANCÉE DES CONNAISSANCES.</p> <p>GRÂCE AU GROUPE-SAGE, UNE COMMUNICATION A AINSI ÉTÉ ÉTABLIE À L’OCCASION DU LANCEMENT DE DEUX ÉTUDES IMPORTANTES SUR LA NAPPE ENTRE SCIENTIFIQUES, TECHNICIENS, ELUS, GESTIONNAIRES ET USAGERS.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Aujourd’hui un nombre important d’acteurs dispose d’informations ou de connaissances sur la ressource qui ne sont pas partagées.</p> <p>Les différents usages ainsi que la répartition des compétences entre collectivités ne permet pas une circulation spontanée des informations sur les études lancées, les résultats obtenus, les retours d’expérience l’exploitation ou les utilisations de la ressource.</p> <p>Par ailleurs le déficit des liens entre acteurs de l’eau et acteurs du territoire ne permet pas aux seconds d’être éclairés sur les décisions à prendre en matière de gestion.</p> <p>Sur la basse vallée du Var, dont la plaine fait l’objet d’une opération d’intérêt national (OIN) les projets sont cependant nombreux dont l’impact sur la ressource en eau n’est pas négligeable.</p> <p>Pour être efficient, le partage des connaissances doit être institutionnalisé et animé pour permettre à la fois l’accessibilité aux informations et l’enrichissement des dossiers par la co-construction pluri-disciplinaire des acteurs.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Rendre accessibles à tous les informations concernant les études sur la ressource notamment souterraine.</p> <p>Favoriser le partage des connaissances vers une meilleure gestion et une prise en compte de tous les usages.</p> <p>Connaître et faire connaître le fonctionnement des aquifères pour mieux gérer la ressource, anticiper les pénuries, trouver des ressources de secours, gérer les pollutions accidentelles.</p> <p>Doter les aménageurs du territoire d’un outil de gestion éclairé par la connaissance des mécanismes hydrogéologiques.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>La mesure 8 du SAGE Var, concernant l’ensemble des espaces SAGE, notamment l’espace vallée, préconise de créer des liens entre acteurs économiques et politiques de l’aménagement du territoire et les membres de la CLE.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Mise en place du groupe-SAGE ressource en eau sur la base des résultats d’études sur la ressource en cours de réalisation :</p> <p>Impact des changements climatiques sur la nappe - CG06 2008</p> <p>Etude scientifique sur le fonctionnement des aquifères - en cours - Université de Nice-Sophia Antipolis.</p> <p>Journée scientifique du 5 février 2008 et animation du groupe par le secrétariat technique de la CLE dans le cadre de l’application immédiate du SAGE.</p> <p>Étude nappe profonde - CG 2010.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Etude de vulnérabilité de la nappe alluviale du Var aux aléas climatiques secs - 2008 - CG 06</p> <p>Etude scientifique (thèse Cécile Potot) sur le fonctionnement chimique du système hydrologique de la basse vallée du Var. 2008 - Université de Nice-Sophia Antipolis.</p>
<p>LIENS AVEC D’AUTRES ACTIONS</p> <p>Cette action est en lien direct avec les actions 1 et 2 dont l’objectif est l’acquisition des connaissances à partager dans cette action.</p>		

Échange des savoirs sur la ressource en eau

**GROUPE-SAGE
RESSOURCE
EN EAU**

ACTION

- RÉUNIR LES ACTEURS DE L'EAU DE LA BASSE VALLÉE DU VAR, NOTAMMENT GESTIONNAIRES, ELUS ET SCIENTIFIQUES POUR PARTAGER L'INFORMATION RECUEILLIE PAR LES ÉTUDES ET L'OBSERVATOIRE.
- ÉLABORER LES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES NÉCESSAIRES AU PARTAGE DES CONNAISSANCES.
- DIFFUSER LES TRAVAUX DU GROUPE AUX MEMBRES DE LA CLE VAR PLUS ET A L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE.



Dans le cadre de l'étude scientifique sur les aquifères du Var, une thèse entreprise par Cécile Potot, Université de Nice Sophia Antipolis fait suite au travail de Yves Guglielmi réalisé en 1993. L'objectif est de cerner au mieux le fonctionnement du système aquifère de la basse vallée du Var. Il s'agit donc de

réactualiser les données obtenues il y a 15 ans dans un contexte climatique différent d'aujourd'hui et d'affiner ce travail grâce à l'utilisation de techniques nouvelles plus performantes. La nappe alluviale est alimentée soit par le fleuve lui-même, soit par les nappes des poudingues ou du karst, de par et d'autre de

la vallée. En période de sécheresse, on peut s'attendre à des contributions variables des différentes sources d'alimentation. Ces sources d'alimentation ont chacune une signature chimique. Il est crucial de mieux connaître les connexions entre les divers aquifères, ainsi que les temps de résidence et les vitesses

d'écoulement, pour réagir correctement en cas de pollution accidentelle, pour maîtriser la qualité des eaux des divers réservoirs et pour anticiper une plus grande sollicitation des ressources en eau de la région face à une croissance des besoins.

EVALUATION

L'efficacité des études est dépendante du partage de leurs résultats par les acteurs concernés. De l'efficacité de cette action, dépend donc la rentabilité de toutes les opérations du contrat visant le développement des connaissances sur la ressource en eau. Sa mise en œuvre n'étant techniquement pas difficile, bien que reposant sur une méthodologie d'animation et de production rigoureuse, prenant notamment en compte la disparité des niveaux et des approches culturelles des acteurs en présence, cette démarche se place au plan des premières priorités et a déjà été l'objet de mise en pratique au sein du Groupe-SAGE ressource en eau.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	9	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	9	1
économie financière	9	2
cotation	$56/6 = 9,3$	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

RÉUNIONS D'ACTEURS ORGANISÉES, ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES PARTAGÉES PAR LES ACTEURS, PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

COÛT

160.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

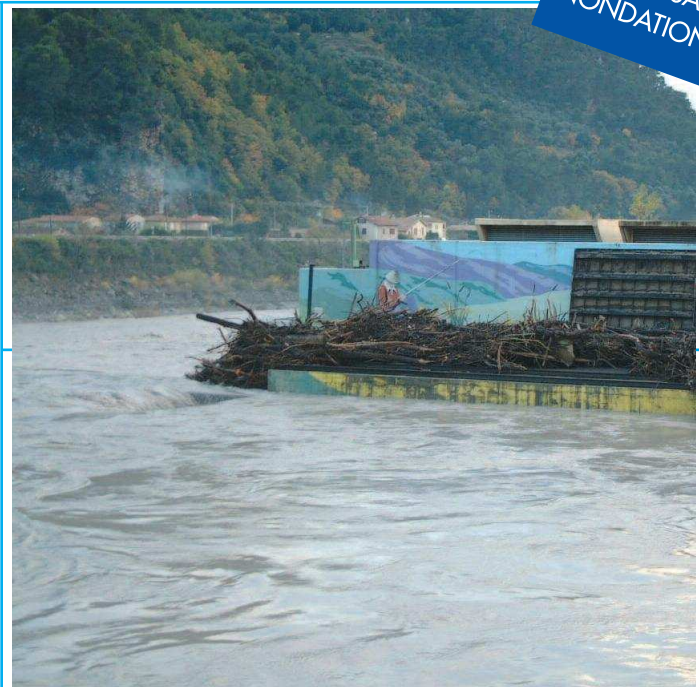
Au-delà des résultats d'études en cours, l'Observatoire apportera au groupe le recueil de toutes les données sur la ressource disponibles sur le bassin versant afin d'alimenter au mieux les débats et de favoriser une meilleure productivité concernant les solutions de gestion.



<p>HISTORIQUE</p> <p>HÉRITÉS DU PASSÉ, LES AMÉNAGEMENTS DE LA BASSE VALLÉE DU VAR ONT AUGMENTÉ LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS RIVERAINES TRADUITES AUJOURD’HUI DANS LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRi). DANS LE MÊME TEMPS LE CORSETAGE ET LA CONSTRUCTION DES SEUILS ONT AGGRAVÉ LES DÉBORDEMENTS, LES DÉSÉQUILIBRES MORPHOLOGIQUES FAISANT COURIR UN RISQUE ENCORE PLUS GRAND AUX POPULATIONS. SI L’ABAISSEMENT PROGRAMMÉ DES SEUILS ET LA SÉCURISATION DES DIGUES VIENDRONT RÉDUIRE LE RISQUE LIÉ À L’ALÉA, CELUI-CI NE SERA POUR AUTANT JAMAIS SUPPRIMÉ DANS LA BASSE VALLÉE DU VAR, STRUCTURELLEMENT EXPOSÉE AU RISQUE. L’INFORMATION PRÉVENTIVE, LES MESURES DE GESTION DE CRISE ET L’ORGANISATION DES SECOURS FONT DONC PARTIE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ, COMPLÉMENTAIRES ET INDISPENSABLES AUX ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L’ALÉA. L’EXPÉRIENCE DE CHAQUE COLLECTIVITÉ, NOTAMMENT À L’ÉCHELLE DE CHAQUE COMMUNE, RESTE ESSENTIELLE POUR BATIR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION ADAPTÉ À L’ORGANISATION SOCIALE CONCERNÉE, EN PRENANT APPUI SUR LE RETOUR D’EXPÉRIENCE DE LA CRUE DE 1994.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Les communes de la basse vallée du Var sont majoritairement concernées par le risque inondation mais ne dispose pas forcément d’un PCS. D’autre part, l’information préventive des populations est souvent difficile à mettre en œuvre tant la communication sur les risques est complexe et peu perçue, notamment sur les comportements à avoir en cas de crise. La loi de 1992 a porté obligation aux communes d’éditer un DICRIM, soit un document d’information sur les risques majeurs locaux, fondé sur le porté à connaissance de ces risques par l’État.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Programme de prévention inscrit au PAPI et prescrit par les PPRi, les communes doivent élaborer et mettre en action un Plan communal de sauvegarde (PCS) en cas d’inondation.</p> <p>LIENS AVEC D’AUTRES ACTIONS</p> <p>Ces opérations de réduction de la vulnérabilité et de gestion de crise sont à mettre en complément des actions sur l’aléa : abaissement des seuils et sécurisation des digues.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Dans sa mesure n°44 sur l’espace vital, le SAGE Var encourage les communes concernées par les inondations ou protégées par des digues à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde d’ici 2010, en liaison avec le SCP Méditerranée Est.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Toutes les études fondant le PPRi du Var.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d’inondabilité des PPRi - 1999 et 2007 - DDE • PAPI - 2007 - DDAF

ACTION

- ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION OU L'AMÉLIORATION DES PCS
- FAVORISER LES ÉCHANGES SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS, NOTAMMENT LA VILLE DE NICE, POUR BÉNÉFICIER DES DISPOSITIFS DÉJÀ EXPÉRIMENTÉS
- DÉVELOPPER LE VOLET SENSIBILISATION OU INFORMATION PRÉVENTIVE DE LA POPULATION SANS LEQUEL LE PCS NE PEUT PAS FONCTIONNER EFFICACEMENT
- MISE EN PLACE DE REPÈRES DE CRUE.



EVALUATION

La sécurité des personnes et des biens étant engagée du fait de la violence des crues du Var dans un contexte de développement de l'urbanisation, cette action de réduction de la vulnérabilité répond à un enjeu majeur de paix sociale et de mieux vivre avec le fleuve. Sa relative facilité de mise en œuvre et son faible coût la place en priorité des opérations à réaliser pour atteindre certains objectifs du SAGE.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	8	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	9	2
cotation	54/6 = 9	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	


INDICATEUR
PCS RÉALISÉS, REPÈRES DE CRUE POSÉS
OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS

MAÎTRE D'OUVRAGE
CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

COÛT
470.000 € HT

déjà financé

OBSERVATOIRE DU SAGE
 L'Observatoire est en charge de développer et de valoriser l'information auprès des acteurs du bassin. Il pourra donc apporter son concours pour fournir les éléments nécessaires à cette action.

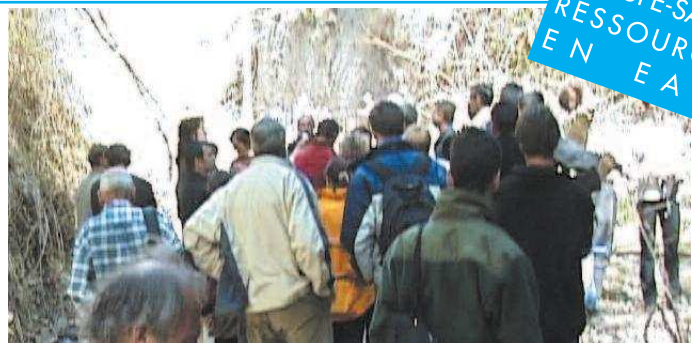
<p>HISTORIQUE</p> <p>LES CONNAISSANCES ACQUISES SUR LA BASSE VALLÉE DU VAR CONCERNANT L'EAU SONT VASTES ET PLURIDISCIPLINAIRES. PLUSIEURS DÉMARCHES SONT ENTREPRISES CHAQUE ANNÉE, NOTAMMENT PAR LA LPO, POUR FAIRE CONNAÎTRE AU GRAND PUBLIC, DONT LES JEUNES SCOLAIRES, LES RICHESSES PATRIMONIALES DU VAR. AUCUNE DÉMARCHÉ GLOBALE D'INFORMATION SUR LES NOTIONS DE BASSIN VERSANT OU DE MASSES D'EAU N'A CEPENDANT JAMAIS ÉTÉ FAITE EN DEHORS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC INITIÉE EN 2005 PAR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE. UNE NOUVELLE CONSULTATION DU PUBLIC A ÉTÉ ORGANISÉE PAR LES AGENCES DE L'EAU DE AVRIL À OCTOBRE 2008 POUR LAQUELLE LE SMEBVV A ÉTÉ RETENU POUR ANIMER CETTE CONSULTATION SUR LA BASSE VALLÉE DU VAR. CETTE DÉMARCHÉ ORIGINALE S'EST DÉROULÉE LE 18 SEPTEMBRE 2008 À CAP 3000 ET S'EST PROPOSÉE D'INITIER LES HABITANTS À DEVENIR "ACTEUR DE L'EAU"</p>	 <p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>La mobilisation du public vis à vis de la ressource en eau passe par l'information et la participation à des opérations de sensibilisation.</p> <p>Pour accompagner ces opérations, les acteurs de la CLE Var Plus doivent disposer d'un outil d'information complet et pédagogique sur toutes les dimensions de l'eau dans la basse vallée du Var.</p> <p>Une banque des informations pédagogiques par thème (les milieux aquatiques naturels spécifiques de la basse vallée: habitats faune et flore, la nappe et l'eau potable, le fleuve et les crues...) est nécessaire pour organiser la communication interactive avec les populations. Des «experts» ou spécialistes dans chaque domaine possèdent déjà des informations, traduites pédagogiquement ou pas. La CLE peut organiser les échanges de savoirs entre experts et la conception de démarches d'informations pédagogiques.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Rassembler les informations et les connaissances disponibles sur la basse vallée pour élaborer un écolivre territorial de l'eau. Développer la connaissance de la ressource et des usages de l'eau auprès d'un large public local.</p> <p>Sensibiliser les populations sur les ambitions environnementales de l'Opération d'Intérêt National :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les richesses patrimoniales liées à l'eau, notamment la faune et la flore caractéristiques du bassin versant, aux vallons obscurs et aux séquences paysagères, • l'importance de la ressource en eau dans la basse vallée du Var, • la préservation de la qualité de la ressource par les gestes citoyens, notamment les économies d'eau, • les risques inondation. <p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>La plupart des actions du contrat de rivière contiennent des informations à communiquer aux populations de la basse vallée du Var et ont donc un lien avec cette action, notamment le lac du Broc et le parc des rives du Var.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Dans sa mesure 13 sur l'espace vallée, le SAGE Var préconise que des opérations d'information et de sensibilisation soient conduites par la CLE sur la notion de bassin versant et sa lisibilité auprès des différentes populations.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Recueil de toutes les éditions concernant le Var.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Toutes les publications réalisées sur le Var et pouvant contenir des informations intéressantes pour le grand public.</p>

Accessibilité pour le public des informations sur l'eau

**GROUPE-SAGE
RESSOURCE
EN EAU**

DESRIPTIF DE L'ACTION

- ANALYSE DES BESOINS D'INFORMATION DU PUBLIC POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SAGE ET DE LA DCE.
- ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE CONCERNANT LE VAR ET POUVANT APPORTER LES RÉPONSES IDENTIFIÉES CI-DESSUS.
- COLLECTE DES INFORMATIONS AUPRÈS DES EXPERTS DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES TOUCHANT À L'EAU.
- CONCEPTION D'UN OUTIL D'INFORMATION ET D'ANIMATION EN CONCERTATION AVEC LES MEMBRES DE LA CLE VAR PLUS ET LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA MOBILISATION DU PUBLIC.
- COMITÉ DE RÉDACTION RASSEMBLANT UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE.
- ÉDITION D'UN OUVRAGE MONOGRAPHIQUE SUR LE VAR ET MISE À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS ET DES ASSOCIATIONS.



EVALUATION

Cette action est à la fois parallèle à toutes les autres actions dont elle exploite l'information et autonome pour obtenir une mobilisation des populations. Sa pertinence est donc assurée dès lors que la conception pédagogique répond au besoin identifié. Elle s'inscrit également dans la politique de consultation du public préconisée par la DCE.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	6	1
résultats/enjeux	7	2
rapidité de réalisation	7	1
économie financière	6	2
cotation	39/6 = 6,5	6
priorité 2	★★★★☆	

INDICATEUR

SENSIBILISATION DES POPULATIONS

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

COÛT

145.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

les données recueillies par l'Observatoire sont concernées par cette action.

De même, l'Observatoire participera à la conception du document dans sa mission globale d'information des acteurs.



<p>HISTORIQUE</p> <p>SECTEUR STRATÉGIQUE, LA PLAINE DU VAR EST AUJOURD'HUI DOTÉE D'UNE OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) DONT LES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES VONT DANS LE SENS DU SAGE ET DU SDAGE, OUTILS D'APPLICATION DE LA DCE. DANS LE CADRE DE CETTE OIN, DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT SERONT CONDUITES PAR UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) DE LA PLAINE DU VAR. CELUI A ÉTÉ CRÉÉ PAR DÉCRET PRÉFECTORAL DONT L'ARTICLE 2 PRÉCISE :</p> <p>"CET ÉTABLISSEMENT EST CHARGÉ DE PROCÉDER À TOUTES OPÉRATIONS DE NATURE À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, L'AMÉNAGEMENT NOTAMMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT ET LA VALORISATION DES ESPACES COMPRIS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DÉFINI EN ANNEXE DU PRÉSENT DÉCRET".</p> <p>PAR AILLEURS L'OIN PRENDRA EN COMPTE L'AMÉNAGEMENT PRÉCONISÉ PAR LE SCOT DE NICE, SOIT "RENDRE COHÉRENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'HABITAT, EN LIAISON AVEC LES TRANSPORTS EN COMMUN, LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES, LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION, LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DES VERSANT". EXTRAIT DE LA SYNTHÈSE DU PROJET DE DIAGNOSTIC DU SCOT - MAI 2007 - SYMENCA</p>	<p style="text-align: center;">L'Orientation fondamentale n°4 du SDAGE Rhône-Méditerranée, outil préférentiel d'application de la DCE, met au premier plan la gestion concertée entre les acteurs de l'eau et les aménageurs, "penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire"</p> <p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Ainsi résumé, par le journal d'information SUD INSEE du mois d'octobre 2007, le diagnostic du Scot de Nice met l'accent sur l'étroitesse d'un territoire fortement investi par les activités humaines : "Territoire contrasté, le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) de Nice est marqué à la fois par sa géographie et par la prépondérance de sa ville-centre. Son accroissement démographique, ancien, s'est ralenti entre 1990 et 1999 pour se redresser depuis, confirmant une concentration très élevée de l'habitat. Le territoire continue d'accueillir des jeunes, étudiants ou non, attirés par une économie dominée par un secteur tertiaire en développement. Les fortes tensions foncières et la géographie montagneuse de l'arrière-pays entraînent souvent la recherche d'un logement en dehors du territoire du Scot, accentuant les mouvements quotidiens domicile-travail."</p> <p>"Un quart du territoire est artificialisé (zones urbanisées, zones industrielles, espaces verts artificiels), 9 % de la surface du territoire est occupée par l'agriculture. Entre 1988 et 2000, les surfaces agricoles ont été divisées par deux au profit des territoires urbanisées."</p> <p>Par ailleurs, les zones d'activités de Saint-Laurent du Var et Carros, génératrices de richesses et d'emplois, sont des éléments majeurs du développement des activités industrielles du territoire du SCOT, mais l'offre foncière est limitée et ces zones doivent être requalifiées. L'une des actions attendues par les entrepreneurs, à travers une enquête, est la libération du foncier et son aménagement.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Mettre au service des aménageurs les informations sur l'eau leur permettant de concevoir leurs opérations, en conformité avec les hautes exigences environnementale de l'OIN, dans le respect de la ressource en eau et en prenant en compte les risques inondation de la basse vallée du Var. Plus spécialement, mode d'emploi de l'eau pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une vision prospective de l'alimentation en eau potable dans la basse vallée du Var • une bonne connaissance du fonctionnement de la ressource • la prise en compte et la gestion du risque inondation • le maintien de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans les projets d'aménagement, notamment par un assainissement actualisé et ambitieux • la gestion des pollutions diffuses et accidentelles liées au fonctionnement des infrastructures de transport • le développement d'une activité agricole durable. <p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Toutes les actions du contrat de rivière, notamment sur la gestion physique du lit et sur la qualité des eaux sont mobilisables pour aider les aménageurs dans leurs décisions. Elles seront donc toutes étroitement associées à cette action.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Dans les mesures 6 à 8, le SAGE préconise de développer les liens entre acteurs</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Mobilisation de toutes les informations disponibles au service des aménageurs au cours des groupes-SAGE</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du Scot de Nice 2007 - SYMENCA • études d'aménagement de la plaine du var - 2007/2008 - OIN (EPA)

Guide SAGE de l'aménageur en basse vallée du Var

GRUPE-SAGE
RESSOURCE
EN EAU

ACTION

- RECUEIL DES DIFFÉRENTS MODES D'EMPLOI DE L'EAU AU COURS DES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL SUR LE SAGE ET LE CONTRAT DE RIVIERE.
- ELABORATION D'UN GUIDE AU SERVICE DES AMÉNAGEURS, NOTAMMENT DE L'OIN, EN CONCERTATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET LES ACTEURS CONCERNÉS, EXPERTS, ÉLUS OU GESTIONNAIRES.
- DIFFUSION DU GUIDE POUR S'ASSURER DE SON UTILISATION.



EVALUATION

L'évolution de la qualité de la ressource dans la basse vallée du Var, dont le périmètre comprend le territoire de l'OIN, est aujourd'hui dépendante des acteurs en charge de son développement. C'est pourquoi cette action, accessible immédiatement et d'un coût modeste en rapport des enjeux, est essentielle à l'aide à la décision allant dans le sens des objectifs de bon état écologique de la DCE et la haute qualité environnementale de l'OIN.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	8	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	8	1
économie financière	9	2
cotation	54/6 = 9	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

EDITION DU GUIDE

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES, EPA

COÛT

75.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'Observatoire est en charge de développer et de valoriser l'information auprès des acteurs du bassin. Il pourra donc apporter son concours pour fournir les éléments nécessaires à cette action.



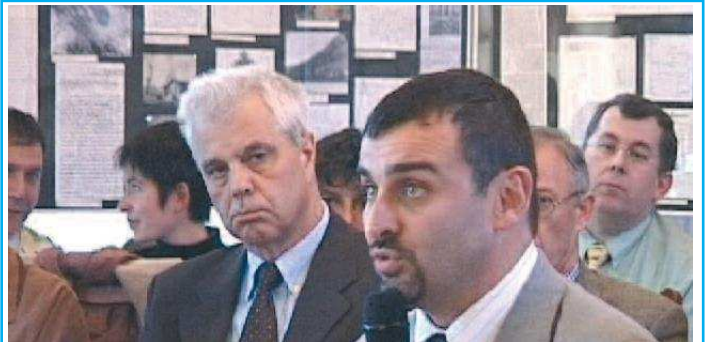
<p>HISTORIQUE</p> <p>LES EVENEMENTS SUR LA BASSE VALLÉE DU VAR TELS QUE SECHERESSE OU INONDATION NE SONT PAS TOUJOURS BIEN COMPRIS DES POPULATIONS. LES SERVICES COMMUNAUX SONT SOUVENT SOLLICITÉS POUR RÉPONDRE DE CES PHÉNOMÈNES ET RASSURER LES POPULATIONS. LES COLLECTIVITÉS NE DISPOSENT PAS DE L'INFORMATION EN CONTINU SUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT ET NE SONT PAS NON PLUS TOUJOURS ÉCOUTÉS DANS LEURS RÉPONSES. LE BESOIN D'UN SUPPORT D'INFORMATION PERMANENT SUR L'EAU DANS LA BASSE VALLÉE DU VAR EST AINSI APPARU NÉCESSAIRES AU COURS DES TRAVAUX DU SAGE.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>L'évolution des conditions de vie des habitants de la basse vallée du Var est très rapide.</p> <p>De nombreux dossiers concernant la gestion de l'eau ne sont jamais communiqués aux populations pourtant impliquées dans les dysfonctionnements à traiter.</p> <p>Le programme d'actions mis en place par la CLE Var Plus conduit à faire évoluer des situations sans que les effets soient vraiment apparents pour le grand public.</p> <p>Par ailleurs, le SAGE Var et son application concrète dans le contrat de rivière, nécessite de favoriser la communication sur de nombreux thèmes.</p> <p>Si des outils sont prévus à cet usage, le média communal de proximité reste privilégié pour assurer la diffusion des message.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Favoriser la diffusion des informations sur l'eau auprès du public en utilisant l'échelon communal de proximité.</p> <p>Appliquer la DCE sur la participation des populations à la gestion de l'eau.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>Dans sa mesure 13 sur l'espace vallée, le SAGE Var préconise que des opérations d'information et de sensibilisation soient conduites par la CLE sur la notion de bassin versant et sa lisibilité auprès des différentes populations.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Les informations recueillies auprès des experts lors de l'élaboration d'un outil d'information globale se trouveront disponibles pour cette action et seront donc aménagées pour créer des rubriques d'informations périodiques à l'usage des communes.</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • dossiers du SAGE Var - de 2002 à 2007 - SMEBVV • Toutes les études conduites sur l'eau dans la basse vallée du Var
<p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Toutes les opérations du contrat de rivière sont concernées par cette action.</p> <p>Un lien particulier sera établi avec toutes les opérations d'informations inscrites au contrat.</p>		

Assistance aux communes pour communiquer sur l'eau

**GROUPE-SAGE
RESSOURCE
EN EAU**

ACTION

- CRÉER ET FAIRE VIVRE UN PÉRIODIQUE D'INFORMATION A INSÉRER DANS LES REVUES MUNICIPALES ET/OU SUR LEUR SITE INTERNET.
- FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES MEMBRES DE LA CLE VAR PLUS ET LES ELUS DES COMMUNES AFIN DE RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION SUR L'EAU EN TEMPS RÉEL SUR LE BASSIN VERSANT.
- MOBILISER LES COMMUNES COMME RELAIS DE L'INFORMATION SUR LE CONTRAT DE RIVIÈRE ET LE SAGE VAR.



EVALUATION

En dehors des difficultés de mise en œuvre, liée à l'analyse et la synthèse pédagogique permanentes d'un très grand nombre d'informations, l'efficacité de cette action repose sur l'importance de l'échelon communal dans la communication aux usagers.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	6	1
résultats/enjeux	8	2
rapidité de réalisation	6	1
économie financière	8	2
cotation	44/6 = 7,3	6
priorité 1	★★★★★	

INDICATEUR

COMMUNICATION DES COMMUNES

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

Coût

90.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'Observatoire est en charge de développer et de valoriser l'information auprès des acteurs du bassin. Il pourra donc apporter son concours pour fournir les éléments nécessaires à cette action.



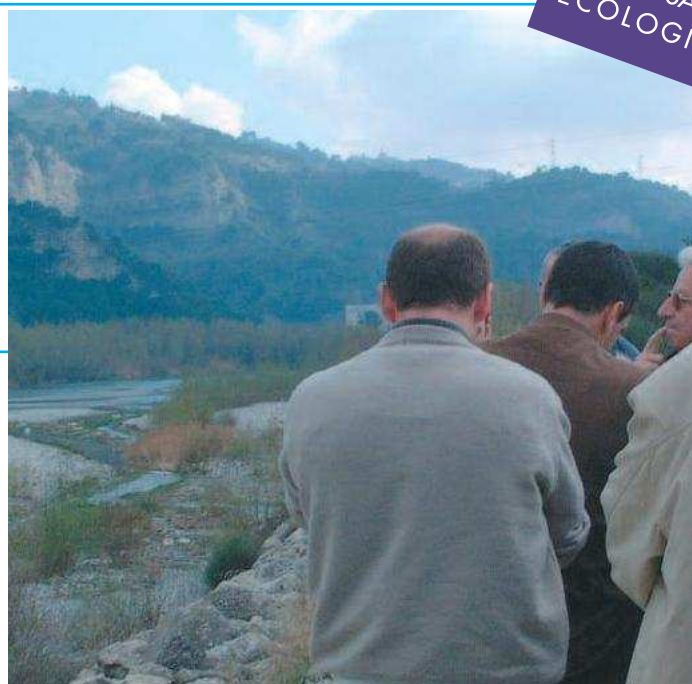
<p>HISTORIQUE</p> <p>LA PÊCHE CONSTITUE L'USAGE LE PLUS COURANT ET LE PLUS INTIMEMENT MÊLÉ À LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES. SUR LE VAR, LES ANGUILES ET LES TRUITES SONT TRÈS RECHERCHÉES MAIS, COMPTE TENU DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À LA RIVIÈRE, L'ACTIVITÉ PERD EN INTENSITÉ ET NE DEVIENT QUE TRÈS PONCTUELLE DANS LE SECTEUR AVAL. LE LAC DU BROC, RARE SITE DE REPRODUCTION DU BROCHET DANS LE DÉPARTEMENT, EST ÉGALEMENT FRÉQUENTÉ PAR DE NOMBREUX PÊCHEURS.</p> <p>LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS LIÉES À L'EAU EST AUJOURD'HUI RENDUE DIFFICILE DU FAIT DES MAUVAISES CONDITIONS D'ACCÈS AU FLEUVE, MALGRÉ UNE DEMANDE SOCIALE IMPORTANTE.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Rendre les berges accessibles pour développer une culture de la rivière ne semble pas facile, dès lors que l'on veut éviter les risques de destruction des milieux naturels. Aujourd'hui les camions déversent les déchets d'entreprise sur les berges, les pistes sont investies par les "quads", les chiens sont promenés dans le lit du fleuve et les sentiers piétons sont utilisés par des véhicules.</p> <p>Les associations de protection de l'environnement souhaitent que l'on aménage des secteurs de promenade sans risque pour les milieux naturels en créant des sentiers adaptés.</p> <p>Pour lutter contre la facilité d'accès au Var, les acteurs du groupe écologie proposent de favoriser l'observation des promeneurs sur la berge en renforçant l'interdiction préfectorale de l'accès aux roselières et en identifiant des sites sans enjeux pour la faune et la flore. Toutefois, les personnes dont la présence pose problème au bord du Var sont minoritaires et surtout réfractaires à toute éducation à l'environnement. Pour eux, la solution se trouve dans la mise en place d'un gardiennage.</p> <p>Un projet de Parc Naturel Départemental des rives du Var est en cours de mise en place avec une gestion et une surveillance accrue.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Faire connaître les liens entre ressource en eau et bassin versant à un large public. Sensibiliser les populations à l'espace vital du fleuve sur la base d'une réappropriation de l'espace fleuve par les usagers afin d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une pratique des activités, notamment de la pêche et des «sports nature», adaptée au fleuve et dans le respect du milieu naturel • des sentiers d'accès dont l'aménagement tient compte des règles de sécurité • une signalétique identitaire prévue par la mesure 13 du SAGE Var qui intègre des panneaux pédagogiques d'information du public sur le fonctionnement du fleuve <p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>De nombreuses actions du contrat sont en liens avec cette action qui vise à sensibiliser tout usager du milieu naturel, dès lors que ce dernier est en interconnexion, directe ou indirecte, avec le Var, notamment les actions Natura 2000.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>La sensibilisation du public étant l'un des moyens essentiels de la mise en œuvre du SAGE, la mesure 51 concernant l'espace vital préconise de faire comprendre le fonctionnement physique du Var aux populations de la basse vallée.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Inventaire des sentiers existants ou en projets et recensement des usages de loisirs liés à l'eau</p>	<p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Toutes les études concernant les usages de loisirs liés à l'eau dans la basse vallée du Var</p>

Plan de gestion des usages du lit du Var

GROUPE-SAGE
ÉCOLOGIE

ACTION

- CRÉATION ET GESTION CONCERTÉE DE SENTIERS DE DÉCOUVERTE, PAR LES ACTEURS DE L'ÉCOLOGIE
- CRÉATION D'UNE SIGNALISATION DE LA RIVIÈRE
- COMMUNICATION INTÉGRÉE DANS LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES DU BASSIN VERSANT SUR LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES : RECENSEMENT DES OPÉRATIONS SUPPORTS DE L'INFORMATION, ARTICLES DE PRESE ET DOSSIERS PÉDAGOGIQUES.



“La connaissance du fonctionnement physique du Var et les besoins de son espace vital seront développés et communiqués aux populations par tous moyens dont dispose la CLE.

Des rencontres pédagogiques seront organisées par la CLE en partenariat avec les différentes communes de la vallée.

Les paysages seront considérés comme jouant un rôle d'information sur la fonction de l'espace. Un inventaire et une analyse des paysages typiques de la basse vallée sera établi afin de disposer d'une classification des paysages.

Une signalétique sera réalisée en coordination avec le SCOT à l'usage de tous les publics

susceptibles de modifier le paysage : élus, riverains, agriculteurs, industriels... pour encourager les gestes qui préservent ou valorisent le paysage.

Les tronçons de vallons patrimoniaux présentant un intérêt et des enjeux écologiques importants seront préservés et leur fonction

naturelle sera mise en valeur. Les vallons prioritaires sont ceux faisant déjà l'objet d'un classement. Les vallons qui ne sont pas classés mais qui présentent un enjeu patrimonial seront recensés et protégés. Une communication sera entreprise sur leur spécificité.”
extrait du SAGE Var

EVALUATION

Cette action, bien que très importante pour la mobilisation des usagers, est cependant longue et difficile à conduire tant la fréquentation des milieux aquatiques pose des problèmes de sécurité et de préservation du patrimoine. Elle doit cependant conduire à des résultats pérennes sur la prise en charge des milieux par les usagers et reste une action incontournable du contrat de rivière.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	5	1
résultats/enjeux	7	2
rapidité de réalisation	4	1
économie financière	5	2
cotation	33/6 = 5,5	6
priorité 2	★★★★★	

INDICATEUR

RÉALISATION DU PLAN DE GESTION

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

COÛT

400.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'Observatoire est en charge de développer et de valoriser l'information auprès des acteurs du bassin. Il pourra donc apporter son concours pour fournir les éléments nécessaires à cette action.



<p>HISTORIQUE</p> <p>TOUT AU LONG DE L'ÉLABORATION DU SAGE, UN SOIN PARTICULIER A ÉTÉ ACCORDÉ À L'ORGANISATION DES ÉCHANGES ENTRE MEMBRES DE LA CLE ET ACTEURS DE L'EAU SUR TOUT LE TERRITOIRE. L'ANIMATION DE LA CONCERTATION CONSTITUE UN GAGE DE QUALITÉ POUR L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS LE CONTENU DU SAGE VAR MAIS AUSSI UNE GARANTIE POUR SA MISE EN ŒUVRE AU COURS DES DIX ANNÉES À VENIR.</p> <p>L'ÉLABORATION DES PRÉCONISATIONS DU SAGE VAR PERMETTANT D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS A DONNÉ LIEU À DE NOMBREUX ATELIERS SUIVIS DE GROUPE-SAGE DÉDIÉS À CHAQUE THÈME IMPORTANT SUR LA BASSE VALLÉE.</p>	<p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</p> <p>Pour la plupart, Les groupes-SAGE ont été lancé dès l'arrêté de validation du SAGE Var.</p> <p>Ils sont très appréciés par les acteurs locaux qui savent pouvoir y trouver à la fois les informations utiles à leurs activités et un lieu d'écoute et de diffusion où porter leurs messages importants.</p> <p>Par ailleurs, les Groupe-SAGE favorisent la résolution de nombreux problèmes mettant en jeu les conflits d'usages et la coordination des acteurs gestionnaires.</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Développer les liens entre acteurs et gestionnaires pour accélérer la prise de décision dans les opérations de gestion délicates concernant l'eau.</p> <p>Rendre ces groupes pérennes afin de garantir le suivi de la gestion de l'eau en parallèle de l'évolution du bassin.</p> <p>Favoriser les liens entre acteurs de l'eau et aménageurs du territoire.</p> <p>Créer des lieux de coordination entre les acteurs des différentes filières, publiques ou privées, concernées par l'eau dans la basse vallée du Var.</p>
<p>ESPACES SAGE CONCERNÉS</p> <p>La création et l'animation des groupes-SAGE répondent à la mesure 8 du SAGE Var qui vise à développer les liens entre acteurs et à les rendre pérennes pour assurer l'adaptation de la gestion de l'eau à l'évolution du bassin.</p>	<p>ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>Retour d'expérience de l'animation des groupes-SAGE ayant assuré un suivi opérationnel sur des problématiques thématiques . 2007/2009 - SMEBVV</p>	<p>LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>Les groupes-SAGE sont en liens avec la majorité des actions du contrat de rivière.</p> <p>RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Compte-rendus des groupes-SAGE 2007/2008/2009 - SMEBVV</p>

Animation des groupes-SAGE et de l'Observatoire

ACTION

- POSTES DE CHARGÉ DE MISSION SAGE ET CHARGÉ DE MISSION OBSERVATOIRE
- ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE
- ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU VAR
- ASSISTANCE EN CONCERTATION SUR UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE ET D'ANIMATION
- CRÉATION ET ÉDITION DES SUPPORTS D'INFORMATION AU GROUPE
- CRÉATION ET ÉDITION DE RAPPORTS PÉRIODIQUES À LA CLE VAR PLUS



EVALUATION

La mobilisation et la coordination des acteurs sur la gestion de la ressource en eau dans un contexte de fort développement urbain est à placer au chef des actions à mener pour favoriser l'application du SAGE.

critère de faisabilité	notation sur 10	coefficient
facilité de mise en œuvre	10	1
résultats/enjeux	10	2
rapidité de réalisation	10	1
économie financière	10	2
cotation	60/6 = 10	6
priorité 1	★ ★ ★ ★ ★	

INDICATEUR

DYNAMISME DES GROUPES-SAGE : FRÉQUENCE DES RÉUNIONS, ASSIDUITÉ DES ACTEURS ET PRODUCTIVITÉ DU GROUPE, DÉBOUCHÉS

MAÎTRE D'OUVRAGE

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITMES

COÛT

835.000 € HT

OBSERVATOIRE DU SAGE

L'ensemble des données recueillies par l'Observatoire est mobilisable pour les besoins d'information des Groupes-SAGE.



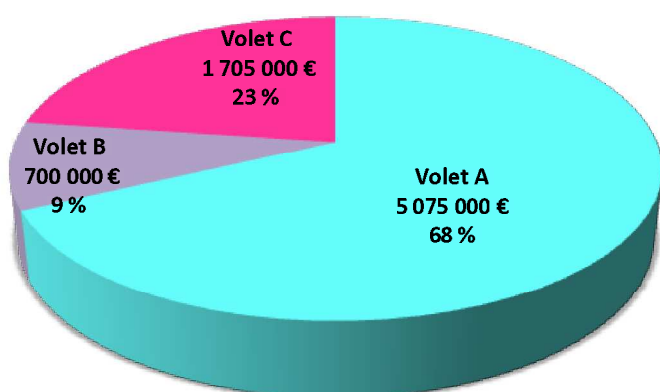
annexe
programmation
financière
et fiches-actions

CONTRAT DE RIVIERE BASSE VALLEE DU VAR - PROGRAMMATION FINANCIERE DES ACTIONS

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	priorité	Calendrier	Coût global (€ HT)	Agence de l'Eau	Région	Conseil Général	NCA	EPA	Clubs et entreprises	autres à définir
Volet A QUALITE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT											
1/ Développement des savoirs sur les eaux souterraines pour définir un outil de gestion	CG 06, UNSA	1	2010-2015	1 500 000	750 000 50%	135 000 9%	615 000 41%				
2/ Coordination des acteurs pour un plan de gestion de la ressource vers un comité de gestion	CG 06, NCA	1	2010-2015	200 000	100 000 50%	50 000 25%	à définir	à définir			50 000 25%
3/ Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles <i>Programme de mesures 2015</i>	entreprises, Clubs d'entreprises, communes, CG06, CCI, CMA, EPA, NCA	1	2010-2013	2 640 000	1 110 000 42%			97 500 3.7 %		1 357 500 51.4 %	75 000 2.9%
4/ Préservation des zones agricoles	CG 06, Ch-Agri, EPA	2	2013-2015	300 000			à définir				300 000 100%
5/ Valorisation de la nappe à ciel ouvert : Lac du Broc, vitrine de l'environnement	CG 06	1	2010-2015	200 000	60 000 30%		140 000 70%				
6/ Suivi de l'évolution des prélèvements d'eau	CG 06	1	2010-2015	75 000	37 500 50%	18 750 25%	18 750 25%				
7/ Aide à la mise en œuvre des schémas d'assainissement <i>Programme de mesures 2015</i>	CG 06	1	2010-2015	80 000	40 000 50%		40 000 50%				
8/ Mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent du Var <i>Programme de mesures 2015</i>	NCA	1	2009-2015	23 350 000 déjà financé	5 855 000 25.08 %	202 500 0.87 %		17 292 500 74.05 %			
9/ Définition d'une stratégie de protection des risques de pollution générés par les infrastructures routières	CG 06	1	2010-2013	80 000			80 000 100%				
Total volet A				5 075 000	2 097 500	203 750	893 750	97 500		1 357 500	425 000
Volet B GESTION PHYSIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS											
10/ Abaissement des seuils 8, 9 et 10 <i>Programme de mesures 2015 / action PAPI</i>	CG 06	1	2011-2013	3 343 000 déjà financé	1 671 500 50%						1 671 500 50% FEDER
11/ Gestion de l'exploitation des matériaux alluvionnaires	CG 06, EPA	1	2010-2013	200 000			à définir				200 000 100%
12/ Suivi de l'évolution morphologique du lit <i>Programme de mesures 2015 / action PAPI</i>	CG 06	1	2010-2015	150 000 déjà financé	30 000 20%	30 000 20%	30 000 20%				60 000 40% Etat
13/ Programme de restauration et d'entretien de la végétation et des berges	CG 06	1	2010-2013	200 000	100 000 50%	60 000 30%	40 000 20%				
14/ Préservation et mise en valeur du lit pour les oiseaux	CG 06, ANNAM	1	2010-2015	150 000	45 000 30%	45 000 30%	60 000 40%				
15/ Améliorer la continuité biologique pour la libre circulation des poissons <i>Programme de mesures 2015</i>	CG 06	1	2010-2015	50 000	40 000 80%		10 000 20%				
16/ Cartographie des vallons et des canaux	NCA, communes	1	2011-2014	100 000	30 000 30%	30 000 30%		40 000 40%			
Total volet B				700 000	215 000	135 000	110 000	40 000			200 000
Volet C GESTION ET SENSIBILISATION											
17/ Échange des savoirs sur la ressource en eau	CG 06	1	2010-2015	160 000	80 000 50%	40 000 25%	40 000 25%				
18/ Développement de la culture du risque <i>action PAPI</i>	CG 06	1	2010-2012	470 000 déjà financé		94 000 20%	188 000 40%				188 000 40% Etat
19/ Accessibilité pour le public des informations sur l'eau	CG 06	2	2013-2015	145 000	43 500 30%	43 500 30%	58 000 40%				
20/ Guide SAGE de l'aménageur en basse vallée du Var	CG 06, EPA	1	2010-2015	75 000	37 500 50%	18 750 25%	18 750 25%				
21/ Assistance aux communes pour communiquer sur l'eau	CG 06	1	2010-2015	90 000	45 000 50%	22 500 25%	22 500 25%				
22/ Plan de gestion des usages du lit du Var	CG 06	2	2013-2015	400 000	120 000 30%	120 000 30%	160 000 40%				
23/ Animation des groupes-SAGE et de l'Observatoire	CG 06	1	2010-2015	835 000	417 500 50%	55 500 7.5 %	362 000 42.5 %				
Total volet C				1 705 000	743 500	300 250	661 250				
TOTAL actions déjà financées				27 313 000	7 556 500	326 500	218 000	17 292 500			1 919 500
TOTAL actions à financer				7 480 000	3 056 000	639 000	1 665 000	137 500		1 357 500	625 000

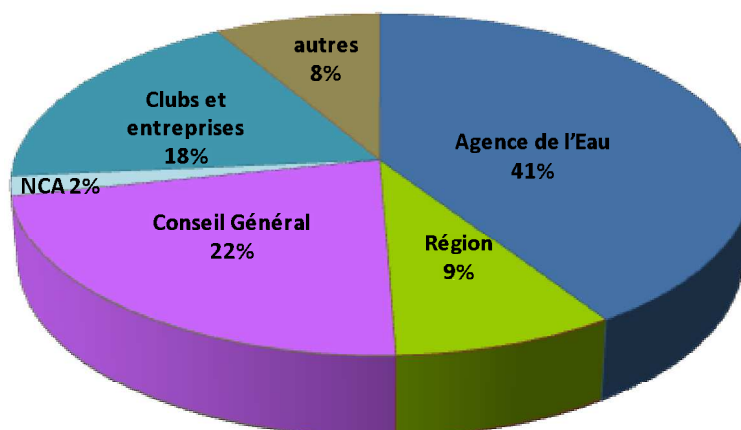
Programmation financière des actions

	Coût (€ HT) et %	Agence de l'Eau	Région	Conseil Général	NCA	Clubs et entreprises	autres à définir
Volet A Qualité des eaux et assainissement	5 075 000 68%	2 097 500 41%	203 750 4.01%	893 750 17.61%	97 500 1.92%	1 357 500 26.75%	425 000 8.37%
Volet B Gestion physique et protection contre les inondations	700 000 9%	215 000 30.71%	135 000 19.29%	110 000 15.71%	40 000 5.71%		200 000 28.57%
Volet C Gestion et sensibilisation	1 705 000 23%	743 500 43.61%	300 250 17.61%	661 250 38.78%			
TOTAL à financer	7 480 000	3 056 000 40.86%	639 000 8.54%	1 665 000 22.26%	137 500 1.84%	1 357 500 18.15%	625 000 8.35%



Répartition par volet

Répartition par financeurs



Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	1		
		Communes concernées			
Définition Action	Développement des savoirs sur les eaux souterraines pour définir un outil de gestion	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes, UNSA	2010-2015	1	1 500 000	

Contexte

L'aquifère de la basse vallée du Var constitue la principale ressource en eau potable du département des Alpes-Maritimes, c'est donc une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations actuelles et futures. La nappe du Var est constituée d'un réservoir principal étroit, connecté à d'autres réservoirs beaucoup plus grands en volume et en superficie, mais mal connus. Elle constitue donc un aquifère dont les potentialités sont importantes, mais dont la vulnérabilité à la pollution est certaine, du fait même de ces multiples connexions et de l'absence de couche superficielle imperméable. Il apparaît en effet que la circulation des eaux souterraines dans la basse vallée du Var s'effectue dans trois aquifères superposés : à la base, les calcaires jurassiques karstiques, recouverts par les sédiments pliocènes du delta du Var, entaillés par la vallée du Var et ses alluvions quaternaires.

Depuis 2007, plusieurs études techniques et scientifiques ont été menées pour compléter les connaissances sur la ressource souterraine :

- Étude du fonctionnement géochimique du système hydrologique de la basse vallée du Var, Université de Nice Sophia Antipolis (2007-2010)

La thèse menée par Cécile POTOT vise à établir un bilan géochimique, dans le temps et l'espace, des eaux de surface et souterraines du bassin versant du Var, avec comme objectif de mieux comprendre le fonctionnement du système aquifère naturel sous influence anthropique, en intégrant les phénomènes de transfert solide/liquide. Cette thèse sera soutenue début 2011.

Les spécificités de cette étude reposent sur :

- l'étude géochimique du système complexe de nappes phréatiques en grande partie à partir d'éléments traces, qui devrait permettre de mieux cerner les sources d'alimentation en eau, les interconnexions entre les différentes nappes, les temps de résidence de leurs eaux respectives et les vitesses moyennes d'écoulement des nappes.
- l'évaluation de la contribution anthropique dans l'espace et dans le temps, grâce à l'étude de la chimie des eaux et des sédiments de la basse vallée, qui sont datés par des méthodes isotopiques et comparés avec les données archivées depuis plusieurs années.
- l'étude détaillée des transferts de produits naturels et polluants entre phase liquide et particulaire, en insistant sur les mécanismes qui les favorisent.

- Étude de la vulnérabilité de la nappe alluviale du Var aux aléas climatiques secs sévères, Conseil général des Alpes Maritimes et Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur (2008)

La nappe alluviale du Var participe pour une part importante à l'alimentation en eau potable des agglomérations du littoral, de Nice à Antibes. C'est durant l'été que les besoins de ces collectivités touristiques sont maximaux. Solliciter d'avantage cette nappe constitue l'une des solutions envisagées pour satisfaire les besoins futurs.

Les Alpes-Maritimes ont été confrontées successivement à plusieurs épisodes climatiques déficitaires en 2001 puis de 2003 à 2006. Ces épisodes secs n'ont pas eu de conséquence sur l'exploitation de la nappe du Var et aucune mesure de restriction n'a été nécessaire.

Toutefois, compte tenu des enjeux de cette ressource, il s'avère primordial de prévoir les conséquences d'une sécheresse majeure ou la succession d'épisodes secs sur la nappe et ses conditions d'exploitation.

En conclusion, l'étude de la vulnérabilité de la nappe du Var aux aléas climatiques secs révèle que :

- D'un point de vue **quantitatif**, la nappe apparaît relativement **peu vulnérable**. La raison principale est qu'elle bénéficie du soutien du fleuve Var et de l'encaissant. Le fleuve se caractérise par un débit soutenu même à l'étiage car bénéficiant d'une bonne alimentation sur la partie montagneuse de son bassin versant (2800 km²). En cas d'épisode climatique sévère, les secteurs les plus impactés sont situés au niveau du Bec de l'Estéron et de Gattières. Les champs captants les plus vulnérables sont ceux de la Manda, des Sagnes et de Carros.
- D'un point de vue **qualitatif**, bien que l'état des connaissances et les données disponibles ne permettent pas de conclure, il est très vraisemblable que la baisse piézométrique s'accompagne d'une **modification des alimentations du Var et des coteaux**. Des phénomènes de dilution des éléments majeurs sont alors attendus, notamment concernant les teneurs en sulfates et, pour l'extrémité aval en contact avec la mer, les chlorures et sodium. Les programmes de recherche en cours devraient permettre d'apporter des résultats décisifs en la matière. Le fait important est que **la nappe est d'autant plus vulnérable que son alimentation est dépendante du Var**, situations rencontrées en périodes climatiques déficitaires et/ou d'augmentation des prélèvements. En effet, le Var est le principal vecteur de transfert d'une pollution dans la basse vallée.

Les principales préconisations du plan d'actions proposé visent à améliorer le suivi de la nappe ainsi que du fleuve Var, réduire la vulnérabilité des champs captants les plus sensibles par des mesures préventives et développer des actions concertées pour réduire la vulnérabilité de la nappe alluviale aux pollutions.

- Étude hydrogéologique des nappes profondes de la basse vallée du Var, Conseil Général des Alpes Maritimes (2010)

Les nappes profondes de la basse vallée du Var constituent vraisemblablement des ressources stratégiques pour l'avenir.

L'objectif de cette étude est de mieux connaître les aquifères profonds qui seraient susceptibles de constituer des ressources de secours, en cas de pollutions de la nappe alluviale, ou des ressources complémentaires permettant par exemple de soulager, en cas d'épisodes climatiques sévères, des prélèvements plus vulnérables ou trop impactant pour les milieux superficiels.

- Étude d'anticipation de gestion de la ressource souterraine de la basse vallée du Var pour l'alimentation en eau potable, SMEBVV puis Conseil Général des Alpes Maritimes (2009-10)

La ressource souterraine de la basse vallée du Var est identifiée dans le SDAGE Rhône Méditerranée comme ressource stratégique pour les besoins actuels en eau potable et pour les générations futures. Il est donc impératif d'en préserver la qualité et la disponibilité, le SAGE et le contrat de rivière Var œuvre en ce sens. Mais il est aussi urgent de réserver des sites afin de pouvoir y implanter, dans le futur, de nouveaux captages de secours ou de substitution, mieux protégés des risques de pollution. Cette étude engagée en 2009 a pour objectif :

- d'identifier les enjeux et la vulnérabilité des sites de prélèvements d'eau potable existants ;
- d'établir, pour chaque site actuel, un bilan de leur situation en termes de potentialité, qualité, vulnérabilité, risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et d'occupation des sols mais aussi de leur statut actuel par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

- de caractériser les zones à préserver sur le périmètre de la nappe alluviale pour sécuriser les captages actuels et d'identifier de nouvelles zones pouvant accueillir de nouveaux captages d'eau potable en tenant compte des activités présentes à l'amont de chaque site de manière à limiter les risques de pollution de la ressource;
- de proposer les stratégies d'intervention les mieux adaptées pour la préservation des zones étudiées (outils réglementaires, politique foncière ou autres).

Descriptif de l'action

Définition et réalisation du programme d'études et de travaux pour développer les savoirs sur la ressource souterraine

Le système aquifère de la basse vallée du Var étant une ressource en eau stratégique pour le Département, il est impératif de poursuivre l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des eaux souterraines. Les études menées depuis 2007 et celles en cours d'achèvement vont donner lieu à des préconisations qui conduiront à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'études techniques et scientifiques :

1- poursuivre les travaux de recherches des laboratoires universitaires, autour de une ou plusieurs thèses (2011-2013 et 2013-2015); les objectifs visés étant les suivants:

- ✓ compléter la connaissance des interconnexions entre aquifères grâce à l'outil des éléments trace qui s'est révélé particulièrement performant (thèse C. Potot) en permettant l'identification de secteurs de communications, mais qui a révélé la complexité du système qui demande donc à être mieux précisé sur l'ensemble de la basse vallée, au niveau de la communications entre la nappe alluviale, les arrivées latérales et le Var ;
- ✓ la géochimie des traces a mis en évidence l'hétérogénéité de la nappe des poudingues qui représente une ressource potentielle majeure, il y a donc lieu d'identifier et caractériser ces différents aquifères de part et d'autre de la vallée du Var ;
- ✓ les premières estimations des temps de résidence des nappes profondes, en particulier dans les poudingues et dans les karsts jurassiques, de l'ordre de quelques dizaines d'années, ont une incidence majeure sur leur utilisation éventuelle, il est donc nécessaire de poursuivre et d'affiner ces premières estimations ;
- ✓ malgré la complexité de la nappe alluviale, les résultats des mesures isotopiques du radium naturel y sont très encourageants. Il paraît donc nécessaire, avec la collaboration de l'AIEA de Monaco, de poursuivre cette approche innovante sur des secteurs sans échange, identifiés grâce aux éléments trace et sur des niveaux plus profonds ;
- ✓ bien que les eaux souterraines de la basse vallée se révèlent relativement épargnées par une pollution en métaux, nitrates et probablement pesticides, celle-ci apparaît localement sur des arrivées latérales, mais de manière apparemment épisodique et peu importante, il est donc nécessaire de continuer le suivi sur ces zones potentiellement problématiques ;
- ✓ le secteur aval de la ressource souterraine en contact avec les eaux marines étant particulièrement exploité (prélèvements de l'aéroport et des captages AEP de Nice et Saint-Laurent du Var), la remontée du biseau salée est un risque potentiel de contamination des eaux qui n'a pas encore fait l'objet d'étude spécifique.

2- améliorer la connaissance des ressources géothermiques de la basse vallée du Var et proposer des règles et un cadre de gestion de cet usage (2011-2012) ;

3- la Vésubie étant une ressource également stratégique pour l'alimentation en eau potable avec le canal de la Vésubie qui alimente la ville de Nice, une meilleure connaissance de ce système et son interconnexion avec la ressource de la basse vallée du Var devra être recherchée (2011-2013) ;

4- poursuivre l'exploration des ressources profondes (poudingues, calcaires) dont la géométrie ne reste que partiellement connue, par des campagnes de reconnaissance géophysique et par forages, par des opérations de pompage d'essai, des traçages, des suivis géochimiques (2011-2014) ;

5- poursuivre l'amélioration des réseaux de suivi :

- compléter le réseau de suivi piézométrique de la basse vallée du Var existant pour les nappes alluviales et également les nappes profondes (calcaires, poudingues) et établir des instantanés piézométriques (2011-2014) ;
- optimiser le réseau de suivi de la qualité des eaux actuellement essentiellement alimenté par les analyses pour la distribution d'eau potable (2013) ;
- mettre en place des stations hydrométriques de suivi des débits de la Vésubie et du Var afin d'améliorer la connaissance des débits (2 stations de mesure des débits de crue sur le Var uniquement) et notamment des débits d'étiage participant à l'alimentation de l'aquifère en période estivale (2013-2014).

L'amélioration de la connaissance des débits du Var et de la Vésubie, et notamment les débits d'étiage, est un élément important pour caractériser le fonctionnement de l'aquifère de la basse vallée du Var et anticiper la gestion de cette ressource.

6- compléter l'étude sur l'impact des changements climatiques sur la ressource en intégrant l'évolution climatique prévisible sur l'ensemble du bassin versant du Var (2013-2014).

Objectifs visés

Connaître et faire connaître le fonctionnement des aquifères pour mieux gérer la ressource, anticiper les pénuries, trouver des ressources de secours, gérer les pollutions accidentelles. Doter les aménageurs du territoire d'un outil de gestion éclairé par la connaissance des mécanismes hydrogéologiques.

Mieux connaître le fonctionnement des nappes profondes.

Assurer un suivi optimal des nappes au vu des enjeux actuels et futurs.

Indicateurs : réalisation du programme d'études scientifiques

Plan de financement

Le montant de ce programme, que les maîtres d'ouvrage sont en capacité de financer, a été estimé à 1.500.000 euros pour les 5 ans du contrat.

Ce montant se répartit entre 450.000 euros d'études et 1.050.000 euros de travaux.

Opération	Montant	Agence de l'Eau	Région PACA	Maîtres d'Ouvrage
Études	450 000	225 000 50%	135 000 30%	90 000 20%
Travaux	1 050 000	525 000 50%	–	525 000 50%
Total € HT	1 500 000	750 000 50%	135 000 9%	615 000 41%

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	2		
		Communes concernées			
Définition Action	Coordination des acteurs pour un plan de gestion de la ressource vers un comité de gestion	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT	
Espace nappe	Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur Conseil Général des Alpes Maritimes	2010-2015	1	200 000	

Contexte

Tous les captages AEP de la plaine du Var sont dotés de périmètres de protection par déclaration d'utilité publique. Cependant l'augmentation sans cesse plus importante des activités de la plaine se fait à proximité immédiate de ces périmètres de protection. Compte tenu des possibilités d'extension souvent limitées de ces périmètres, surtout à l'aval de la plaine, des interrogations portent sur leur efficacité en cas de pollution accidentelle. De plus, les gestionnaires ne disposent actuellement d'aucune ressource de secours clairement identifiée.

Pour répondre à ces problématiques, diverses mesures ont d'ores et déjà été engagées. Afin d'assurer la protection des captages pour l'alimentation en eau potable, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur a engagé les procédures règlementaires d'**actualisation des périmètres des champs de captage sur son territoire** :

- pour les captages des Sagnes et des Prairies à Nice : mise en conformité des périmètres de protection et instauration des servitudes d'accès aux ouvrages.
- pour le captage des Pugets à Saint Laurent du Var : augmentation des volumes de prélèvements autorisés et révision des périmètres de protection.
- pour le canal de la Vésubie: établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Saint Jean la Rivière et du canal de la Vésubie.

De plus, dans la perspective d'assurer un approvisionnement en eau potable durable pour le département des Alpes-Maritimes, conformément au SAGE nappe et basse vallée du Var, le Conseil général a engagé « **l'étude d'anticipation de gestion de la ressource souterraine de la basse vallée du Var pour l'alimentation en eau potable** », qui a pour objectifs:

- d'identifier les enjeux et la vulnérabilité des sites de prélèvements d'eau potable existants
- d'établir, pour chaque site actuel, un bilan de leur situation en termes de potentialité, qualité, vulnérabilité, risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et d'occupation des sols mais aussi de leur statut actuel par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme,
- de caractériser et cartographier les zones à préserver sur le périmètre de la nappe alluviale de la basse vallée du Var pour sécuriser les captages actuels et d'identifier de nouvelles zones pouvant accueillir de nouveaux captages d'eau potable en tenant compte des activités présentes à l'amont de chaque site de manière à limiter les risques de pollution de la ressource,
- de proposer des stratégies d'intervention les mieux adaptées pour la préservation des zones étudiées.

Descriptif de l'action

Création d'un comité et d'un plan de gestion de la ressource souterraine

Il s'agit de créer un Comité de gestion de la ressource souterraine de la basse vallée du Var avec l'objectif de mettre en place un outil de gestion et d'assurer sa co-construction par les acteurs du territoire (gestionnaires de l'alimentation en eau potable, acteurs du SCOT et de l'OIN).

Le Comité veillera à l'inscription de la protection de la nappe dans les documents d'urbanisme et favorisera la définition de limites d'exploitation de la ressource afin de proposer les possibilités de ressources de secours avec une analyse avantages/inconvénients.

Il s'agira également de favoriser la décision politique sur l'aménagement de la vallée et des coteaux et la recherche de ressource de secours. Une cartographie permettant de croiser le fonctionnement de la nappe avec les zones disponibles en prenant en compte les activités polluantes sera réalisée et inscrite dans les documents de programmation de l'OIN.

Cette action comprend donc la mise en place du comité de gestion, la réalisation d'études nécessaires à la mise en place d'un outil de gestion de la nappe (modélisation, limites d'exploitation...) et à l'inscription de la préservation de la nappe dans les projets d'aménagement du territoire.

Objectifs visés

Anticiper les besoins de gestion de la ressource en identifiant les secteurs favorables à une exploitation future.

Explorer plusieurs scénarii de sécurisation de l'AEP.

Préserver la ressource en eau, soit l'ensemble des nappes de la basse vallée du Var.

Mettre en avant des objectifs de qualité au-delà des périmètres de protection.

Indicateurs : création et dynamisme du comité de gestion (nombre de réunions, production...), outil de gestion

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général, NCA	50 000	25
Agence de l'eau RM & C	100 000	50
Région PACA	50 000	25
	200 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	3		
		Communes concernées			
Définition Action	Suivi de l'eau dans les pratiques industrielles	Saint Laurent du Var, Saint Jeannet, La Gaude, Carros, Gattières, Le Broc			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Entreprises de la rive droite du Var, Club des entreprises de Carros le broc, Club des entreprises de Saint Jeannet, Association du Parc d'activités Laurentin, Conseil Général des Alpes-Maritimes, CCI Nice Côte d'Azur, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, EPA plaine du Var, communes	2010-2013	1	2 640 000	

Contexte

La basse vallée du Var abrite plusieurs zones industrielles dont les activités et la taille sont très diverses. La plupart des rejets des activités industrielles sont raccordés aux stations d'épuration et les rejets des ICPE sont encadrés et contrôlés.

On constate néanmoins l'existence de pollutions chroniques et la présence de substances toxiques provenant souvent d'installations dispersées et non contrôlées. Du fait des conditions climatiques méditerranéennes, les apports de pollutions diffuses drainés par les réseaux d'eaux pluviales se font essentiellement à l'occasion des épisodes pluvieux et aboutissent directement dans le Var par les déversoirs d'orage qui drainent les surfaces imperméabilisées.

La CCI Nice Côte d'Azur a réalisé en 2007 un diagnostic de la gestion des effluents industriels de la rive droite de la basse vallée du Var concluant à la nécessité d'améliorer la situation actuelle.

Descriptif de l'action

Les acteurs industriels et les collectivités gestionnaires de l'assainissement, réunis au sein du groupe SAGE « pratiques industrielles » ont décidé de mettre en place une « démarche collective » de gestion de l'eau dans les entreprises en partenariat avec l'Agence de l'Eau, reposant sur 5 axes :

- la mobilisation des acteurs économiques sur la gestion des effluents par l'information et la formation des personnels des entreprises et des collectivités
- la mise en place de conventions de raccordement adaptées aux activités et au fonctionnement des réseaux d'assainissement
- la collecte et le traitement des déchets dangereux pour l'eau
- le suivi de la qualité des milieux et des réseaux d'assainissement
- la valorisation des actions par la communication auprès de tous les publics (partenaires, élus, entreprises, grands publics)

Un groupe pilote constitué de chefs d'entreprises de la rive droite du Var, des représentants des clubs d'entreprises et des collectivités gestionnaires de l'assainissement sera mis en place pour définir de manière détaillée et opérationnelle les besoins et les opérations à conduire par les entreprises.

Cette action se limite dans un premier temps à la rive droite du Var ; dans un second temps elle pourra être étendue à la rive gauche en fonction des résultats de l'étude diagnostic en cours menée par la CCI Nice Côte d'Azur.

Cette action se décline en 4 opérations :

1/ Gestion collective des déchets dangereux

Emploi d'un ingénieur à plein temps pendant une durée de 3 ans.

Il aura notamment à mettre en place la gestion collective des déchets dangereux (dont les investissements peuvent par ailleurs être subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %), à assurer le secrétariat technique du groupe pilote, à apporter une aide technique aux entreprises en matière de gestion de leurs rejets...

2/ Travaux de prétraitement de certaines entreprises et mise en place de stations de mesure et d'échantillonnage pour l'autosurveillance des réseaux d'eaux usées des entreprises en rive droite du Var

Suite aux diagnostics, des investissements relatifs aux effluents relevant de la restructuration des réseaux internes aux entreprises, au traitement des effluents avant rejet dans le réseau ou le milieu naturel, aux travaux de mise en conformité des branchements, aux outils permettant le suivi des rejets (débitmètres, préleveurs automatiques...) seront réalisés sous maîtrise d'ouvrages des entreprises.

Dans le cadre de l'autosurveillance de leurs rejets, les entreprises pourront être amenées à installer des systèmes de mesure et d'échantillonnage.

Les données recueillies seront transmises aux gestionnaires des réseaux publics. Un système de télétransmission permettra de transmettre en temps réel ces informations à l'exploitant de la station d'épuration afin d'anticiper l'arrivée d'un pic éventuel de pollution, mais également vers les industriels qui en font la demande.

Les équipements de prétraitement et de mesures des substances toxiques caractérisant le bon état des eaux pourront être subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau, ceux relatifs aux autres polluants seront subventionnés à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau. Les entreprises moyennes recevront une bonification de 10 %, les petites entreprises de 20 %.

3/ Conventionnement des entreprises

Emploi d'un agent technique à plein temps pendant une durée de 3 ans (à affiner lors de la mise en œuvre de la démarche collective). Il aura pour mission de rédiger et de suivre les conventions de raccordement des entreprises au réseau d'eaux usées.

4/ Animation de la démarche et sensibilisation des acteurs

Le groupe SAGE « assainissement et pratiques industrielles » a été créé en 2007 afin d'appliquer les préconisations du SAGE dans ce domaine.

Il a initié la démarche collective sur la gestion des rejets industriels dans le réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Saint Laurent du Var.

Dans ce cadre, le groupe SAGE aura en charge d'animer la démarche collective et de favoriser sa mise en œuvre. Des opérations d'information et de formation des entreprises et des collectivités seront organisées. Des opérations de communication pourront être réalisées afin de valoriser la démarche auprès de tous les publics.

Objectifs visés

Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines du Var en réduisant au maximum l'apport des rejets polluants notamment par les substances toxiques.

Garantir le bon fonctionnement de la STEP de Saint Laurent du Var une fois mise aux normes en évitant que certains toxiques viennent nuire au traitement membranaire.

Sensibiliser les entreprises, leur permettre d'atteindre une haute qualité environnementale et mettre aux normes leurs rejets.

Réduire et maîtriser les pollutions accidentelles.

Indicateurs : évolution de la qualité des rejets industriels

Plan de financement

N°	Intitulé opération	Maîtres d'Ouvrage	Coût Total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
1	Gestion collective des déchets dangereux	Les Clubs d'entreprises	195 000	AE RM&C	97 500	50
				M.O.	97 500	50
2	Travaux de prétraitements de certaines entreprises et mise en place de stations de mesure	Les entreprises Les Clubs d'entreprises	2 100 000	AE RM&C	840 000	40
				M.O.	1 260 000	60
3	Conventionnement des entreprises	Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur	195 000	AE RM&C	97 500	50
				M.O.	97 500	50
4	Animation de la démarche et sensibilisation des acteurs	Conseil Général CCI Nice Côte d'Azur Chambre des Métiers EPA Plaine du Var Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, communes	150 000	AE RM&C	75 000	50
				M.O.	75 000	50
			2 640 000		2 640 000	

Financeurs	Montant € HT	%
Les entreprises Les clubs des entreprises	1 357 500	51.4
Communauté urbaine Nice Cote d'Azur	97 500	3.7
Agence de l'eau RM & C	1 110 000	42
Conseil Général des Alpes-Maritimes EPA Plaine du Var CCI Nice Cote d'Azur Chambre des métiers des Alpes-Maritimes Communes	75 000	2.9
	2 640 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	4		
		Communes concernées			
Définition Action	Préservation des zones agricoles	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes Maritimes, Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes, EPA Plaine du Var	2013-2015	2	300 000	

Contexte

Le prix du foncier élevé et l'urbanisation limitent l'installation de nouveaux agriculteurs dans la plaine du Var. Certains terrains agricoles libérés, le plus souvent après des départs en retraite, sont affectés à des activités temporaires non agricoles : stockage de véhicules, entrepôts et hangars. Malgré la déprise agricole, certains produits issus de cette agriculture bénéficient d'une grande notoriété et participent au développement touristique de la Côte d'azur : maraîchage niçois (mesclun, fleurs de courgettes, blettes, fraises de Carros), floriculture avec l'œillet de Nice, viticulture avec l'AOC «vin de Bellet», l'oléiculture avec l'AOC sur l'huile, les olives de tables et la pâte d'olive.

Au vu des études conduites par le Conseil Général et la DDASS, les activités agricoles ne semblent pas avoir d'impact polluant sur la nappe; néanmoins dans le cadre de la DCE, du SDAGE Rhône Méditerranée, de la loi Grenelle, la Chambre d'agriculture régionale a engagé un programme de développement agricole pour la période 2009-2013 axé sur l'efficacité des intrants et la qualité de l'eau. Dans les Alpes-Maritimes, la basse vallée du Var a été désignée comme territoire à enjeux. La stratégie régionale sera appliquée en priorité sur ce territoire avec comme objectifs :

- une meilleure maîtrise des intrants par les exploitants agricoles,
- la mise en œuvre de méthodes alternatives tant dans la protection sanitaire des cultures que dans la fertilisation raisonnée des cultures,
- la traduction des nouvelles exigences réglementaires dans les cahiers des charges,
- la mutualisation des références à l'échelle de la région PACA.

Des actions sont d'ores et déjà prévues : expérimentations de méthodes de réduction des rejets de solutions fertilisantes, recyclage des solutions nutritives, formation des agriculteurs, organisation de journées techniques sur l'eau.

Par ailleurs, l'association Agribio des Alpes-Maritimes a élaboré un projet de développement de l'agriculture biologique sur six communes de la basse vallée du Var afin de maintenir la qualité de l'eau en réduisant les pesticides et en développant les débouchés locaux d'une agriculture biologique locale.

Descriptif de l'action

Assurer la coordination des acteurs pour connaître et faire connaître les pratiques agricoles sur la basse vallée du Var dans l'objectif de définir une agriculture conforme au respect de la ressource en eau et aux objectifs environnementaux ambitieux de l'OIN et de les promouvoir auprès des gestionnaires du territoire.

1/ Suivi des pratiques agricoles

Dans un objectif d'assurer une veille, l'Observatoire de l'eau suivra l'évolution des pratiques agricoles (nombre d'exploitations ayant modifié leur utilisation d'intrants...), les taux et types de molécules polluantes retrouvées dans la nappe même à l'état de traces...

Suite à l'état des lieux des pratiques agricoles sur la basse vallée du Var, une étude permettra de définir les conditions d'une agriculture pérenne et respectueuse de la ressource en eau.

2/ Animation de la concertation pour définir une politique agricole respectueuse de la ressource

Il s'agit d'assurer la coordination des acteurs pour connaître et faire connaître les pratiques agricoles sur la basse vallée du Var dans l'objectif de définir une agriculture conforme au respect de la ressource en eau et aux objectifs ambitieux de l'OIN.

Cette action pourra conduire à l'élaboration concertée d'un cahier des charges de l'agriculture dans la basse vallée du Var.

Objectifs visés

La connaissance des activités agricoles et des pratiques liées à l'eau permettra de proposer des modes d'emploi respectueux de l'environnement et de valoriser l'impact positif de certaines activités agricoles à préserver ou à promouvoir dans l'avenir afin de favoriser et de maintenir une agriculture de proximité favorable au développement durable du département.

Indicateurs : suivi de la qualité des eaux (pesticides, phytosanitaires, engrais...), surfaces « cultures raisonnées »

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes autres	300 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	5		
		Communes concernées			
Définition Action	Valorisation de la nappe à ciel ouvert : Lac du Broc, vitrine de l'environnement	Le Broc			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	200 000	

Contexte

Après avoir été endigué, le secteur du lac du Broc a été un site d'extraction des galets déposés par le Var, provoquant l'affleurement de la nappe souterraine et donnant naissance au lac dans les années 1970. Cette ancienne ballastière est classée Parc Naturel Départemental depuis le 14 juillet 2008.

Le Conseil Général souhaite valoriser ce site dans le cadre d'une opération d'aménagement dont la qualité environnementale devra être exemplaire et qui devra porter une attention particulière à la protection de la nappe à ciel ouvert.

A ce titre, le Département mène une expertise écologique du Parc Naturel Départemental du Lac du Broc afin de connaître la richesse écologique du site pour orienter sa gestion en conciliant au mieux l'accueil du public et la préservation et la mise en valeur de la biodiversité.

Descriptif de l'action

Définition et mise en œuvre du plan d'aménagement du Lac du Broc

Suite à l'expertise écologique menée en 2009-2010, le Conseil général définira un plan de gestion et d'aménagement du lac. Ce projet de valorisation du lac du Broc devra être mené en concertation avec les membres de la CLE pour assurer la protection de la nappe.

La mise en valeur et la gestion du site permettront d'accueillir des actions d'éducation à l'environnement.

Les membres de la CLE apporteront leur soutien technique et scientifique au gestionnaire du site afin de concilier les aménagements et notamment les usages avec la protection de la nappe.

Indicateurs : élaboration du plan d'aménagement concerté tenant compte de la préservation de la nappe

Plan de financement

Financiers	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	140 000	70
Agence de l'eau RM & C	60 000	30
	200 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	6		
		Communes concernées			
Définition Action	Suivi de l'évolution des prélèvements d'eau	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	75 000	

Contexte

Le diagnostic du SCOT de l'agglomération Nice Côte d'Azur montre l'augmentation de la pression humaine sur un territoire restreint. L'enjeu qui pèse sur l'alimentation en eau potable est donc très important.

La prévention des pénuries et les possibilités d'extension des réseaux d'eau potable sont les deux préoccupations des gestionnaires.

Alors que les captages publics sont recensés, ainsi que ceux des entreprises redevables à l'Agence de l'Eau, il s'agit d'avoir une vision claire de l'ensemble des prélèvements (forages privés...) sur la nappe du Var.

Descriptif de l'action

Suivre l'évolution des prélèvements d'eau :

- les prélèvements publics pour l'AEP
- les principaux prélèvements industriels recensés par l'Agence de l'Eau
- les prélèvements pour l'irrigation
- les prélèvements des forages domestiques
- les prélèvements pour l'usage géothermie

Encourager les économies d'eau

Améliorer les rendements des réseaux en gérant les fuites, sensibiliser les consommateurs...

Sensibiliser et informer

Informar sur les enjeux de l'eau et le rôle de chacun : consommateurs, foreurs, agriculteurs...

Objectifs visés

Une meilleure connaissance des prélèvements d'eau est nécessaire pour garantir l'usage eau potable de façon pérenne en prenant en compte l'évolution des populations.

Indicateurs : visibilité sur les prélèvements

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	18 750	25
Agence de l'eau RM & C	37 500	50
Région PACA	18 750	25
	75 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	7		
		Communes concernées			
Définition Action	Aide à la mise en œuvre des schémas d'assainissement	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	80 000	

Contexte

Une forte pression anthropique pèse sur la basse vallée du Var imposant aux communes une attention toute particulière au traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

Le retard par rapport à la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines doit être rattrapé d'ici 2012 et nombre de stations doivent encore être mises aux normes comme l'indique le rapport annuel du SATESE du Département des Alpes-Maritimes.

Descriptif de l'action

Suivre et activer la mise en œuvre des schémas d'assainissement

Les schémas directeurs d'assainissement ayant pour la plupart été réalisés sur le périmètre du SAGE, l'enjeu porte maintenant sur la mise en œuvre des actions préconisées par ces schémas. La CLE assurera un suivi de la réalisation de ces actions afin d'inciter les collectivités à réaliser les travaux nécessaires. Le SATESE proposera une assistance technique aux communes lorsque cela sera nécessaire.

Il s'agit de mettre en place une veille technique de l'état de l'assainissement collectif et non collectif sur le périmètre du SAGE visant à activer la mise en œuvre des actions prévues dans les schémas d'assainissement. Des outils de suivis seront mis en place : étude bilan, tableau de bord et indicateurs.

Cette action permettra également d'évaluer l'efficacité des politiques d'assainissement réalisées pour les milieux récepteurs.

Objectifs visés

Les schémas d'assainissement permettent de garantir un traitement des eaux usées respectueux de la ressource et sont donc essentiels à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau à la condition que ceux-ci soient mis en œuvre.

Indicateurs : degré de mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	40 000	50
Agence de l'eau RM & C	40 000	50
	80 000	100

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	8		
		Communes concernées			
Définition Action	Mise aux normes de la STEP de Saint-Laurent du Var	Saint-Laurent-du-Var, la Gaude, Saint-Jeannet, Gattières, Carros et Le Broc			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vallée	Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	2009-2015	1	23 350 000	

Contexte

La station d'épuration de Saint-Laurent du Var traite les effluents provenant des communes de Carros, Le Broc, Saint Jeannet, Gattières, La Gaude et Saint Laurent du Var.

Cette usine de traitement des eaux usées urbaines connaît de nombreux dysfonctionnements qui semblent liés aux fluctuations importantes de la constitution de l'effluent avec de forts apports industriels ponctuels ne permettant pas une régularité de traitement.

Outre la réhabilitation de la station d'épuration afin d'obtenir une épuration de qualité, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur a lancé un programme pluriannuel de réhabilitation de ses réseaux. En effet, l'amélioration du fonctionnement du réseau et de la station d'épuration passent par la réduction des eaux claires parasites avec :

- la suppression de l'introduction des eaux claires parasites permanentes dans le réseau EU,
- la réduction de l'introduction des eaux claires météorites dans le réseau EU.

Ces deux stratégies offrent l'avantage de réduire les nécessités de renforcement du réseau, d'améliorer l'écoulement au sein du réseau et par conséquent d'en faciliter la gestion et de réduire les volumes et charges inutiles à traiter.

En ce qui concerne le collecteur général, les investigations de terrain ont mis en évidence des problèmes d'accessibilité (zones de friches, de décharges...), des zones de dépôts et de dégagement de H₂S et le mauvais état du réseau. L'ensemble de ces anomalies participent à une modification chimique de l'effluent susceptible de générer des dysfonctionnements de la STEP. Le remplacement du collecteur général (9 km sur la commune de Saint-Laurent du Var) est prévu par le schéma directeur d'assainissement communautaire de NCA : à priori les travaux seront réalisés hors des délais du contrat de rivière, néanmoins leur inscription au contrat pourra être envisagée lors du bilan à mi-parcours.

Descriptif de l'action

1/ Réhabilitation de la STEP de Saint Laurent du Var : mise en place du procédé de filtration membranaire

Le procédé qui a été retenu pour la réhabilitation de la STEP est une filtration membranaire qui repose sur la mise en œuvre d'une boue activée dont l'étape de clarification est effectuée au moyen d'une membrane à la place d'un clarificateur.

D'après les études, le rejet en sortie de la STEP aura les caractéristiques suivantes :

caractéristiques	STEP réhabilitée	Exigences réglementaires (arrêté préfectoral du 29 novembre 2001)
DBO ₅	10 mg/l	25 mg/l
DCO	50 mg/l	125 mg/l
MES	< 3 mg/l	20 mg/l
NTK :	12 mg/l	40 mg/l
coliformes fécaux	< 1000 / 100 ml	20 000 / 100 ml

2/ Mise en place de stations de mesure et d'échantillonnage pour l'autosurveillance des réseaux d'eaux usées en rive droite du Var

Dans le cadre de l'autosurveillance du réseau d'assainissement en rive droite du Var, 6 stations de mesure et d'échantillonnage seront installées. Elles permettront de suivre en continu les paramètres suivants : débits, pH, oxygène dissous, potentiel Redox, température, conductivité et turbidité. Un échantillonnage sera déclenché en cas d'incident, c'est-à-dire de dépassement de seuil ou de variations significatives de concentration afin de permettre la réalisation d'analyses complémentaires en laboratoire. Des prélèvements ponctuels pourront être également déclenchés par l'exploitant depuis la station d'épuration de Saint-Laurent du Var ou manuellement sur site pour effectuer des analyses plus poussées.

Un système de télétransmission permettra de transférer ces informations en temps réel à l'exploitant de la station mais également aux industriels qui en font la demande.

Objectifs visés

Outre la mise aux normes réglementaire de la STEP de Saint-Laurent du Var afin d'éviter de lourdes pénalités, la conformité du rejet avec l'objectif de qualité des eaux superficielles du Var (bonne à très bonne) est essentielle à l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau.

Indicateurs : date de réception des travaux, fonctionnement de la STEP et qualité de l'effluent en sortie.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Agence de l'eau RM & C	5 855 000	25,08
Région PACA	202 500	0,87
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	17 292 500	74,05
	23 350 000	100

Le financement de cette action est antérieur à la signature du contrat de rivière.

Volet A	Qualité des eaux et assainissement	Fiche action	9		
		Communes concernées			
Définition Action	Définition d'une stratégie de protection des risques de pollution générés par les infrastructures routières	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace pluvial	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2013	1	80 000	

Contexte

La pollution chronique, liée au dépôt sur la chaussée des hydrocarbures, métaux lourds, particules et usure des pneumatiques est normalement traitée par le système d'assainissement de l'infrastructure routière. Cependant, le risque de pollution accidentelle liée au déversement d'un camion transportant des matières dangereuses subsiste, notamment pour la RD 6202 et la RD 6202bis en raison de la desserte de zones industrielles. Des études ont été réalisées pour analyser la vulnérabilité des captages d'eau potable à ce type d'accident montrant des disparités entre les différents champs de captage. Les captages des Plans à Carros sont peu vulnérables alors que ceux de Saint-Laurent du Var sont très exposés avec un délai d'arrivée de la pollution de six heures après le déversement et des concentrations importantes.

D'autre part, les infrastructures routières nouvelles sont souvent équipées de système d'assainissement très performant alors que les routes existantes ne sont pas équipées de dispositif anti-pollution. Afin d'harmoniser la gestion du risque de pollution par les routes sur l'ensemble de la plaine et de prioriser la mise aux normes des infrastructures, il s'avère nécessaire de faire l'analyse des besoins en regard des possibilités de réalisation.

Descriptif de l'action

Définition d'une stratégie de protection contre les risques de pollutions des infrastructures routières :

- inventaire et priorisation des types d'infrastructures routières à traiter,
- identification des problèmes de pollution et des enjeux,
- caractérisation du risque lié au transport de matières dangereuses.

Ces informations seront croisées avec les possibilités de traitement existantes afin de définir, par type d'infrastructure, un objectif propre à la basse vallée du Var, qui prendra en compte les contraintes de maintenance, les capacités foncières et financières des maîtres d'ouvrage. Une aide à la définition d'une stratégie de protection des risques de pollutions diffuses et accidentelles par les infrastructures routières sera apportée par le groupe SAGE infrastructures rassemblant les experts, les membres de la CLE Var et les maîtres d'ouvrage concernés.

Objectifs visés

La concentration importante des infrastructures de transport dans la basse vallée du Var représente un risque majeur de pollution diffuse et accidentelle pouvant atteindre la nappe souterraine ou le milieu naturel. L'objectif est de parvenir à une mise à niveau progressive des infrastructures présentant un risque important de pollution diffuse ou accidentelle. Répondre aux attentes d'un aménagement de qualité dans la plaine du Var.

Indicateurs : définition de la stratégie de traitement des infrastructures

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	80 000	100

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	10		
		Communes concernées			
Définition Action	Abaissement des seuils 8, 9 et 10	Carros, Le Broc, Saint Blaise, Castagniers, Saint Martin du Var, Colomars			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital et espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2011-2013	1	3 343 000	

Contexte

Du fait des aménagements et des extractions massives, la morphologie du fleuve a particulièrement évolué. L'abaissement des seuils est une action majeure d'application du SAGE qui permet d'atteindre plusieurs objectifs à la fois : la lutte contre les inondations, l'entretien naturel du lit, l'équilibre du profil en long, la préservation de la nappe par décolmatage, la préservation des milieux aquatiques et de leurs espaces associés de type grèves nues sablo-graveleuses et brousses ligneuses basses, caractéristiques des lits en tresse.

Descriptif de l'action

Abaissement des seuils 8, 9 et 10

Les niveaux de recalage des seuils ont été définis en prenant en compte un débit de crue centennale égal à 4 300 m³/s. L'obtention de cette ligne d'eau conduit à abaisser les crêtes de 1.5 à 2 mètres. Afin d'optimiser les coûts notamment de reprise des berges, la programmation de cet abaissement nécessite de prendre en compte l'évolution morphologique induite par les abaissements. C'est pourquoi la stratégie retenue est d'attendre que le transit des graviers soit rétabli sur le seuil et que le réengrèvement à l'aval du seuil ait presque atteint la côte future du seuil.

Les niveaux d'engrèvement des seuils 9 et 10 sont aujourd'hui tels que ces seuils nécessitent un abaissement urgent. La réalisation de ces travaux conditionne l'abaissement du seuil 8 qui ne se réalisera probablement pas dans les cinq années du contrat mais qui est inscrit pour mémoire et au cas où l'hydrologie permettrait son abaissement rapidement après celui des seuils 9 et 10.

Le Conseil général a déposé le dossier d'autorisation pour l'abaissement des seuils 8, 9 et 10 en juillet 2010.

Objectifs visés

La politique d'abaissement des seuils poursuit un double objectif :

- permettre de lutter efficacement contre les inondations en baissant les niveaux d'eau en crue, tenus artificiellement haut par ces ouvrages,
- réduire l'entretien en rendant au cours d'eau son faciès méditerranéen originel entre digues, soit en restaurant le lit de graviers à la place des forêts alluviales qui se sont développées dans les plans d'eau formés par les seuils et sur les anciens sites d'extraction de graviers.

Indicateurs : seuils abaissés

Plan de financement de l'abaissement des seuils 9 et 10 (PAPI Var)

Financeurs	Montant € HT	%
Agence de l'eau RM & C	1 671 500	50
FEDER	1 671 500	50
	3 343 000	100

Le financement de cette action est antérieur à la signature du contrat de rivière.

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	11		
		Communes concernées			
Définition Action	Gestion de l'exploitation des matériaux alluvionnaires	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes, EPA Plaine du Var	2010-2013	1	200 000	

Contexte

La basse vallée du Var est un gisement potentiel de matériaux alluvionnaires. Suite à l'interdiction des extractions dans le lit mineur et afin de répondre aux besoins du département, les matériaux silico-calcaire sont importés de la Durance et de la Crau, induisant un impact environnemental et économique du fait des transports non satisfaisant.

Le sous-sol de la basse vallée est constitué de matériaux nobles utilisés pour la réalisation des couches de roulement des chaussées. Du fait des besoins importants du département des Alpes-Maritimes, les carrières souhaitent exploiter certains secteurs du sol dans le lit majeur avant qu'il ne soit recouvert par des constructions comme cela a déjà été fait au bec de l'Estéron.

Cette activité n'est pas incompatible avec les objectifs du SAGE, du SDAGE et de la DCE, à condition qu'elle soit réalisée de manière très rigoureuse tant par le choix des sites d'exploitation que par les conditions d'extraction, de remblaiement et de contrôle dans le temps afin de préserver les eaux souterraines de la basse vallée du Var.

Afin d'éviter la multiplication des opérations, plus ou moins opportunes, il s'avère essentiel de définir une véritable stratégie de gestion et des règles partagées par les acteurs de l'eau pour que cette activité soit compatible avec les objectifs du SAGE et la préservation de la nappe. Ainsi, la CLE pourra donner un avis argumenté lors de sa consultation à l'occasion de l'autorisation de ces ICPE.

Descriptif de l'action

Définir une stratégie de gestion des matériaux alluvionnaires dans la basse vallée du Var et établir des règles de bonne conduite des extractions en lit majeur pour préserver la nappe alluviale

Il paraît nécessaire aujourd'hui de faire le point sur les besoins en matériaux dans le département et sur les ressources naturelles, ce qui permettra de situer le gisement potentiel de la basse vallée du Var par rapport à l'ensemble du département et aux départements voisins. Cette démarche devra s'intéresser aux ressources de substitution pouvant être utilisées pour les enrobés bitumeux afin de développer des propositions innovantes permettant de répondre aux objectifs environnementaux ambitieux de la plaine du Var. Ces éléments permettront de mettre à jour sur ce point le schéma départemental des carrières qui date de juillet 1998. Pour les extractions de matériaux alluvionnaires qui seraient nécessaires dans le lit majeur du Var, il s'agira de faire connaître les secteurs stratégiques pour la ressource en eau à préserver des extractions-remblaiements et d'élaborer une charte des bonnes pratiques pour cette activité, partagée par les acteurs de l'eau, afin de préserver les eaux souterraines de la basse vallée du Var.

Objectifs visés : Préserver la ressource en eau souterraine et prévenir les risques spécifiques à l'extraction des granulats

Indicateurs : Réalisation du plan de gestion des matériaux alluvionnaires de la plaine du Var et du guide de bonne conduite

Plan de financement :

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes autres	200 000	100

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	12		
		Communes concernées			
Définition Action	Suivi de l'évolution morphologique du lit	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital et espace nappe	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	150 000	

Contexte

Les événements hydrologiques et les études sur le fonctionnement physique ont montré que les gestionnaires de la basse vallée devaient disposer de données permettant d'adapter au mieux la gestion du Var. Les dysfonctionnements provoqués par les seuils et les extractions ont conduit la CLE à voter une politique d'abaissement progressif des seuils. De plus les travaux du SAGE ont montré la nécessité de disposer d'un Observatoire afin de suivre l'évolution du fleuve. En effet, l'impact de l'abaissement des seuils sur la morphologie doit être suivi afin de vérifier la validité des hypothèses d'études et d'adapter si besoin les modalités d'abaissement.

Descriptif de l'action

Réaliser le suivi morphologique du lit du Var

La base du suivi géomorphologique du fleuve sera une série de levés topographiques et de relevés morphologiques. Les observations devront se densifier au moment des abaissements de seuils et s'étendre à l'état de la nappe. Un suivi du milieu (végétation et hydrobiologie) pourra également être mis en place afin d'estimer l'impact du retour au faciès méditerranéen sur le bon état des eaux.

Il est prévu de réaliser une topographie initiale du fleuve avant abaissement à l'étiage 2010.

Objectifs visés

La mise en œuvre d'une politique de réaménagement hydraulique du fleuve nécessitera de collecter les informations relatives à :

- l'hydrologie qui est le moteur de l'évolution, en particulier la détection des crues morphogènes, à partir des données produites par le service de prévision des crues Méditerranée-Est,
- l'évolution des fonds qui conditionnera la vitesse d'intervention sur les seuils,
- l'état des ouvrages et notamment les seuils et les berges en particulier lorsqu'elles supportent les digues.

Une connaissance précise de l'évolution géomorphologique du lit du Var permettra de prévoir les tendances locales d'évolution et de mettre en évidence les secteurs potentiellement les plus vulnérables par rapport au risque inondation (engravement) ou au risque érosion, afin d'adapter au mieux la stratégie d'abaissement des seuils de l'amont vers l'aval. A partir de l'état initial réalisé en 2010, l'objectif est de suivre annuellement l'avancement de la langue de gravier afin d'anticiper l'abaissement des seuils 8 puis 7.

Indicateurs : réalisation du suivi morphologique

Plan de financement: PAPI Var

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	30 000	20
Agence de l'eau RM & C	30 000	20
Région PACA	30 000	20
Etat	60 000	40
	150 000	100

Le financement de cette action est antérieur à la signature du contrat de rivière.

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	13		
		Communes concernées			
Définition Action	Programme de restauration et d'entretien de la végétation et des berges	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2013	1	200 000	

Contexte

Le milieu caractéristique du Var est constitué de grèves nues sablo-graveleuses. Résultant du système sédimentaire déficitaire, le déséquilibre morphologique du lit entraîne un déséquilibre de la végétation. Ainsi du seuil 9 au seuil 4, le lit est rectiligne entre de hautes terrasses enlimonées non mobiles et fortement végétalisées. Les terrasses limoneuses s'exhaussent régulièrement par dépôt de sables fins. La présence d'atterrissements et l'absence d'entretien diminuent notablement sur certains secteurs la capacité hydraulique, ce qui conduit à préconiser un entretien régulier du lit mineur. Outre sa fonction paysagère, la végétation rivulaire présente un intérêt majeur en assurant le maintien des berges et la diversité des milieux biologiques. Aujourd'hui, l'entretien de la végétation suit une démarche systématique d'essartement avec comme seul objectif de favoriser l'écoulement des eaux. La réactivation du tressage du lit par le retour du transport solide va modifier la présence de végétation. Ce retour vers un faciès plus aride devra s'accompagner d'un traitement plus modéré et plus respectueux de la végétation afin qu'elle puisse jouer son rôle d'aide à l'entretien du lit et à la biodiversité.

Descriptif de l'action

Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien de la végétation et des berges

Une étude permettra de définir le programme pluriannuel d'entretien de la végétation, le lit du Var sera divisé en tronçons homogènes sur lesquels les interventions seront définies en fonction de l'état de la végétation, des berges et des objectifs poursuivis. Ce programme vise à gérer la végétation dans le lit dans l'attente du retour au faciès méditerranéen en facilitant l'ouverture des milieux par des modes d'essartement diversifiés et adaptés à la mobilité du lit, en tenant compte des contraintes de gestion et de sécurité.

Cette étude permettra de définir le programme de travaux à inscrire par la suite dans le contrat de rivière.

Objectifs visés

Optimiser les interventions sur la végétation, la coupe rase favorisant le développement des espèces ordinaires. Favoriser le retour au faciès méditerranéen par anticipation en adoptant dès maintenant un entretien de la végétation proche de l'auto-entretien opéré par le transport solide. Retrouver des milieux ouverts propices au développement des espèces initiales.

Indicateurs : réalisation du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation

Plan de financement

Financiers	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	40 000	20
Agence de l'eau RM & C	100 000	50
Région PACA	60 000	30
	200 000	100

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	14		
		Communes concernées			
Définition Action	Préservation et mise en valeur du lit pour les oiseaux	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes, ANNAM	2010-2015	1	150 000	

Contexte

Les nombreux aménagements du lit mineur à l'aval ont conduit à l'apparition de nouveaux milieux : étendues d'eau calme, forêts et roselières, qui ont été rapidement colonisées par des espèces d'oiseaux sylvoles ou juncicoles, et ce au détriment des espèces initiales de milieu ouvert.

A travers l'intérêt avifaunistique, des enjeux biologiques antagonistes peuvent apparaître. Ainsi, la fermeture progressive des milieux est bénéfique pour les espèces sylvoles et juncicoles mais elle limite indéniablement les biotopes des espèces inféodées aux espaces nus ou herbacés, iscles et bancs non boisés. Or ces derniers sont souvent d'intérêt communautaire.

Descriptif de l'action

Préserver et mettre en valeur le lit du Var pour les oiseaux

Dans l'attente du programme pluriannuel d'entretien de la végétation sur l'ensemble du lit, l'entretien et le débroussaillage régulier du lit en aval du pont Napoléon III sera prioritairement mis en œuvre pour maintenir une bonne ouverture des milieux favorable à la nidification des oiseaux migrateurs. La programmation de l'entretien sera définie en partenariat avec les ornithologues de la plaine du Var.

Des opérations d'information des populations fréquentant les rives du Var et des porteurs de projet seront conduites sur ce site afin d'éviter la destruction des habitats.

Objectifs visés

Maintenir ouvert l'espace vital du Var à l'embouchure pour concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides, selon le programme pluriannuel d'entretien de la végétation et des berges.

Mettre en valeur ce site privilégié de nidification et de repos pour les oiseaux migrateurs.

Indicateurs : suivi de la fréquentation des oiseaux migrateurs, degré de réalisation de l'entretien de la végétation.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	60 000	40
Agence de l'eau RM & C	45 000	30
Région PACA	45 000	30
	150 000	100

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche d'action	15		
Définition Action	Améliorer la continuité biologique pour la libre circulation des poissons	Commune(s) concernée(s)			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	50 000	

Contexte

L'ensemble du linéaire du Var est classé en tant que rivière à grands migrateurs, impliquant l'obligation pour tout nouvel ouvrage d'être rendu franchissable pour les poissons.

Le Var étant fortement aménagé avec des seuils transversaux équipés de micro-centrales hydroélectriques, la continuité piscicole n'est pas satisfaisante et ce malgré les passes à poissons à bassins existantes qui ne sont pas adaptées à l'anguille.

Outre les problèmes de franchissement des ouvrages pour la montaison, la circulation des anguilles est fortement pénalisée par la présence des micro-centrales qui attirent les poissons dans leurs turbines lors de la dévalaison, laissant peu de chance de survie à l'espèce.

Descriptif de l'action

Définir une stratégie de continuité piscicole

Il s'agit de définir une stratégie concertée de continuité piscicole en s'appuyant sur les différentes études menées notamment dans le cadre de la Directive anguilles et en tenant compte du fonctionnement des micro-centrales.

Une étude permettra de définir les moyens pour préserver la connexion naturelle entre le Var et les vallons dans un objectif de continuité biologique. Selon les résultats de l'étude, un programme de travaux sera défini et inscrit dans le contrat de rivière par la suite.

Objectifs visés

Favoriser la vie piscicole qui participe à l'atteinte du bon état écologique en permettant aux poissons, notamment les espèces migratrices telles que l'anguille, de remonter le fleuve.

En attendant la franchissabilité des seuils lors de leur abaissement, améliorer les passes à poissons actuelles et étudier tout ce qui peut être mis en œuvre sur les seuils existants.

Indicateurs : suivi piscicole, définition de la stratégie de continuité piscicole.

Plan de financement

Financiers	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	10 000	20
Agence de l'eau RM & C	40 000	80
	50 000	100

Volet B	Gestion physique et protection contre les inondations	Fiche action	16		
		Communes concernées			
Définition Action	Cartographie des vallons et des canaux	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace pluvial et espace vital	Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, communes	2011-2014	1	100 000	

Contexte

D'une manière générale, le réseau que constituent les vallons, leurs exutoires canalisés et les canaux agricoles n'est pas lisible, du fait de l'évolution des usages et de l'abandon de certaines pratiques. Un recensement de ces ouvrages et de leur fonction est donc aujourd'hui nécessaire.

Nice Côte d'Azur, dans le cadre de son Schéma Directeur d'Assainissement, a en partie réalisé la cartographie du réseau pluvial accompagnée de propositions d'aménagements.

Descriptif de l'action

Définir un schéma directeur des canaux et des vallons de la plaine du Var

Il s'agit de réaliser un schéma directeur du réseau de vallons et de canaux de la basse vallée du Var comportant la cartographie des vallons, des vallons canalisés et des canaux agricoles et un plan d'actions. Ce schéma permettra d'identifier le fonctionnement des réseaux et d'apporter des éléments nécessaires à une meilleure gestion, en tenant compte des caractéristiques écologiques des vallons et en valorisant les milieux remarquables à protéger. Ces informations seront communiquées à l'ensemble des communes concernées et aux porteurs de projets afin de tenir compte des spécificités des vallons dans les projets d'aménagement du territoire.

Objectifs visés

La préservation des vallons et des vallons canalisés est déclarée fondamentale dans la démarche de gestion des écoulements pluviaux. Le rôle du couvert végétal dans la réduction du ruissellement des eaux de pluie doit être préservé. Afin de repenser le fonctionnement hydraulique de la vallée pour l'adapter aux nouveaux enjeux, une cartographie précise du réseau pluvial comprenant les vallons, les vallons canalisés et les canaux agricoles est préconisée par le SAGE (mesure 56).

Cette action vise également un objectif de préservation écologique des vallons présentant un enjeu patrimonial.

Indicateurs : réalisation de la cartographie et du schéma directeur des vallons et canaux

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, communes	40 000	40
Agence de l'eau RM & C	30 000	30
Région PACA	30 000	30
	100 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	17		
Définition Action	Échange des savoirs sur la ressource en eau	Communes concernées			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vallée	Conseil Général des Alpes Maritimes	2010-2015	1	160 000	

Contexte

Aujourd'hui un nombre important d'acteurs dispose d'informations ou de connaissances sur la ressource qui ne sont pas partagées.

Les différents usages ainsi que la répartition des compétences entre collectivités ne permettent pas une circulation spontanée des informations sur les études lancées, les résultats obtenus, les retours d'expérience, l'exploitation ou les utilisations de la ressource.

Par ailleurs le déficit des liens entre acteurs de l'eau et acteurs du territoire ne permet pas aux seconds d'être éclairés sur les décisions à prendre en matière de gestion.

Sur la basse vallée du Var, dont la plaine fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National, les projets sont nombreux et leur impact sur la ressource en eau n'est pas négligeable.

Pour être efficient, le partage des connaissances doit être institutionnalisé et animé pour permettre à la fois l'accessibilité aux informations et l'enrichissement des dossiers par la co-construction pluridisciplinaire des acteurs.

Une journée scientifique d'échange avec les gestionnaires a déjà été organisée le 5 février 2008 sur les études en cours sur la ressource en eau.

Descriptif de l'action

Partager les connaissances sur la ressource en eau

Réunir les acteurs de l'eau de la basse vallée, notamment gestionnaires, élus et scientifiques, pour partager l'information recueillie et générée par les études et l'observatoire.

Élaborer des documents pédagogiques nécessaires au partage des connaissances.

Diffuser les travaux du groupe SAGE ressource aux membres de la CLE et à l'ensemble des collectivités du territoire.

Objectifs visés

Rendre accessibles à tous, les informations concernant les études sur la ressource notamment souterraine.

Favoriser le partage des connaissances vers une meilleure gestion et une prise en compte de tous les usages.

Connaître et faire connaître le fonctionnement des aquifères pour mieux gérer la ressource, anticiper les pénuries, trouver des ressources de secours, gérer les pollutions accidentelles.

Doter les aménageurs du territoire d'un outil de gestion éclairé par la connaissance des mécanismes hydrogéologiques.

Indicateurs : réunions d'acteurs organisées, publications pédagogiques, évolution des connaissances partagées par les acteurs.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	40 000	25
Agence de l'eau RM & C	80 000	50
Région PACA	40 000	25
	160 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	18		
		Communes concernées			
Définition Action	Développement de la culture du risque	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes Maritimes	2010-2012	1	470 000	

Contexte

Les communes de la basse vallée du Var sont majoritairement soumises au risque inondation mais ne disposent pas forcément d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). D'autre part, l'information préventive des populations est souvent difficile à mettre en œuvre et la communication sur les risques est complexe et peu perçue, notamment sur les comportements à avoir en cas de crise.

La loi de 1992 a porté obligation aux communes d'éditer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) fondé sur le porté à connaissance de ces risques par l'Etat.

Descriptif de l'action

1/ Aide à la conception des plans communaux de sauvegarde ou de secours et réalisation des DICRIM

Il s'agira d'accompagner les communes dans l'élaboration ou l'amélioration des PCS en définissant les zones exposées et les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'alerte ou la sauvegarde des populations. Une étude mettra en avant plusieurs types de scénarii de crues du Var avec des périodes de retour différentes, définies en liaison avec le Service de Prévision des Crues Méditerranée-Est, afin de pouvoir évaluer les biens et les personnes concernées par chacun des scénarii retenus.

Favoriser les échanges sur les retours d'expérience des différentes collectivités, notamment la ville de Nice, pour bénéficier des dispositifs déjà expérimentés.

Développer le volet sensibilisation ou information préventive de la population sans lequel le PCS ne peut pas fonctionner efficacement; Concernant les DICRIM, il s'agira, en préalable, de définir un cadre commun pour ces documents en mettant à jour les DICRIM existants et en les élaborant sur les autres communes qui en sont dépourvues. Par suite, l'action visera à rendre accessibles sur Internet ces documents et à en faire une large diffusion auprès des habitants avec la communication nécessaire.

2/ Mise en place de repères de crues

Conformément au décret n° 2005-233 du 14/03/05 pris pour application de l'article L.563-3 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 14/03/05, l'étude consistera à identifier les repères de crues à partir d'enquêtes de terrain et des archives relatives aux inondations.

Une base de données sera créée avec description de ces points et historiques des crues correspondantes, repérage géographique et nivellement NGF (géomètre).

Les communes auront la charge de poser les repères sur site.

Objectifs visés

Les communes doivent élaborer leur PCS comme cela est inscrit au PAPI et prescrit par le PPRi. Elles devront mettre en œuvre leur PCS en cas d'inondation et élaborer leur DICRIM.

Indicateurs : réalisation des PCS et des DICRIM, opérations de sensibilisation des populations, repères de crue posés

Plan de financement : PAPI Var

N°	Intitulé opération	Maîtres d'Ouvrage	Coût € HT	Financeurs	Montant € HT	%
1	Aide à la conception des plans communaux de sauvegarde ou de secours et réalisation des DICRIM	Conseil Général	420 000	Région PACA	84 000	20
				Etat	168 000	40
				Conseil Général	325 000	50
2	Mise en place des repères de crues	Conseil Général	50 000	Région PACA	10 000	20
				Etat	20 000	40
				Conseil Général	20 000	40
			470 000		470 000	

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	188 000	40
Région PACA	94 000	20
Etat représenté par le MEEDDM	188 000	40
	470 000	100

Le financement de cette action est antérieur à la signature du contrat de rivière.

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	19		
Définition Action	Accessibilité pour le public des informations sur l'eau	Communes concernées			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2013-2015	2	145 000	

Contexte

La mobilisation du public vis-à-vis de la ressource en eau passe par l'information et la participation à des opérations de sensibilisation.

Pour accompagner ces opérations, les acteurs de la CLE Var Plus doivent disposer d'un outil d'information complet et pédagogique sur toutes les dimensions de l'eau dans la basse vallée du Var.

Une banque des informations pédagogiques par thème (habitats, faune-flore, la nappe et l'eau potable, le fleuve et les crues...) est nécessaire pour organiser une communication interactive avec les populations. Des « experts » ou spécialistes dans chaque domaine possèdent déjà des informations, traduites pédagogiquement ou pas. La CLE, au travers des groupes SAGE ressource, écologie..., peut organiser les échanges de savoirs entre experts et la conception de démarches d'informations pédagogiques.

Descriptif de l'action

Conception d'un outil d'information et conception d'un ouvrage

Analyse des besoins d'information du public pour atteindre les objectifs du SAGE et de la DCE et étude bibliographique concernant le Var et pouvant apporter les réponses aux besoins identifiés.

Collecte des informations auprès des experts des différentes disciplines touchant à l'eau et conception d'un outil d'information et d'animation en concertation avec les membres de la CLE et les acteurs concernés par la mobilisation du public.

Un comité de rédaction rassemblant une équipe pluridisciplinaire sera créé et concevra un ouvrage monographique sur le Var qui sera mis à disposition des collectivités et des associations. Il abordera notamment les thèmes suivants : la nappe et l'eau potable, le fleuve et les crues, les économies d'eau (fuite dans les réseaux, sensibilisation des consommateurs et des foreurs)...

Objectifs visés

Développer la connaissance de la ressource et des usages de l'eau auprès d'un large public local.

Sensibiliser les populations :

- sur les ambitions environnementales de l'Opération d'Intérêt National,
- aux richesses patrimoniales liées à l'eau, notamment la faune et la flore caractéristiques du bassin versant, aux vallons obscurs et aux séquences paysagères,
- à l'importance de la ressource en eau dans la basse vallée du Var,
- aux économies d'eau et à la préservation de la qualité de la ressource par des gestes citoyens,
- aux risques d'inondation.

Indicateurs : réalisation du livre sur l'eau et sensibilisation des populations.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	58 000	40
Agence de l'eau RM & C	43 500	30
Région PACA	43 500	30
	145 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	20		
Définition Action	Guide SAGE de l'aménageur en basse vallée du Var	Communes concernées			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes EPA Plaine du Var	2010-2015	1	75 000	

Contexte

Secteur stratégique, la plaine du Var est aujourd'hui dotée d'une Opération d'Intérêt National dont les ambitions environnementales vont dans le sens du SDAGE et du SAGE, outils d'application de la DCE.

La 9^{ème} orientation du SDAGE Rhône-Méditerranée met en premier plan la gestion concertée entre les acteurs de l'eau et les aménageurs, soit «penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire».

Descriptif de l'action

Élaborer un guide de l'eau à l'usage des aménageurs de la basse vallée du Var

Recueil des différents modes d'emploi de l'eau au cours des différents groupes de travail sur le SAGE et le contrat de rivière.

Élaboration et diffusion d'un guide au service des aménageurs, notamment de l'OIN, en concertation l'établissement public d'aménagement et les acteurs concernés, experts, élus et gestionnaires.

Objectifs visés

- Mettre au service des aménageurs, les informations sur l'eau leur permettant de concevoir leurs opérations, en conformité avec les hautes exigences environnementales de l'OIN, dans le respect de la ressource en eau et en prenant en compte les risques inondation de la basse vallée du Var.

Plus spécifiquement, il s'agira d'élaborer un mode d'emploi de l'eau pour :

- une vision prospective de l'alimentation en eau potable dans la basse vallée du Var,
- une bonne connaissance du fonctionnement de la ressource,
- la prise en compte et la gestion du risque inondation,
- le maintien de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans les projets d'aménagement, notamment par un assainissement actualisé et ambitieux,
- la gestion des pollutions diffuses et accidentelles liées au fonctionnement des infrastructures de transport,
- le développement d'une activité agricole durable.

Indicateurs : édition du guide.

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	18 750	25
Agence de l'eau RM & C	37 500	50
Région PACA	18 750	25
	75 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	21		
		Communes concernées			
Définition Action	Assistance aux communes pour communiquer sur l'eau	Toutes les communes du périmètre du SAGE			
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes	2010-2015	1	90 000	

Contexte

Les événements sur la basse vallée du Var tels que sécheresse ou inondation ne sont pas toujours bien compris des populations.

De nombreux dossiers concernant la gestion de l'eau ne sont jamais communiqués aux populations pourtant impliquées dans les dysfonctionnements à traiter.

Le programme d'actions mis en place par la CLE Var conduit à faire évoluer des situations sans que les effets soient vraiment apparents pour le grand public.

Par ailleurs, le SAGE Var et son application concrète dans le contrat de rivière, nécessite de favoriser la communication sur de nombreux thèmes.

Si des outils sont prévus à cet usage, le média communal de proximité reste privilégié pour assurer la diffusion des messages.

Descriptif de l'action

Création d'un périodique d'information sur l'eau de la basse vallée du Var

Il s'agit de créer et de faire vivre un périodique d'information sur l'eau dans la basse vallée du Var destinée à informer et sensibiliser le grand public sur les actions conduites dans le cadre du SAGE et sur les comportements responsables à adopter.

En plus d'être disponible sur le site internet du SAGE, ce périodique pourra être inséré dans les revues municipales et sur les sites internet des communes, l'intérêt étant de mobiliser les communes comme relais de l'information sur le contrat de rivière et le SAGE Var.

Cette action permettra également de favoriser les échanges entre les membres de la CLE et les élus des communes de la basse vallée afin de rendre accessible l'information sur l'eau en temps réel sur le bassin versant.

Objectifs visés

Favoriser la diffusion des informations sur l'eau auprès du public en utilisant l'échelon communal de proximité.

Appliquer la DCE sur la participation à la gestion de l'eau.

Indicateurs : communication des communes

Plan de financement

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	22 500	25
Agence de l'eau RM & C	45 000	50
Région PACA	22 500	25
	90 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication		Fiche action	22	
Définition Action	Plan de gestion des usages du lit du Var		Communes concernées		
			Toutes les communes du périmètre du SAGE		
Espace SAGE	Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Espace vital	Conseil Général des Alpes-Maritimes		2013-2015	2	400 000

Contexte

Aujourd'hui, la pratique des activités de loisirs (promenade, observation...) dans le lit du Var est rendue difficile du fait des mauvaises conditions d'accès au fleuve, malgré une demande sociale importante.

Néanmoins rendre les berges accessibles pour développer une culture de la rivière ne semble pas facile, dès lors que l'on veut éviter les risques de destruction des milieux naturels.

Le Conseil Général des Alpes Maritimes projette de créer un Parc Naturel Départemental des rives du Var afin de permettre les usages dans le lit du Var tout en gérant les accès et la fréquentation.

Pour cela, les acteurs du SAGE proposent de favoriser la fréquentation des usagers sur les berges en renforçant l'interdiction préfectorale d'accès au lit vif et en privilégiant des sites sans enjeux pour la faune et la flore.

Descriptif de l'action

Réalisation du plan de gestion des usages du lit du Var

Réalisation du plan de gestion des usages du lit du Var dans le respect du fonctionnement des milieux naturels : études de définition, création et gestion de sentiers de découverte du fleuve Var, création d'une signalisation de la rivière.

Communication intégrée dans les différentes démarches du bassin versant sur le respect environnemental des milieux aquatiques : recensement des opérations supports de l'information, articles de presse et dossiers pédagogiques.

Les membres de la CLE seront associés à la création et à la gestion concertée de ces sentiers de découverte.

Objectifs visés

Faire connaître les liens entre ressource en eau et bassin versant à un large public.

Sensibiliser les populations à l'espace vital du fleuve sur la base d'une réappropriation des berges du Var par les usagers afin d'assurer une pratique des activités de découverte adaptées au fleuve et dans le respect du milieu naturel.

Créer une signalétique identitaire, prévue par la mesure 13 du SAGE Var, qui intègre des panneaux pédagogiques d'information du public sur le fonctionnement du fleuve.

Indicateurs : réalisation du plan de gestion des usages.

Plan de financement

Financiers	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	160 000	40
Agence de l'eau RM & C	120 000	30
Région PACA	120 000	30
	400 000	100

Volet C	Sensibilisation et communication	Fiche action	23		
			Communes concernées		
Définition Action	Animation des groupes-SAGE et de l'Observatoire		Toutes les communes du périmètre du SAGE		
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût € HT	
Espace vital	Conseil Général des Alpes Maritimes	2010-2015	1	835 000	

Contexte

Tout au long de l'élaboration du SAGE, un soin particulier a été accordé à l'organisation des échanges entre membres de la CLE et acteurs de l'eau sur tout le territoire. L'animation de la concertation constitue un gage de qualité pour l'implication des acteurs dans le contenu du SAGE Var mais aussi une certaine garantie pour sa mise en œuvre au cours des 10 années à venir. L'élaboration des préconisations du SAGE Var a donné lieu à de nombreux ateliers suivis de groupe-SAGE dédiés à chaque thème importants sur la basse vallée. Ces groupes-SAGE sont très appréciés par les acteurs locaux qui savent pouvoir y retrouver à la fois les informations utiles à leurs activités et un lieu d'écoute et de diffusion où porter leurs messages importants.

Descriptif de l'action

1/ Maintien des postes de chargé de mission SAGE et de chargé de mission Observatoire

Les postes de chargé de mission SAGE et de chargé de mission Observatoire seront maintenus afin de poursuivre la mise en œuvre du SAGE et l'animation de l'Observatoire du SAGE, outil d'évaluation de la politique de l'eau.

2/ Animation des groupes SAGE et de l'observatoire du SAGE

Assistance en concertation, définition d'un programme pédagogique et d'une méthodologie d'animation. Création et édition des supports d'information aux groupes SAGE ressource, assainissement... et de rapports périodiques à la CLE Var Plus.

Objectifs visés

Développer les liens entre acteurs et gestionnaires pour accélérer la prise de décision dans les opérations de gestion délicates concernant l'eau. Rendre ces groupes SAGE pérennes afin de garantir le suivi de la gestion de l'eau en parallèle de l'évolution du bassin.

Créer des lieux de coordination entre les acteurs des différentes filières, publiques ou privées, concernées par l'eau dans la basse vallée du Var.

Indicateurs : dynamisme des groupes SAGE

Plan de financement

N°	Intitulé opération	Maîtres d'Ouvrage	Coût Total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
1	Postes SAGE et Observatoire	Conseil Général	650 000	AE RM&C	325 000	50
				Conseil Général	325 000	50
2	Animation des groupes-SAGE	Conseil Général	185 000	AE RM&C	92 500	50
				Région PACA	55 500	30
				Conseil Général	37 000	20
			835 000		835 000	

Financeurs	Montant € HT	%
Conseil Général des Alpes-Maritimes	362 000	42.5
Agence de l'eau RM & C	417 500	50
Région PACA	55 500	7.5
	835 000	100

programme



QUALITÉ DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

GESTION PHYSIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION



- | | | | | | |
|----|---|----|--|----|---|
| 01 | DEVELOPPEMENT DES SAVOIRS EAUX SOUTERRAINES | 10 | ABAISSEMENT DES SEUILS 8, 9 ET 10 | 17 | ÉCHANGE DES SAVOIRS SUR LA RESSOURCE EN EAU |
| 02 | COORDINATION DES ACTEURS POUR UN PLAN DE GESTION | 11 | GESTION DE L'EXPLOITATION DES MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES | 18 | DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE |
| 03 | SUIVI DE L'EAU DANS LES PRATIQUES INDUSTRIELLES | 12 | SUIVI DE L'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU LIT DU VAR | 19 | ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC DES INFORMATIONS SUR L'EAU |
| 04 | PRÉSERVATION DES ZONES AGRICOLES | 13 | PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION | 20 | GUIDE SAGE DE L'AMÉNAGEUR EN BASSE VALLÉE DU VAR |
| 05 | VALORISATION DE LA NAPPE A CIEL OUVERT: LAC DU BROC | 14 | MISE EN VALEUR DU LIT POUR LES OISEAUX | 21 | ASSISTANCE AUX COMMUNES COMMUNIQUER SUR L'EAU |
| 06 | SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS | 15 | CONTINUITÉ BIOLOGIQUE POUR LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS | 22 | PLAN DE GESTION DES USAGES DU LIT DU VAR |
| 07 | AIDE A LA MISE EN ŒUVRE SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT | 16 | CARTOGRAPHIE DES CANAUX ET DES VALLONS | 23 | ANIMATION DES GROUPES-SAGE ET DE L'OBSERVATOIRE |
| 08 | MISE AUX NORMES DE LA STEP DE SAINT-LAURENT-DU-VAR | | | | |
| 09 | AIDE À LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA VALLÉE | | | | |



conception

CONTRAT DE RIVIÈRE
BASSE VALLÉE DU VAR

A purple silhouette map of the Basse Vallée du Var region, showing the coastline and the Var river valley.